

131

-COPIE-

Service de la gestion des
documents et archives - VTR

265

201

1
Province de Québec

corporation municipale de la paroisse
de la Pointe du Lac

A une session régulière du conseil de
la corporation municipale de la paroisse
de la Pointe du Lac tenue au lieu et
heure ordinaire des dites sessions le
quatre novembre (1940) mil neuf cent qua-
rante furent présent Mr Thomas Rouette
mairi M.M. les conseillers Lucas Bolduc
Theodé Garscan Ravier & Réti Desiré Rouette
et L. Thomas Rouette formant un quorum
sous la présidence de Mr le maire

Après communication des minutes de
procès verbal de notre dernière session

Mr L. Thomas Rouette propose secondé
par Mr Desiré Rouette que notre procès
verbal daté 7 octobre dernier lequel vient
d'être lu soit approuvé Adopté

Communication de correspondances

1^{re} Réponse du ministère de la voirie par Mr
le sous-ministre A. Bergeron daté 11 oct dernier
re: route régionale

2 De P. Bedulac M.A.L. daté 17 oct concer-
nant aussi la route régionale.

3 Programme de l'aide à la jeunesse 1940-41
Initiative fédérale Provincial de la jeunesse & Jeunesse

4 Du ministère de la voirie daté 18 oct. 1940

4 Nov 1941

par Mr A. Bergeron sous ministre demandant de signer un projet de résolution re: entretien au frais du Gouvernement certains chemins améliorés tel que spécifié dans la résolution ci-après inscrite.

Il est proposé par Mr le conseiller Lucas Bolduc secondé par Mr le conseiller Théod. Garceau et résolu Que cette corporation prie le ministre de la voirie de faire en l'entretien et réparer conformément à la disposition de la loi de la voirie au frais du Gouvernement, par le Surintendant général de l'entretien et de la réparation des chemins, les chemins améliorés suivants savoir:

Rue de la Fabrique	Grav.	440 Pds
Rue de la Station	-	3106 "
Chemins du petit terre	-	4330 "

Thomas Rouette

Adopté

Maire

Joseph Fortin secrétaire trésorier

Après avis public donné le 24 octobre dernier avisant que la partie de la traversée sous notre contrôle de la Pointe du Lac à Nécot pour son entretien de l'hiver 1940-41 serait vendue ici, ce jour par le conseil.

Mr Casner a été proposé appuyé par Mr Désiré Rouette et résolu de procéder à la vente de l'entretien de la partie de la traversée sous notre contrôle de la Pointe du Lac à Nécot pour son entretien de l'hiver année 1940-41.

Il est alloué pour esuPAGE de balises à cet effet la somme de \$15⁰⁰, pour laquelle

M. L. B. 5430
M. L. B. 5430
M. L. B. 5430
M. L. B. 5430

entreprise. Mr Oliva Guilbert ici present en accepti la charge a ce prix quinze dollars.

2- Il est alloué pour l'ouverture et l'entretien de la dite traverse pendant pendant l'hiver 1940-41 la somme de \$50.00 cinquante dollars; si le maire de cette municipalité en donne l'autorisation. Il est a dire s'il ya lieu de baliser la traverse

Mr Oliva Guilbert present accepte aussi la charge de l'ouverture balisage et entretien de la traverse a ce prix soit cinquante dollars. Ce qui portera a \$65.00 le tout total a payer a Mr Oliva Guilbert pour la dite traverse

Adopté

Conformement a l'article 726 du code municipal de la Province de Quebec le secretair tresorier soumet a l'approbation du conseil un état des arrages de taxes dues a notre municipalité tel qu'il s'ensuit inscrit designant les noms cad. et sommes dues par chaque propriétaire

anné d'arr.	No Cadastre	Noms	arr.	anné d'arr.	Noms	arr.
3		Bouchard Dell'antonia	750	1	alaris armand	208
1		Bourgeois Geo	106	1	Burson Edm.	800
1		Cartier Irine	736	1	Clark R	304
1		Crété Viator	232	1	Desfosse N.	224
9		Duplessis M. Th.	958	1	Duval Phil	96
3		Dupont Donat		3	Gareau Rob.	994
1		Godbout A.B.	512	2	Guilbert Dam. Emil	992
2		Guilbert. aldr	320	9	Meloni J.D.	1734
1		Roulet. onila	337	1	Roulet. celest.	436
1		Wéamer J. Thoms	408	1	Trepanier alpin	572
		Wéamer Albert	176			

4 novembre 1946

Il est proposé par Mr L. Thomas Rouette
 secondé par Mr Desiré Rouette, et résolu
 que le secrétaire trésorier soit autorisé
 à donner avis à toute personne dont
 le nom est ici inscrit ayant trois
 ans ou plus d'arrérages de taxes de
 voir à régler leur compte sous le
 plus court délai. A défaut de quoi
 le conseil sera à regret obligé de
 faire vendre par le conseil du comté de
 St Maurice les propriétés assujettis
 aux dits arrérages de taxes.
 toute fois le secrétaire trésorier devra atten-
 dre une nouvelle ordonnance du conseil
 avant de transmettre aux conseil du
 comté de St Maurice les dits comptes
 pour être collecter par la comté de bien
 assujettis.

adopté

Il est proposé par Mr Ravier Prête
 secondé par Mr Desiré Rouette et résolu
 de clare la session

adopté

Thomas Rouette Maire
 Joseph Martin secrétaire trésorier

2 Dec 1940

Province de Québec
municipalité de la paroisse de la
Pointe du Lac

A une session régulière du conseil de la municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac tenue au lieu et heure ordinaire des dites sessions le dimanche 24 décembre mil neuf cent quarante, furent présents M^r

Thomas Rouette maire M^{rs} les conseillers Lucas Balduc Théod. Garcian Olivier Grégoire Desjardins Rouette et M^r Thomas Rouette formant un quorum, sous la présidence de M^r le maire

Après communication des minutes du procès verbal de notre dernière session ~

M^r, le conseiller Lucas Balduc propose appuyé par M^r le conseiller Théod. Garcian qu'il soit résolu que le procès verbal de notre dernière session en date du quatre novembre dernier 1940, soit approuvé Adopté

Communication de correspondances
Du secrétaire de la Commission municipale de Québec daté 20 nov. 1940 re prescription des taxes

2 De M^r onila Rouette daté 17 Dec 1940 avisant le conseil qu'il ne peut supporter davantage l'allavage de l'usage de la paille, et de l'union de culture et pâturage

En conformant a l'article 726 du code municipal de la province de Quebec le secretaire tresorier soumet au conseil un etat des arrages dus par notre municipalite pour taxes municipales tel que ci apres designe edifieront

année	cadastre	Noms du propriétaire	Taxe municipale	arris	Taxes Section	Total
4	✓ 260	Bouchard Dell Antonice	2.40			10.42
2		Benoit Thomas	1.28			
2		Buisson Dr Edmond	6.00			
2		Lantin Erini	7.36			
2		Lark Robert	3.04			
12		Crête Viator	2.32			
2		Desfossis Nestor	2.24			
2		Dural Philippe	96			
3		Dupont Donat	3.81			
4	✓ 111 - 50	aucc Rodolphe Garceau	3.68	14.72	1.10, 13	15.95
3	78 - 13	Guichet Daniel	1.60			
10	✓ 123	Malone Thom. D.	1.28	15.62	399, 35	19.96
2		Rouette Aila	32			
2		Rouette alexandre	4.26			
2		Rouette J. J. Thomas	6.08			
2		Trepanier a N.	5.12			
3	91	Wheaver Albert	1.76			
10	✓ 91	Duplessis ou Thomas	88	10.46	2.60 35	13.41

Il est propose par Mr le conseiller Carier Crête seconde par Mr le conseiller Thomas & Rouette que le secretaire tresorier soit autorise a faire collecter par Dell Dupont des Taxes Revenues

les comptes de taxes municipales, dus par
les propriétaires dont les noms suivent
tel qu'il est précisé

année	arr	no	cadastre		Total
4	8-25	260	Delle	Antoinette Bauchard ²⁴⁰	10,42
4	-50	111	ave Rodolphe Garreau	2368=	15,95
10	-50		Thom D malon		1996
10	-25	91	ave Thomas Duplessis		13,41

Les contribuables dont les noms précé-
dents auront le privilège en payant
sous (3) trois jours s'ils avertis du secrétaire
trésorier, un acompte exemptant
la prescription de se courstair de
(l'avis ci-dessus) la collection par Delle
Dupont dont les frais seront à la
charge du débiteur

Adopté

Sur réception d'une carte deman-
de d'admission à l'Hôpital St
Michel Archange des Trois
Rivières en faveur de Delle Ri-
gina Villemur ayant quitté
son village depuis 5 cinq semaines
pour demeurer aux Trois Rivières.

Il est proposé par M. Lucas Bolduc
secondé par M. Désiré Rouette qu'il
soit résolu que M. le maire de notre
municipalité soit autorisé à signer la
carte d'admission de Delle Rigina Villemur à l'Hôpital
Adopté

2 décembre 1940

Il est proposé par Mr le conseiller Y. Thomas Rouette secondé par Mr le conseiller O. Cariv et résolu que Mr Georges Poutineau soit nommé vérificateur des comptes de notre municipalité pour l'année dix-neuf cent quarante, ainsi que pour l'année 1941, si la loi exige sa nomination un an d'avance, dont paiement est autorisé, après vérification.

Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Désiré Rouette secondé par Mr le conseiller Lucien Bolduc et résolu que les comptes suivants soient approuvés et que le secrétaire trésorier soit autorisé à les payer

- 1^{er} approuver et payer à Mr Paul Rouette pour service de lumière électrique à l'usage du conseil, ainsi que indemnité à Mr Rouette pour dépenses fait par la f.a.c. l'union C. C. et Patinoir la somme de sept dollars 75/100 7.50
- 2 approuver et payer au secrétaire trésorier pour chauffage et entretien de la salle à l'usage du conseil l'année 1940 600 francs 10 6.10
pour timbres poste v.a.c. 3.50, sur solaires 35. 38.50
- 3 d'approuver le paiement fait au conseil du comté de St Maurice pour rente capitalisée seigneuriales art. 33 44.60

Adopté \$ 47.68

Il est proposé par un conseil
de la paroisse et révisé par un
le conseiller Thomas Rouette
qui il a été résolu de le faire la
présence

Thomas Rouette ^{adapté} maire
Joseph Martin secrétaire trésorier

Je Xavier Bisson ayant été nommé
secrétaire de l'élection du maire et
des conseillers de la municipalité
de la paroisse de la Pointe du Lac (le
village) dont la nomination doit
avoir lieu le huitième jour de
Janvier mil neuf cent quarante
septure solennellement que je rem-
plirai cette charge avec honni-
tété et justice, et ceci au mé-
leur de mon jugement et de mes faci-
tés. Ainsi que Dieu me soit en aide
Faisément de ce jour
à la Pointe du Lac ce septième Xavier Bisson
le jour de Janvier mil neuf
cent quarante sept
Joseph Martin secrétaire trésorier.
Président de l'élection

telles que j'en-vent spécifier

Les nominations devront être faites par écrit au président de l'élection mentionnant le nom, prénom et occupation des candidats et être signées au long par les proposeurs lesquels devront être présents.

Il a été présenté comme candidat à la charge de maire de la Corporation Municipale de la paroisse de La Pointe-du-Lac (Le Village) et dûment mis en nomination Mr Thomas Rouette J. marchand de cette municipalité ont signé le bulletin de présentation M.M. Désiré Rouette et Hercule Biron.

Il a été présenté comme candidat à la charge de conseiller de la Corporation Municipale de la paroisse de La Pointe-du-Lac (Le Village) et dûment mis en nomination Mr Lucas Bolduc, rentier de cette municipalité. Ont signé le bulletin de présentation M.M. Désiré Rouette et Hercule Biron.

8 Janv. 19¹²
41

Il a été présenté comme candidat à la charge de conseiller de la corporation municipale de la paroisse de La Pointe-du-Lac (Le Village) et dûment mis en nomination Mr Thomas. T. Rouette, cultivateur de cette municipalité. Ont signé le bulletin de présentation M. M. Désire Rouette & Hercule Biron.

Il a été présenté comme candidat à la charge de conseiller de la corporation municipale de la paroisse de La Pointe-du-Lac (Le Village) et dûment mis en nomination Mr Zoil Garceau, rentier de cette municipalité. Ont signé le bulletin de présentation M. M. Désire Rouette & Hercule Biron.

Sur présentation des candidats présentés à la charge de maire de la paroisse de La Pointe-du-Lac il a été dûment mis en nomination Mr Thomas Rouette J. marchand de cette municipalité. Et il a été dûment mis en nomination comme conseillers de la dite municipalité M. M. Lucas Bolduc, menuisier, Zoil Garceau, rentier et Thomas T. Rouette cultivateur.

Advenant qu'il s'est écoulé
deux heures depuis l'ouverture de
l'assemblée pour la nomination des
candidats à la charge du maire et
des conseillers de cette municipalité
et qu'il n'y a que le nombre de
candidats voulus pour remplacer
les places vacantes à la formation du
conseil de cette municipalité,
Je, Joseph Martin, président de l'élec-
tion, déclare élu par acclamation
Mr. Thomas Rouette, maire de la
municipalité de la paroisse de La
Pointe-du-Lac et MM. Lucas
Bolduc, menuisier, Zoël Garneau, rentier
et Thomas T. Rouette, cultivateur, ^{tous} élus
par acclamation conseillers de la mu-
nicipalité de la paroisse de La Pointe-
du-Lac.

Joseph Martin
Président de l'élection
Zavier Bisson
Secrétaire de l'élection.

Je soussigné Geo. Ant. Rouette ayant
 été nommé vérificateur des comptes
 de la Corporation municipale de
 la paroisse de la Pointe-du-hac ^(ville)
 jure solennellement que je rem-
 plirai avec honnêteté et fidé-
 lité les devoirs de cette charge
 au meilleur de mon jugement
 et de ma capacité
 ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi -

à la Pointe-du-hac le

vingt-troisième jour

de février mil neuf

cent quarante et un

Joseph Martin

secrétaire trésorier

Geo. Ant. Rouette

Je soussigné Thomas Rouette J. ayant été élu
 maire de la Corporation municipale de la paroisse
 de la Pointe-du-hac, et Lucas Bolduc, Zoël Garsen
 et T. Thomas Rouette ayant été élus conseillers de la
 dite Corporation municipale jure solennellement
 que je remplirai avec honnêteté et fidélité
 les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement
 et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide

Assermenté devant moi à la

Pointe-du-hac le troisième jour

de février mil neuf cent

quarante et un

Joseph Martin secrétaire trésorier

Thomas Rouette
 Lucas Bolduc
 Zoël Garsen
 T. Thomas Rouette

Province de Québec

Corporation municipale de la paroisse
de la Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil mu-
nicipal de la corporation municipale
de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue
au lieu ordinaire des dites sessions
le troisième jour de Janvier mil neuf cent
quarante et un à sept heures du soir
surent présents Mr Thomas Rouette
Maire M^{rs} les conseillers Lucas
Bolduc Théodore Garceau
Rasier Arête Désiré Rouette et J^{rs} Thomas
Rouette sous la présidence de Mr le Maire

le Maire

Le secrétaire donne communication du
rapport de l'élection de Mr^s de cette muni-
cipalité ainsi que des conseillers élus
le huit Janvier mil neuf cent quarante et un
Tel que inscrit page 10 au présent Livre de délibérations

Après communication des minutes de
procès verbal de notre dernière session
Mr le conseiller Thomas Rouette propose ap-
prouvé par Mr le conseiller Désiré Rouette
qu'il soit résolu d'approuver le dit pro-
cès verbal en date du deuxième jour de
décembre dernier 1940 Adopté

Communication du Gouvernement pro-
vincial pour pension à l'Hôpital St Michel
Archangé de Geo Hilier semestre juillet

Sept. 1940, 92 frs a 114, par 366 frs 28.66
causée par l'Hon. assess. Dravin C. R. m. af. mun.
sur l'orientation prof. de l'ouvrage qualifié

Le secrétaire trésorier soumet à l'ap-
probation du conseil les comptes de
la corporation municipale de la pa-
roisse de la Pointe du lac (le village)
pour l'année fiscale (1940) mil neuf
cent quarante, lesquels comptes
ont été vérifiés et trouvés exacts
par Mr Geo Ant. Rouette vérificateur
autarisi

Après examen par ce conseil des
comptes de notre corporation municipale
tenus par Joseph Martin secrétaire

Il est proposé par Mr le conseil-
ler Ravier Crité secondé par Mr le
conseiller J. Thomas Rouette et résolu que
les comptes de la corporation municipale
de la paroisse de la Pointe du lac le Village
soient acceptés par ce conseil jusqu'au
(31) trente et un décembre 1940 mil neuf cent qua-
rante

Adopté

Il est proposé par Mr le conseiller Lucas
Baldac secondé par Mr Théode Garscan
qu'il soit résolu que le paiement de
\$10.00 soit fait à Mr Arthur Spénard de la C. I.
la prévoyance pour prime de fidélité du
secrétaire trésorier, en faveur de no-
tre municipalité. dont paiement
est autorisé il est aussi résolu que

Mr le Maire de notre municipalité devra signer le renouvellement de la Police No B-35748 pour la somme de \$ 2000.00 laquelle somme jugée suffisante par le conseil comme garantie acceptée

Le secrétaire fait rapport au conseil que d'ill. Rapport a reçu de Mr W. Malone et autre sans avoir une autorisation générale du conseil l'autorisant à prendre tous les moyens que la loi lui permet au nom de notre conseil.

Le secrétaire fait aussi rapport des arrearages dus par notre municipalité au gouvernement provincial pour aliénés et pour assistance publique que tels que inserit a la reddition des comptes année 1940.

D'après une revue des scandales occasionnés par la vente des liqueurs alcooliques dans notre province, en particulier le dimanche.

Il est proposé par Mr le conseiller J. Thomas Rowlett secondé par Mr le conseiller Théodore Garceau et résolu que la résolution suivante soit adressée à l'Hon. Wilfrid Grouard Hôtel du Gouvernement Québec
Honorables Messieurs le Procureur

malin le 6
fév. 1941

General. Ayant pris connaissance de la campagne de tempérance qui se poursuit à travers la province et en particulier dans notre division des Trois-Rivières, le conseil de la municipalité de la paroisse de la Pointe-de-la-Croix (le Village) vous demande humblement de donner suite aux demandes des milliers d'honnêtes citoyens qui sollicitent de mettre un frein au flot toujours grossissant de l'alcoolisme dans notre province. nous faisons note en particulier les demandes des ligues de retraitants du diocèse. Tout spécialement celle qui concerne la vente des boissons alcooliques, bière et vin y compris le denivelé qui nous l'espérons, seront totalement interdites.

Adopté unanimement. Après considération de sa pauvreté on se trouve réduit Mr Napoléon Dupont. Il est proposé par Mr le conseiller Désire Robette secondé par Mr le conseiller J. Thomas Robette et résolu que se fasse autoriser le secrétaire trésorier à payer à chaque semaine à Mr Ernest Liernach pour pension et entretien de Mr Napoléon Dupont la somme de \$ 5.00 cinq dollars, et ceci jusqu'à

ordre contraire par moi le maire

Adopté
 Mr le conseiller Théodore Garceau
 donne avis de motion que à la
 prochaine session régulière
 de ce conseil il sera passé un ré-
 glement au fin de réglementer
 et désigner les heures que les
 restaurateurs, ainsi que les épiceries
 ou autre commerce s'il y a lieu, auront
 droit d'ouvrir leur portes au public
 à chaque jour de la semaine
 ainsi que le dimanche

Il est proposé par moi le conseil-
 ler Arthel Bolduc secondé
 par moi le conseiller Lavoie
 le rite qu'il soit résolu de
 le faire la session Adopté
 Thomas Couette Maire
 Joseph Martin secrétaire trésorier

Je soussigné Zoël Garceau ayant été élu conseil-
 ler de la corporation municipale de la paroisse de la
 Pointe-du-hac (Le Village) jure solennellement que
 je remplirai avec justice et honnêteté les
 devoirs de cette charge, et ceci au meilleur de
 mon jugement et de ma capacité.
 Ainsi que Dieu me soit en aide
 Assermenté à la Pointe-du-hac devant

moi ce 6^e jour février 1941
 Joseph Martin secrétaire trésorier

Zoël Garceau

Je soussigné, Xavier Bisson, ayant
 été nommé par le secrétaire-trésorier
 Joseph Martin, secrétaire-adjoint de la
 municipalité de la paroisse de La Pointe-
 du-Lac (Le Village) pour inscrire les dé-
 libérations du conseil de cette municipa-
 lité, jure solennellement que je rempli-
 rai cette charge avec justice et fidélité
 au meilleur de mon jugement et de ma
 capacité. Ainsi que Dieu me port en aide.
 A plaisir alloué à cette fin par péanue 81.⁰⁰
 Assermenté à la Pointe-du-lac
 devant moi le trois mars Xavier Bisson
 mil neuf cent quarante et un
 Joseph Martin
 secrétaire trésorier

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse de La Pointe-
 du-Lac (Village)

A une session régulière du
 conseil municipal de la paroisse de La
 Pointe-du-Lac (Village) tenue au lieu et
 heures ordinaires des dites sessions le
 trois mars mil neuf cent quarante et
 un, furent présents M. Thomas J. Rouette
 maire, M. M. les conseillers Xavier Crête,
 Théodore Garceau, Zévil Garceau, Lucas Bolduc et Désiré
 Rouette sous la présidence de M. le maire.

Après communication des minutes du procès-verbal de notre dernière session il est proposé par M. Xavier Crête secondé par M. Désiré Rouette qu'il soit résolu que le dit procès-verbal en date du trois février soit approuvé.
Adopté.

Communication de la correspondance.

1^{re} Du ministère de la santé pour semestre 1^{er} janvier au 30 septembre mil neuf cent quarante - Pour Guay Henri 21 jours à 0.67 - Pour Senneville Henri-Paul 12 jours à 0.67 - Pour Cantin Thérèse, 15 jours à 0.67 - Pour Crête, Dame Fernand, 31 jours à 0.67
Total 852.93

2^{de} Réponse du Procureur Général datée 7 février mil neuf cent quarante et un, re: vente de boissons alcooliques.

3^{de} Lecture d'une circulaire datée 20 février 1941 de M. l'inspecteur général des mauvaises herbes Georges Makux et adressée aux conseils municipaux sollicitant la nomination d'officiers spéciaux tels que les inspecteurs agraires, etc. Nous vous invitons à nommer des inspecteurs municipaux pour les mauvaises herbes, protection des plantes.

Copie de circulaire aux conseils municipaux.
 M. le maire,
 Messieurs,

Plusieurs conseils municipaux profitent de la séance régulière du mois de mars pour procéder à la nomination d'officiers spéciaux, tels que les inspecteurs agraires, etc.

Nous désirons vous inviter à considérer les nominations d'inspecteurs municipaux pour les mauvaises herbes au cours de cette réunion.

Grâce à la collaboration éclairée des conseils municipaux, nous constatons une amélioration générale en vue d'enrayer la marche envahissante des mauvaises herbes. Nous souhaiterions que tous les conseils municipaux s'intéressent de plus en plus à la lutte contre les plantes nuisibles en nommant un ou plusieurs bons inspecteurs chargés de l'application de la Loi des mauvaises herbes. Ce sera une excellente façon de travailler au bien général.

Pour simplifier l'administration centrale, nous demandons que la présente proposition soit étudiée dès la prochaine assemblée régulière du conseil, soit au début du mois de mars.

Ci-joint une formule et une enveloppe adressée que vous voudrez bien nous retourner avant le 15 mars (que le conseil fasse ou non des nominations); les noms et l'adresse postale des inspecteurs choisis doivent être inscrits sur cette formule

afin que nous puissions communiquer avec eux.

Vous remerciant de votre bonne coopération, je vous prie de me croire, Messieurs,
 Votre tout dévoué,
 Georges Mahoux,
 Insp. gén. des mauvaises herbes.

M. le conseiller Zoël Garceau donne avis de motion que à la prochaine session régulière de ce conseil il sera passé un règlement pour donner suite à la circulaire aux conseils municipaux concernant la répression de la Pyrale du maïs.

Il est proposé par M. le conseiller Lucas Bolduc et secondé par M. le conseiller Zoël Garceau et résolu que l'étude du règlement concernant l'heure de fermeture des restaurants et épiceries soit remise à la prochaine séance régulière de ce conseil.
 Adopté.

Il est proposé par M. le conseiller Thiodé Garceau et secondé par M. le conseiller Xavier Crête qu'il soit résolu de clore la session.
 Adopté.

Thomas Guette maire
 Xavier Bisson
 sec. tris. adjoint

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de la Pointe-
du-Lac (Village)

À une session régulière du conseil de
la municipalité de la paroisse de la
Pointe-du-Lac, tenue le sept
avril 1941 au lieu et heure ordinaires
des dites sessions furent présents M.
Thomas Rouette, maire, M^{rs} les conseillers
Lucas Bolduc, Zoil Garceau, Désiré Rouette
et J. Thomas Rouette formant quorum sous la
présidence de M. le maire.

Correspondance. —

1^{re} Réclamation Corporation du Comté de
St. Maurice re: cotisations année
1941 \$56.42. La 1/2 partie de ce mon-
tant pour l'entretien de l'Unité pari-
taire.

2^e Réclamation par m. Ev. Leclerc pour
service d'eau au patinoir

Il est proposé par M. le conseiller
Lucas Bolduc secondé par M. le
conseiller Zoil Garceau qu'il
soit résolu que le procès-verbal de ce
conseil en date du 3 mars et qui vient
d'être lu soit approuvé. Adopté.

Il est proposé par M. Désiré
Rouette secondé par M. J. Thomas
Rouette et résolu que les comptes
ci-après spécifiés soient approuvés et

- payés par ce conseil et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à en faire le paiement.
- 1^o Ratifier et approuver le paiement de la somme de \$28.18 fait par le secrétaire-trésorier le 17 mars dernier à la Corporation Municipale du Comté de St-Maurice re: Capital rentes seigneuriales. 28.18
- 2^o Approuver et payer à M. Oliva Guilbert \$15.00 re: groupage de balises traverse Pointe-du-Lac à Nicollt.
- 3^o Approuver et payer à la Corporation du Comté de St-Maurice pour cotisations imposées pour année 1941 sur \$188,070.⁰⁰ à .03 par cent piastres la somme de \$56.42 la moitié de ce montant est pour payer l'entretien de l'Unité Sanitaire.
- 4^o Approuver et payer à M. Evariste Leclerc pour service d'eau à l'usage du patinoir hiver 1940-41 \$10.00
- 5^o Approuver et payer au secrétaire-trésorier \$17.50 sur salaire et en plus pour timbres poste précise \$2.00 \$19.50

Adopté.
 Il est proposé par M. Lucas Bolduc
 secondé par M. Zoël Harceau qu'il soit
 résolu de se lever la session. Adopté.
 Thomas Corbett Maire
 Armand Bisson, sec.-tris. adjoint

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de
Pointe-du-Lac (Village)

A une session régulière du conseil de la municipalité de la paroisse de Pointe-du-Lac tenue le cinq mai mil neuf cent quarante et un au lieu et heure ordinaires des dites sessions furent présents M. M. les conseillers Lucas Bolduc, Zoël Garceau, Xavier Côté, Désiré Rouette, T. Thomas Rouette et Théode Garceau.

Vu l'absence de M. le maire, il est proposé par M. le conseiller Théode Garceau, secondé par M. le conseiller Lucas Bolduc que M. Zoël Garceau soit nommé pour présider l'assemblée. Adopté

Il est proposé par M. le conseiller Xavier Côté secondé par M. le conseiller Désiré Rouette qu'il soit résolu que le procès-verbal de ce conseil en date du sept avril et qui vient d'être lu soit approuvé. Adopté

Il est proposé par M. le conseiller T. Thomas Rouette secondé par M. le conseiller Théode Garceau et résolu que les comptes ci-après spécifiés soient approuvés et payés par le conseil et que le secrétaire-trésorier soit auto-

rise à en faire le paiement.
 1^o Approuver et payer à M. Donat Dupont
 pour l'entretien de la route conduisant à
 la gare pendant l'hiver 1940 - 1941 la
 somme de \$ 20,00

Adopté
 Il est proposé par M. le conseiller Lucas
 Bolduc secondé par M. le conseiller Xavier
 Crête qu'il soit résolu de clore la session.

Adopté
 Zoël Garceau Président
 Xavier Bisson, sec.-trés. adjoint

Province de Québec
 Municipalité de la paroisse de
 Pointe-du-Lac (Village)

A une session régulière du conseil de la muni-
 cipalité de la paroisse de Pointe-du-Lac tenue le
 deux juin mil neuf cent quarante et un
 aux lieux et heures ordinaires des dites sessions
 furent présents MM. les conseillers Théodé
 Garceau, Lucas Bolduc, Zoël Garceau, Xavier
 Crête, Désiré Rouette et S. Thomas Rouette.

Du l'absence de M. le maire, M. le conseiller
 Théodé Garceau propose, secondé par M. le conseil-
 ler Lucas Bolduc, que M. Zoël Garceau soit
 nommé pour présider l'assemblée. Adopté

Il est proposé par M. le conseiller Xavier Crête

secondé par M. le conseiller Désiré Rouette
 qu'il soit résolu que le procès-verbal de ce
 conseil en date du cinq mai mil neuf cent
 quarante, et un et qui vient d'être lu, soit
 approuvé. Adopté

Correspondance. —

- 1^o De The Bell Telephone Company of Canada
 datée Trois-Rivières 29 avril 1941 re: permission
 demandée pour remplacer poteaux détériorés, etc
- 2^o De The Bell Telephone Company of Canada
 datée Trois-Rivières 9 mai 1941 re: déplacement
 des poteaux numéros 3737 & 3738
- 3^o De M. François Lajoie datée Trois-Rivières 8 mai
 1941 re: évaluation de sa propriété
- 4^o De l'hôpital St-Joseph des Trois-Rivières datée
 30 mai 1941 re: surplus par mois \$3.60 pour
 hospitalisation de M. Napoléon Dupont.

Il est proposé par M. Lucas Bolduc appuyé
 par M. Xavier Côté et adopté:

Que ce conseil donne son consentement
 à ce que The Bell Telephone Company of Canada
 construise des lignes téléphoniques dans le ter-
 ritoire de cette municipalité tel que mentionné
 dans la lettre de la dite Compagnie en date du
 29 avril 1941 et les plans qui l'accompagnent,
 et que M. Théodore Garceau surveille le travail
 pour le compte de la municipalité. Adopté

Il est proposé par M. J. Thomas Rouette secondé

par M. Théodore Garceau et approuvé à l'unanimité que ce conseil accorde l'application faite en date du 9 mai 1941 par The Bell Telephone Company of Canada pour l'erection et le maintien de poteaux de téléphone sur les chemins publics de cette municipalité et ce aux endroits indiqués sur le plan soumis avec la susdite lettre. Adopté

Il est proposé par M. le conseiller Désiré Rouette secondé par M. le conseiller Xavier Crête et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier de payer à l'hôpital St-Joseph des Trois-Rivières un surplus de \$3.60 par mois pour hospitalisation de M. Napoléon Dupont pour les mois d'avril et mai 1941. \$7.20

Adopté

M. le conseiller Désiré Rouette propose, secondé par M. le conseiller T. Thomas Rouette et résolu de payer au secrétaire-trésorier pour achat de feuilles de rôle d'évaluation, certificats, couverts et avis publics payés par lui à l'Imprimerie des Formules Provinciales, Inc. \$5.26

Adopté

A Messieurs les Membres du Conseil de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac.

Messieurs,

C'est à regret que je me vois, pour cause de maladie, dans l'obligation de vous demander d'accepter ma démission comme secrétaire-trésorier de la municipalité de la paroisse

se de la Pointe-du-Lac. La dite acceptation de résignation devant prendre effet vers le premier juillet, peu après vérification et approbation des comptes de cette municipalité par ce conseil.

Je prie le conseil d'agréer mes sincères remerciements pour la bienveillante sympathie qu'il a toujours eu à mon égard.

Joseph H. Martin sec. tris.

Il est proposé par M. le conseiller Théodore Garceau secondé par M. le conseiller Xavier Crête et résolu d'accepter la résignation du secrétaire-trésorier tel que demandé et que Xavier Bisson soit désigné pour le remplacer. Adopté

Il est proposé par M. le conseiller Lucas Bolduc secondé par M. le conseiller T. Thomas Rouette et approuvé à l'unanimité que c'est à regret que ce conseil se voit dans l'obligation d'accepter la résignation de son secrétaire-trésorier; que ce conseil adresse un vote de remerciement à M. Joseph Martin, secrétaire-trésorier démissionnaire, pour ses longs et fidèles services et son constant dévouement à notre municipalité dans l'exercice de ses fonctions. Ce conseil prie aussi M. Martin d'agréer ses vœux de prompt et complet rétablissement. Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. Théodore Garceau secondé par M. Lucas Bolduc et résolu de clore la session. Adopté

Zaël Garceau Président
Xavier Bisson, sec.-tris.-adjoint

Province de Québec

Municipalité de la paroisse de Pointe-du-Lac (Village)

A une session spéciale du conseil de la municipalité de la paroisse de Pointe-du-Lac (Village) tenue le douzième jour de juin mil neuf cent quarante et un telle que convoquée par le secrétaire-trésorier et dont avis spécial a été donné à tous les membres du conseil le neuf juin courant pour considérer l'avis de M. Napoléon Rouette par lequel il déclare être dans l'impossibilité d'agir comme estimateur de cette municipalité et demande d'accepter sa résignation et de lui nommer un remplaçant, furent présents MM. les conseillers Lucas Bolduc, Zoël Garceau, Xavier Crête, Désiré Rouette, J. Thomas Rouette

Que l'absence de M. le Maire, M. le conseiller Lucas Bolduc propose, appuyé par M. le conseiller Xavier Crête que M. Zoël Garceau soit nommé pour présider cette assemblée.

Adopté

x. Théodore Garceau M. Thomas Rouette, maire, absents, ayant été dûment avisés de la présente session.
L. B.

Il est proposé par M. le conseiller Désiré Rouette appuyé par M. le conseiller J. Thomas Rouette et résolu d'accepter la résignation de M. Napoléon Rouette comme estimateur de la municipalité de la paroisse de Pointe-du-Lac (Village) et que

M. Charles-Edouard Milot soit nommé estimateur de la susdite municipalité. Adopté.

Il est proposé par M. le conseiller Lucas Bolduc appuyé par M. le conseiller Xavier Crête et résolu à l'ordre la session. Adopté.

Yoel Yvréan Président
Xavier Bisson, sic. - tris. - adjoint
Municipalité de la paroisse de la Pointe du Lac
(Visitation le Village)

Je soussigné, nommé par la présente
Mr Xavier Bisson de cette municipalité
mon secrétaire trésorier adjoint.

lequel peut remplir tous les devoirs
de la charge de secrétaire trésorier de
cette municipalité.

Donné à la Pointe du Lac ce seizième jour
de juin mil neuf cent quarante et un
Joseph Martin
secrétaire trésorier

Je Xavier Bisson ayant été nommé secrétaire
adjoint de la municipalité de la pa-
roisse de la Pointe-du-Lac jure solennel-
lement que je remplirai avec honni-
tété et fidélité, les devoirs de cette
charge au meilleur de mon jugement
et de ma capacité, ainsi que Dieu me soit en aide
Assermenté devant moi à la
Pointe du Lac ce seizième jour Xavier Bisson
de juin mil neuf cent quarante et un
Joseph Martin secrétaire trésorier

Province de Québec

pour consi- Municipalité de la paroisse de la Pointe-
d'érer toutes af- du-Lac (Village)
faire dans l'in

terêt de notre mu- A une session régulière du conseil de la
nicipalité et en municipalité de la paroisse de la Pointe-
particulier faire du-Lac tenue le quatrième jour du
l'examen, la mois d'août mil neuf cent quarante-
revision et l'ho- et un aux lieu et heure ordinaires des
mologation de, dites sessions furent présents MM. Zoël Gar-
rôle d'évalua- ceau, Lucas Bolduc, Théodore Garceau,
tion de notre Xavier Crête, Désiré Rouette et J.-Thomas
municipalité Rouette -

tel que annoncé par avis public Vu l'absence prolongée de M. le maire pour
en date du vingt-cinq cause de maladie, il est proposé par M.
septième jour de Crête secondé par M. Désiré
juin dernier Rouette et résolu que M. Zoël Garceau
soit nommé pro-maire de la municipalité
de la paroisse de la Pointe-du-Lac.

Adopté.

Après lecture du procès-verbal de notre der-
nière session en date du deuxième jour de
juin mil neuf cent quarante et un, il est
proposé par M. J.-Thomas Rouette secondé par M.
Théodore Garceau et résolu que les minutes du
dit procès-verbal soient approuvées.

Il est aussi résolu que le procès-verbal de notre
session spéciale en date du douzième jour de
juin mil neuf cent quarante et un ne soit
pas approuvé.

Adopté

Correspondance. —

- 1^o Du Bureau du Revenu de la province en date du 2 juillet 1941, re: contribution annuelle au fonds des Bâtisses & des Jurés. \$12.00
- 2^o Du Ministère de l'Agriculture de la province de Québec en date du 20 juin 1941, re: concernant la loi de protection contre les chiens.
- 3^o De The Bell Telephone Company of Canada en date du 29 juillet 1941 avisant ce conseil que leurs travaux sont complétés aux endroits indiqués sur le plan attaché à la lettre du 9 mai 1941.
- 4^o Du Ministère de la Voirie de la province en date du 4 juillet 1941 demandant de faire accepter par la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac une résolution pour entretien du chemin des petites terres, gravé sur une longueur de 550 pieds.

M. le conseiller Lucas Bolduc propose appuyé par M. le conseiller Théodore Garceau que les comptes suivants présentés verbalement ou par écrit soient approuvés par ce conseil et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à en faire le paiement.

- 1^o Approuver et payer à M. Charles-Edouard

- Milot pour conduire les estimateurs lors de la confection du rôle d'évaluation \$ 2.00
- 2° Approuver & payer au Trésorier Provincial \$12.00 pour contribution annuelle au fonds des Bâtisses et jurés année 1941-1942.
- 3° Approuver & payer à Xavier Bisson, secrétaire-trésorier-adjoint pour confection du rôle d'évaluation fait par les estimateurs \$12.00
- 4° Approuver & payer à M. Arsène Blais pour une journée de travail comme estimateur \$2.00
- Adopté.

Il est proposé par M. le conseiller J. Thomas Rouette appuyé par M. le conseiller Lucas Bolduc et résolu que cette corporation prie le ministre de la voirie de faire entretenir et réparer, conformément aux dispositions de la loi de la voirie, aux frais du gouvernement, par le surintendant général de l'entretien et de la réparation des chemins, les chemins améliorés suivants, savoir: Chemin des Petites Terres, gravelage, 550 pds.

Adopté.

Il est proposé par M. le conseiller Xavier Côté appuyé par M. le conseiller Désiré Rouette et résolu d'approuver les travaux exécutés et complétés par The Bell Company of Canada aux endroits indiqués sur le plan attaché à la lettre du neuf mai mil neuf cent quarante et un.

Adopté.

M. le conseiller Xavier Crête donne un avis de motion que à la prochaine session régulière de ce conseil il sera passé un règlement fixant le taux par cent piastres d'évaluation devant être imposé sur tous les biens fonds imposables de notre municipalité pour faire le rôle général de perception pour l'année (1942) mil neuf cent quarante-deux pour pourvoir au coût de l'administration et ainsi que au coût de l'éclairage de rues de notre municipalité. Adopté.

Il est proposé par M. le conseiller Dsiré Rouette appuyé par M. le conseiller J. Thomas Rouette qu'il soit résolu de procéder à l'examen et à la revision du rôle d'évaluation de notre municipalité conformément aux articles 654 et 663 du code municipal lequel rôle d'évaluation a été préparé par les estimateurs de notre municipalité et déposé au bureau du secrétaire-trésorier le vingt-cinquième jour de juin mil neuf cent quarante-et-un. M. le pro-maire et le secrétaire-trésorier-adjoint sont autorisés à signer la déclaration prévue à l'article 665 C.M. Adopté unanimement.

Il est proposé par M. le conseiller Thio de Harceau secondé par M. le conseiller Lucas Bolduc qu'il soit résolu que le rôle d'évaluation de notre municipalité tel que révisé soit homologué par ce conseil. ce quatre août courant. Adopté.

Nous les soussignés Zoël Garceau, pro-maire et
 Xavier Bisson, secrétaire-trésorier-adjoint, certi-
 fions par les présentes sous nos serments
 que le quatrième jour du mois d'août mil neuf
 cent quarante et un le dit rôle d'évaluation a été
 pris en considération par le conseil de cette munici-
 palité à une session régulière et homologué sans
 amendement.

Zoël Garceau pro-maire
 Xavier Bisson, secrétaire-trésorier-adjoint

Sur réception d'une carte de demande d'admis-
 sion dans l'hôpital St-Joseph des Trois-Rivières
 en faveur de M. Wilfrid Fournier, journalier, de
 la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-
 Lac, il est proposé par M. Xavier Crête se-
 condi par M. Désiré Rouette qu'il soit résolu
 que M. le pro-maire de notre municipalité soit
 autorisé à signer la carte d'admission de M.
 Wilfrid Fournier à l'Hôpital St-Joseph des Trois-
 Rivières.

Adopté.
 M. le conseiller Xavier Crête propose secondé par M. le con-
 seiller J. Thomas Rouette qu'il soit résolu de s'adresser
 à l'Hon. Ministre de la voirie pour lui demander d'épandre
 sur les routes gravelées de notre municipalité les ingrédients né-
 cessaires pour combattre la poussière; adresser aussi cette
 lettre à M. Polydore Beaulac, M.P.P. le priant d'appuyer
 notre demande auprès du ministre.

Adopté.
 M. Thiode Garceau propose secondé par M. Lucas Bolduc
 qu'il soit résolu de clore la session.

Xavier Bisson
 secrétaire-trésorier-adjoint

Zoël Garceau pro-maire

Je soussigné, Zoël Garceau, ayant été nommé pro-maire de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac par une résolution du conseil de cette municipalité à une session régulière, jure solennellement que je remplirai cette charge avec honnêteté et justice au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi
à la Pointe-du-Lac ce Zoël Garceau
quatrième jour du mois
d'août mil neuf cent quarante et un.
Noémi Bisson,
secrétaire-trésorier adjoint.

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de la Pointe-
du-Lac.

À une session spéciale du conseil de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue le seizième jour du mois d'août 1941 mil neuf cent quarante et un au lieu et à l'heure ordinaires des sessions du conseil conformément aux avis spéciaux donnés le treizième jour du mois d'août courant à M. le Maire et à MM. les Conseillers pour approuver les comptes de la municipalité tenus par M. Joseph Martin jusqu'au premier juillet 1941 mil neuf cent quarante et un pour autoriser le secrétaire-trésorier,

M. Joseph Martin, à transmettre au nouveau secrétaire-trésorier livres et archives, ainsi que tout l'argent de ladite municipalité déposé à la Banque Provinciale du Canada pour voir à faire, après avoir pris informations, ce que la loi oblige au sujet de la police de garantie de fidélité du Secrétaire-trésorier et s'il y a lieu, en approuver le paiement de la prime; approbation du compte de l'Hôpital St-Joseph re: Napoléon Dupont, furent présents M. Zoil Garceau, pro-maire, MM. les conseillers Théode Garceau, Lucas Bolduc, Xavier Crête, Désiré Rouette et P. Thomas Rouette.

M. Thomas Rouette, maire, absent, ayant été dûment avisé de la présente session.

Après lecture du procès-verbal de notre dernière session en date du quatrième jour du mois d'août mil neuf cent quarante-et-un, il est proposé par M. le conseiller Théode Garceau secondé par M. le conseiller Lucas Bolduc et résolu que les minutes dudit procès-verbal soient approuvées.

Adopté

Correspondance. -

- 1^o De l'Hôpital St-Joseph des Trois-Rivières en date du 30 juin 1941 et du 10 août 1941 re: Napoléon Dupont, du 25 mars 1941 - 10 août 1941, surplus de \$0.12 par jour, 138 jours \$16.56. A compte payé le 11 juillet 1941. Balance due \$9.36.

2° Du sous-ministre de la Voie, A. Bergeron, en date du 13 août 1941, en réponse à une lettre datée 5 août 1941 demandant l'application de chlorure de calcium sur les routes gravelées de notre municipalité. Copie à M. Robert Kiernan, Trois-Rivières.

M. le conseiller Xavier Côté appuyé par M. le conseiller Désiré Rouette propose ce qui suit:

1° Que pour faire suite à une résolution de ce conseil en date du deux 2 juin 1941 mil neuf cent quarante-et-un, Xavier Bisson soit nommé et engagé comme secrétaire-trésorier de cette municipalité.

2° Que les comptes de cette municipalité tenus par M. Joseph Martin, secrétaire-trésorier, jusqu'au premier juillet 1941 mil neuf cent quarante-et-un, soient approuvés, tel que ^{3-mot rayés} X. B. vérifiés.

3° Que le secrétaire-trésorier, M. Joseph Martin, soit autorisé à transmettre, au nouveau secrétaire-trésorier, livres et archives ainsi que tout l'argent de ladite municipalité déposé à la Banque Provinciale du Canada.

4° Que M. le Maire soit autorisé à signer le transfert de la police de garantie de fidélité du secrétaire-trésorier.

Adopté

M. le conseiller P. Thomas Rouette appuyé par
M. le conseiller Théodore Gareaux propose qu'il
soit résolu que le compte suivant soit approu-
vé et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à
en faire le paiement.

re: Napoléon Dupont entré à l'Hospice le 25
mars 1941 décédé le 10 août 1941. Surplus payable
par la municipalité de la paroisse de la
Pointe-du-Lac pour l'Hospitalisation: \$3.60
par mois, soit \$0.12 par jour, 138 jours \times 0.12 = \$16.56
Payé en acompte le 11 juillet 1941, \$7.20. Balan-
ce due à l'Hôpital St-Joseph \$9.36
Adopté.

Il est proposé par M. Lucas Bolduc appuyé
par M. Xavier Crête et résolu de clore la
session. Adopté.

Zoël Gareaux, Pro-maire
Xavier Bisson,
secrétaire-trésorier

Je, soussigné, Xavier Bisson, ayant été dûment
nommé secrétaire-trésorier de la municipalité
de la paroisse de la Pointe-du-Lac jure so-
lennellement que je remplirai avec honnê-
tété et fidélité les devoirs de cette charge au
meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi à la Pointe-du-Lac ce vingt-deuxième jour
du mois d'août mil neuf cent quarante-et-un.

Thomas Rouette

Province de Québec
Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac

A une session régulière du conseil municipal de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et à l'heure ordinaires des dites sessions le deuxième jour du mois de septembre (1941) mil neuf cent quarante-et-un furent présents M. Joël Garceau, pro-maire, MM. les conseillers Lucas Bolduc, Désiré Rouette, J. Thomas Rouette.

Après lecture du procès-verbal de notre dernière session en date du seizième jour du mois d'août dernier M. le conseiller Lucas Bolduc propose appuyé par M. le conseiller Désiré Rouette que les minutes dudit procès-verbal soient approuvées. Adopté

Correspondance. -

Du ministère des services nationaux de guerre en date du 9 août 1941.

M. le conseiller J. Thomas Rouette appuyé par M. le conseiller Lucas Bolduc propose ce qui suit, à savoir qu'il soit résolu:

1^o Que pour faire suite à des résolutions adoptées par ce conseil en date du deux juin et du seize août mil neuf cent quarante-et-un, Xavier Bisson soit nommé et engagé secrétaire-trésorier de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac, à compter ^{à partir} du premier jour de juillet dernier, au salaire de \$70.00, soixante-dix dollars par année, à compter du premier juillet 1941, mil neuf cent quarante-et-un; et de lui fournir la papeterie, les timbres-poste et d'acise, et les autres objets nécessaires à l'usage de son bureau lesquels il est autorisé à acheter et à payer sur livraison; il est de même autorisé à payer son salaire à tous les trois mois; il aura aussi droit à \$6.00, six dollars par année pour le balayage et le chauffage de la salle à l'usage de ce conseil.

2^o Que pour faire suite à une résolution de ce conseil, adoptée le seize août dernier, M. le Maire soit autorisé à signer la police de garantie de fidélité du secrétaire-trésorier, numéro C-43608 de la Compagnie La Prévoyance.

3^o Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer à M. Arthur Spénard, agent de la Compagnie d'assurances La Prévoyance, pour prime sur

police de garantie de fidélité du secrétaire-trésorier,
police numéros C-43 608 la somme de \$

- 4° Que Xavier Bisson ayant été engagé comme
secrétaire-trésorier de la municipalité de la
paroisse de la Pointe-du-Lac, il soit auto-
risé à contresigner tous chèques ayant rap-
port aux comptes de la susdite municipalité
et cela à compter du premier jour de septem-
bre courant. Adopté.

Après lecture de l'avis de motion donné à
ce conseil en date du quatre août dernier
avisant qu'un règlement serait passé ce
jour fixant le taux de la taxe annuelle
devant être imposé sur tous les biens-fonds
imposables de notre municipalité par cent
dollars d'évaluation, pour faire le rôle gé-
néral de perception pour l'année (1942) mil
neuf cent quarante-deux, et après consi-
dération d'un budget approximatif des re-
venus et des dépenses de notre municipa-
lité tels que ci-après spécifiés

Budget.

REVENUS par EVALUATION des biens-fonds imposables
\$189,335 à 0.21 \$397.60
REVENUS par EVALUATION des biens-fonds imposables
pour lumières des rues et re article 694,
paragraphe 2
SUR EVALUATION \$189,335 + \$25,604 = \$214,939

à 0.11 par \$100.00	\$236.43
Des Réeds Liées (pour lumière)	\$ 30.00
TOTAL des REVENUS	\$664.03

— DÉPENSES —

Dépenses d'administration gén.	\$ 90.00
Entretien chemins régl. 10	\$ 40.00
Courti, St-Maurice & Unité Sanitaire	\$ 65.00
Fonds des Bâtisses & Juris	\$ 12.00
Entretien chemins & traverse	\$ 60.00
Éclairage des rues Administration, timbres-poste & averse, collection etc.	\$ 244.80
	\$ 21.63
Assistance publique	\$ 80.00
Divers (chauffage, éclairage, eau, etc.)	\$ 50.60
TOTAL des DÉPENSES	\$664.03

Il est proposé par M. le conseiller Désiré Rouette secondé par M. le conseiller J. Thomas Rouette qu'il soit résolu que le règlement ci-après inscrit fixant le taux par (\$100.00) cent dollars d'évaluation sur tous les biens-fonds imposables de notre municipalité pour faire le rôle général de perception pour l'année 1942 mil neuf cent quarante-deux soit passé et statué.

RÈGLEMENT N° 31 trente-et-un.

- Qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil ce qui suit:
- 1° Que pour prélever la somme de trois cent quatre-vingt-dix-sept dollars et soixante centimes (\$397.60) le taux devant être imposé

sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac soit fixé à (0.21) vingt-et-un centins par cent dollars d'évaluation pour pourvoir à l'administration générale de notre municipalité tel que prévu dans le budget.

Dépenses d'administration gen.	% 90.00
Entretien chemins re. régl. N° 10	% 40.00
Comté St. Maurice & Unité Sanitaire	% 65.00
Fonds Bâtisses & jurés	% 12.00
Entretien chemins & traverse	% 60.00
Assistance publique	% 80.00
Divers (chauffage, éclairage, eau, etc.)	% 50.60
TOTAL	% 397.60

2° Que le taux devant être imposé sur tous les biens-fonds imposables de notre municipalité, ainsi que ceux imposables que pour l'article 694 paragraphe 2, pour lumières de rues, soit fixé à (0.11) onze centins par cent dollars d'évaluation pour pourvoir au coût de l'électricité pour l'éclairage des rues et autres dépenses occasionnées telles que somme payée à la Shawinigan Water & Power Co. \$244.80

Administration, timbres-poste & accise, collection, etc - - -	% 21.63
TOTAL	% 266.43

Le secrétaire-trésorier est autorisé à ne faire qu'un seul rôle de perception à (0.32) trente-deux centins par cent dollars

d'évaluation en désignant le coût de la lumière dans une colonne séparée.

Ce règlement deviendra en force quinze jours après sa publication suivant la loi.

Adopté.
 Noël Garsseau, pro-maire.
 Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

Il est proposé par M. le conseiller Lucas Bolduc appuyé par M. le conseiller Désiré Rouette et résolu que les comptes suivants soient approuvés et payés.

1^{re} Approuver & payer à Mme C.-E. Milot pour décorations pour salle publique (\$1.50 + 04 de taxe) \$1.54

2^e Au secrétaire-trésorier, Xavier Bisson, pour achat de feuilles caisse & rôle de perception, livre d'avis de taxes et autres \$3.83 + .31 + .08 taxe \$4.22

Le secrétaire-trésorier est autorisé à en faire le paiement. Adopté.

M. le conseiller J. Thomas Rouette propose secondé par M. le conseiller Lucas Bolduc qu'il soit résolu de clore la session.

Adopté.
 Noël Garsseau, pro-maire
 Xavier Bisson, sec.-trés.

Province de Québec,
Municipalité de la paroisse de la
Pointe-du-Lac.

A une session régulière du conseil
de la municipalité de la paroisse
de la Pointe-du-Lac tenue au lieu
et à l'heure ordinaires desdites sessions
le sixième jour du mois d'octobre
mil neuf cent quarante-et-un
sont présents M. Zoël Garceau, pro-maire,
MM. les conseillers Thiodé Garceau,
Lucas Bolduc Désiré Rouette
et J. Thomas Rouette.

Correspondance. —

- 1^o Du Ministère du Travail, des Mines et des
pêcheries maritimes en date du 26 juin
1941 re liste de personnes qui bénéficient
d'une pension de vieillesse, d'aveugles
ou d'une allocation de viers nécessi-
tenses.
- 2^o De la Commission des pensions de
vieillesse de Québec en date du 18 août
1941 re instructions relativement aux en-
quêtes sur des bénéficiaires de la pension
de vieillesse.
- 3^o Du Ministère des Affaires Municipales, de
l'Industrie et du Commerce en date du
16 septembre 1941 re accusé de réception de
la police de garantie C-43608.

4° De M. L. P. Mercier, des Trois-Rivières, officier-spécial pour la confection et la révision de la liste des jurés, en date du 15 septembre 1941.

5° Du Ministère de la Santé et du Bien-être social, état de compte pour le semestre octobre 1940 à mars 1941

N° 10 671 Régine Villemure	93 jours	\$62.31
N° 10 875 Marielle Caya	57 jours	\$38.19
N° 10 957 Mme Olympie Plante	19 jours	\$12.73
N° 11 117 Mme Thomas Benoit	50 jours	\$3.35
Classe A = 2	\$0.67 par jour.	\$16.58

N° 11 235 Napoléon Dupont 7 jours \$ 1.33
Classe C = 2 \$0.19 par jour.

6° De Omer Poulin (en religion frère Candidien-Marie) en date du 29 septembre 1941 re demande en inscription sur les listes électorales.

7° De Thomas Rouette, Pointe-du-Lac, en date du 5 octobre 1941, compte dû par la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac.

8° De la Commission d'assurance-chômage 15 août 1941.

9° Du syndicat National du Rachat des rentes, officiers municipaux, 25 sept. 1941.

Après la lecture du procès-verbal de notre dernière session en date du deux septembre dernier, M. le conseiller Rhodé Larceau propose, secondé par M. le conseiller Lucas Bolduc qu'il soit résolu que les minutes dudit procès-verbal soient approuvées.

Adopté

Vu que M. Thomas Rouette, maire de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-

Lac est, pour raison de santé, dans l'impossibilité de remplir les devoirs de sa charge, il est proposé par M. le conseiller Désiré Rouette secondé par M. le conseiller J. Thomas Rouette que M. Zoël Garceau, premier de ladite municipalité, soit autorisé, jusqu'à nouvel ordre, à signer tous chèques ayant rapport aux comptes de la susdite municipalité et cela à compter du six octobre courant. Adopté.

M. le conseiller Théodore Garceau propose appuyé par M. le conseiller Lucien Bolduc qu'il soit résolu que ce conseil paie les honoraires d'une grand'messe pour le repos de l'âme de M. Joseph Martin, ancien secrétaire-trésorier de cette municipalité. \$4.00

Copie de cette résolution devra être adressée à Mme Joseph Martin. Adopté.

M. le conseiller Désiré Rouette appuyé par M. le conseiller J. Thomas Rouette propose qu'il soit résolu d'adopter la résolution et qu'une copie de ladite résolution soit adressée à Mme Joseph Martin.

Le conseil de la Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac fut profondément ému et peiné d'apprendre la mort de M. Joseph Martin, son dévoué secrétaire pendant de nombreuses années et vous prie de bien vouloir trou-

ver ici l'expression de sa plus profonde sympathie.

Adopté

M. le conseiller Thiodé Gareaux appuyé par M. le conseiller Lucas Bolduc propose qu'il soit résolu que les comptes ci-dessous spécifiés soient approuvés qu'ils soient présentés verbalement ou par écrit, et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à en faire le paiement.

- 1^o Approuver & payer à M. Thomas Rouette pour le café de tuyen 20, 24 lbs soda 1.92, téléphone à Nicolet (pour traverse) 26 pour carte sympathies 25, 1 carte offrande de messes 15, tablette 20 \$ 2.98
- 2^o Approuver & payer à Xavier Bisson, secrétaire-trésorier pour confection de la liste des jurés 61 noms à .05, \$ 3.05, 1 certificat 50, pour 3 mois de salaire \$ 17.50 \$ 21.05

Adopté.

M. le conseiller Désiré Rouette appuyé par M. le conseiller J. Thomas Rouette propose qu'il soit résolu de clore la session.

Adopté

Joël Gareaux, pro-maire
Xavier Bisson, secrétaire-trésorier

Province de Québec,
Municipalité de la paroisse de la
Pointe-du-Lac.

A une session régulière du conseil de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue le troisième jour de novembre mil neuf cent quarante-et-un au lieu et à l'heure ordinaires des dites sessions telle que convoquée par avis public en date du vingt-cinquième jour d'octobre dernier pour vendre l'entretien de la traverse de Pointe-du-Lac-Nicolet pour l'hiver 1941-1942 et pour considérer tout autre sujet dans l'intérêt de notre municipalité, sont présents M. Zoil Garceau, pro-maire, M. M. les conseillers Xavier Côté, J. Thomas Rouette, Théode Garceau, Lucas Bolduc

Correspondance.

- 1^o De Armand Caya, Pointe-du-Lac, en date du 23 octobre 1941 avisant qu'il lui est impossible de payer maintenant son compte re: assistance publique
- 2^o De l'Imp. Form. Prod. en date du 24 octobre 1941 re commande pour formules diverses \$ 5.83
- 3^o De Nap. Alarie, syndic, re faillite Thomas Rouette
Après la lecture du procès-verbal de notre dernière session en date du six octobre

dernier il est proposé par M. le conseiller Xavier Crête secondé par M. le conseiller J. Thomas Rouette que les minutes dudit procès-verbal soient approuvées. Adopté.

Conformément à l'article 726 du code municipal de la Province de Québec le secrétaire-trésorier soumet à l'approbation du conseil un état détaillé des aréragés de taxes dues à notre municipalité tels que ci-après inscrits, désignant les noms, cadastre, années d'aréragés et sommes dues par chaque propriétaire

Armand Alarie	58,59	2	4,16
Thomas Benoit	91	2	2,56
Antonia Bouchard	260	2	4,80
Donat Bourassa	267	1	3,20
Edmond Buisson	124	1	8,00
Arsinée Cantin	253	1	7,36
Viateur Crête	87	1	2,32
Ernest Demoncourt	71	1	4,64
Hervé Duchesneau	59,60	1	4,59
Thomas Dame Duplessis	91	6	6,15
Donat Dupont	109,25	1	3,81
Napoléon Dupuis	95,84	1	4,48
Rodolphe Dame Garceau	111	3	11,04
J. J. Godbout	63	1	5,12
Léger Girard	356	2	,14

Philippe Guay	265	1	1.28
Didier Dame Héroux	98	1	2.24
Jos. Art. Loranger	80	1	1.92
Tom D. Malone	123	10	15.62
Charles Ed. Ferras	71	1	1.92
Xavier Rouette	270	1	3.20
Arthur St. Pierre	63	1	1.92

Il est proposé par M. le conseiller Xavier Crête appuyé par M. le conseiller Désiré Rouette et résolu que le secrétaire-trésorier soit autorisé à donner avis à toutes personnes dont les noms sont ici inscrits pour arrérages de taxes de voir à régler leur compte dans le plus court délai possible.

Adopté

Il est proposé par M. le conseiller Théodé Garceau appuyé par M. le conseiller Lucas Bolduc et résolu d'autoriser le secrétaire-trésorier à écrire à M. Armand Caya, de Pointe-du-Lac pour lui signifier le désir de ce conseil de le voir acquitter son compte de hospitalisation Marielle Caya, par versements hebdomadaires de \$ 2.00 deux dollars, s'il ne peut l'acquitter d'un seul versement. Adopté.

M. le conseiller Théodé Garceau propose appuyé par M. le conseiller Lucas Bolduc

ATTENDU qu'il est actuellement question de construire la route Pointe du Lac - Trois-Rivières, en suivant le chemin de fer, pour relier la route Berthier à la traverse à niveau Argall;

IL EST PROPOSE PAR *M. Ravier Le Révé*
SECONDE PAR *M. Desrosiers Rouette*

Que le Conseil de la Paroisse de la Pointe du Lac prie le Ministère de la Voirie de bien vouloir considérer favorablement la demande des citoyens de cette paroisse, à l'effet que ladite route passe dans le village, comme actuellement, pour les raisons suivantes:

Que la Paroisse de la Pointe du Lac est reconnue comme endroit favorable pour le tourisme, durant la saison d'été, vu, surtout, l'aspect fort attrayant que présente le Lac St. Pierre qui est recherché par les touristes américains et autres;

Que le commerce en général bénéficie largement de la venue des touristes, et la suppression de cette route lui causerait un préjudice considérable par suite du décroissement possible du tourisme qu'elle occasionnerait.

Que copie des présentes soit adressée à l'Honorable T. D. Bouchard, Ministre de la Voirie, et à Monsieur P. Beaulac, député du Comté de St. Maurice.

adopté unanimement
Signé vrai, copie adoptée par le conseil de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-lac ce ^{7^{ème}} jour de octobre 1940.
Joseph Martin
secrétaire, trésorier

qu'il soit résolu d'autoriser le secrétaire trésorier de prendre les informations nécessaires auprès d'un notaire ou s'il y a lieu d'un avocat pour savoir ce qu'il faudrait faire dans le cas de Georges Hélie, hospitalisé à St Michel Arc Range afin de décharger la municipalité de l'obligation de payer la pension de ce patient et de voir à faire payer son hospitalisation avec l'argent que possède ledit Georges Hélie. Adopté.

M. le conseiller J. Thomas Rouette propose appuyé par M. le conseiller Désiré Rouette qu'il soit résolu de payer à Xavier Bisson pour commande payée par lui à Imp. Form. Prov. en date du 24 oct. 1941 la somme de \$ 5,83
Adopté

M. le conseiller Xavier Crite propose appuyé par M. le conseiller Désiré Rouette qu'il soit résolu ce qui suit:

- 1^o Qui à la prochaine révision du rôle d'évaluation en juin prochain, l'évaluation de construction figurant sur cadastre 111, rang St Charles, propriété de J. Thomas Rouette, démolie soit baissée à \$ 25.⁰⁰ vingt-cinq dollars.
- 2^o Pour justifier la perception des taxes 1942 le secrétaire trésorier est autorisé à payer de caisse à caisse à M. J. Thomas Rouette la somme de 0.32 trente-deux

pour une année de taxes. Adopté.

M. le conseiller Théode Garceau propose appuyé par M. le conseiller Lucas Bolduc qu'il soit résolu de ce lors la session. Adopté.

Joël Garceau, pro-maire
 Xavier Bisson, secrétaire-trésorier

1^{er} déc. 1941 Province de Québec
 Municipalité de la paroisse de la
 Pointe-du-Lac.

A une session régulière du conseil de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac tenue au lieu et à l'heure ordinaires des dites sessions le premier jour du mois de décembre mil neuf cent quarante-et-uns sont présents M. Joël Garceau, pro-maire, MM. les conseillers Théode Garceau, Lucas Bolduc, Désiré Rouette.

Après la lecture du procès-verbal de notre dernière session en date du trois novembre dernier il est proposé par M. Théode Garceau secondé par M. Lucas Bolduc que les minutes dudit procès-verbal qui viennent d'être lues soient approuvées. Adopté.

Correspondance. -

- 1^o Du Min. de la Santé en date du 8 nov. 1941. Réponse à demande de renseignements re assistance publique.
 - 2^o De Charles-Ed. Milot compte pour voyage aux Trois-Rivieres, 8 nov. 1941
 - 3^o De P. V. Ayotte, 31 octobre 1941 pour plume-réservoir \$ 3.06 et \$ 0.77.
 - 4^o De Armand Caya, 26 nov. 1941 re compte pour assistance publique.
 - 5^o De Megantic Manufacturing Company annonce pour clôture à neige.
 - 6^o De M. Thomas Dugri, 1^{er} déc. feu à salle publique 0.75
M. le conseiller Desiré Rouette propose approuvé par M. le conseiller Théod. Garceau que les comptes suivants soient approuvés qu'ils soient présentés verbalement ou par écrit et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à en faire le paiement.
 - 1^o A M. Charles-Ed. Milot pour voyage du secrétaire aux Trois-Rivieres à ans l'intérêt de la municipalité \$ 0.75
 - 2^o A Corp. Mann du comté de St. Maurice pour versement 1941 des Rentes Seigneuriales \$ 37.32
 - 3^o A Avila Rouette pour électricité à l'usage de la J.A.C. U.C.C. & conseil \$ 7.50
 - 4^o A Xavier Bisson pour 4 fact. P. V. Ayotte pour plume-réservoir payée par lui \$ 0.77
 - 5^o A Thomas Dugri pour travail re feu chem. salle publique \$ 0.75
- Le secrétaire-trésorier fait rapport au conseil pour information prise auprès du notaire J.C. Sawyer re compte de Georges

Hélié. Légalement le conseil n'aurait pas le droit de forcer à payer.

M. le conseiller Lucas Bolduc propose appuyé par M. le conseiller Désiré Rouette que M. Georges-Antoine Rouette soit nommé vérificateur des comptes de notre municipalité pour l'années 1941 et 1942 mil neuf cent quarante-et-un et mil neuf cent quarante-deux et dont paiement est autorisé.

Adopté.

Considérant que le nom actuel de notre corporation qui est la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac ne correspond pas au fait puisqu'il s'agit d'un village;

Considérant que ce nom est une cause d'ambiguïté et de correspondances considérables dues aux erreurs qu'il provoque;

Il est proposé par M. Thiodé Garceau appuyé par M. Lucas Bolduc que demande soit faite au ministère des Affaires Municipales pour qu'un inspecteur de ce département vienne à une prochaine assemblée au conseil, soit en janvier ou février, afin de renseigner les conseillers sur ce qu'il y aurait à faire pour rétablir les faits.

Les assemblées ayant lieu le premier lundi de chaque mois à 7 heures p.m.

Que copie de la présente résolution soit

adressée au ministère des Affaires
Municipales. Adopté.

Considérant, que M. Thomas Rouette, maire
de la municipalité de la paroisse de la
Pointe-du-Lac, pour raison de maladie
grave a été dans l'impossibilité d'assister
aux séances de ce conseil depuis au delà
de trois mois consécutifs;

Considérant de plus que M. Thomas Rouette
n'est plus propriétaire dans la susdite
municipalité;

Il est proposé par M. Désiré Rouette secondé
par M. Théo de Garceau que M. Ferdinand Comeau
de cette municipalité soit nommé maire
en remplacement de M. Thomas Rouette pour
terminer le terme d'office de celui-ci.

Adopté unanimement.

Considérant que M. Ferdinand Comeau
ayant été nommé maire de la muni-
cipalité de la paroisse de la Pointe-du-
Lac en remplacement de M. Thomas Rouette
par une résolution adoptée par ce conseil
à sa séance régulière tenue le premier
décembre courant, il est proposé par
M. Lucas Bolduc secondé par M. Désiré
Rouette qu'il soit résolu par la pré-
sente résolution d'autoriser M. Ferdinand
Comeau à signer tous chèques ayant rap-
port aux comptes de la susdite muni-
cipalité à compter du deux décembre

courant. Que copie de la présente résolution soit adressée à la succursale des Trois-Rivières de la banque Provinciale du Canada. Adopté.

M. Théodore Garceau propose appuyé par M. Lucas Bolduc qu'il soit résolu de procéder à la vente de l'entretien pour l'hiver 1941-1942 de la partie de la traverse de Pointe-du-Lac à Nicolet, sous le contrôle de notre municipalité. Avis public ayant été donné pour la séance de novembre dernière et personne ne s'étant présenté pour soumissionner. Il est résolu ce qui suit, à savoir:

1^o Qu'il soit alloué pour le coupage des balises à cet effet la somme de \$15.⁰⁰ quinze dollars.

2^o Qu'il soit alloué pour l'ouverture, le balisage et l'entretien de la susdite traverse pendant l'hiver 1941-1942 la somme de \$50.⁰⁰ cinquante dollars et ceci si M. le maire de cette municipalité donne l'ordre d'exécuter les travaux c'est-à-dire s'il y a lieu de baliser la traverse.

La charge du coupage des balises, du balisage et de l'entretien de la traverse est accordée à M. Oliva Gilbert aux conditions ci-dessus spécifiées. M. Oliva Gilbert accepte et signe en conséquence.

Oliva Gilbert Adopté.

marque en présence de Xavier Biron

M. Désiré Rouette propose appuyé par M. Théodore Garceau qu'il soit résolu de clore la session. Adopté.

Théodore Garceau pro-maire
 Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

Je, Ferdinand Comeau, ayant été dûment nommé maire de la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac, jure solennellement que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité, ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, à la Pointe-du-Lac, ce Ferdinand Comeau dixième jour de décembre mil neuf cent quarante et un.
 Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

5 janvier Province de Québec,
 1942 Municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac.
 A une session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le cinq janvier courant au lieu et à l'heure ordinaires, desdites sessions sont présents MM. les conseillers Théodore Garceau, Désiré Rouette et Xavier Crête formant quorum, sous la présidence de M. le maire Ferdinand Comeau.

Assermenté
 de M. le maire

Après la récitation de la prière et la lecture de la session du premier décembre dernier les minutes sont approuvées.

Correspondance.

- 1^o Du Min. de la Santé, pension de Georges Hélie du 1^{er} avril au 30 sept. 1941 - 183 jrs \$ 57.16
- 2^o De l'Impr. P. N. Marinneau, 30 déc. 1941 pour estampes et outillage \$ 2.00 - taxe .05 - poste .07
- 3^o De J. L. Houle, compte du 16 déc. 1941.

M. le conseiller Théo Garsneau propose appuyé par M. le conseiller Xavier Côté, que les comptes suivants présentés verbalement, ou par écrit soient approuvés: —

- 1^o A J. L. Houle pour 8 paquets enr. ³⁰, 1 crayon .05, taxe .01 = 26
- 2^o A Impr. P. N. Marinneau 4 fact. 30 déc. 1941 = 53
- 3^o A Xavier Bisson pour timbres et frais enregistrement 4.00

Ratifier paiement à Xavier Bisson salaire octobre à janvier et entretien de la salle 17.50 + 6.00

Adopté

Considérant que le nom actuel de notre corporation est: la paroisse de Pointe-du-Lac nonobstant que de fait il s'agit d'une corporation de village;

Considérant que cette anomalie vient du changement fait que la corporation de la paroisse lors de son établissement s'est érigée n'a pas donné d'autre nom que Pointe-du-Lac;

Considérant qu'après l'incorporation de tous les contribuables cultivateurs, c'est-à-dire qu'après la séparation des cultivateurs et avec les villageois notre corporation se trouve à avoir gardé le nom original

comptes

de paroisse;

Considérant que cette anomalie est une cause d'ambiguïté continuelle.

Il est proposé par M. Théode Garceau secondé par M. Xavier Côté que le secrétaire-trésorier demande au ministre des Affaires Municipales l'autorisation que notre corporation porte à l'avenir le nom de: la Visitation de la Pointe au Lac.

Qu'il soit bien entendu que le mot "paroisse" ne sera pas ajouté à ce nom.

Adopté unanimement.

M. le conseiller Désiré Rouette propose appuyé par M. le conseiller Xavier Côté de payer à M. Evariste Leclerc la somme de dix dollars \$10.00 pour service d'eau à notre patinoire publique afin de venir en aide à l'organisation de notre club de hockey.

Adopté.

M. le conseiller Désiré Rouette propose appuyé par M. le conseiller Théode Garceau que le secrétaire-trésorier soit autorisé à ouvrir, au nom de notre municipalité, un compte courant à la succursale des Trois-Rivières de la banque Provinciale du Canada et d'y transporter toute somme nécessaire à l'administration.

Adopté.

M. le conseiller Xavier Côté propose appuyé par M. le conseiller Désiré Rouette que le secrétaire-trésorier soit autorisé à payer à l'Hon. Trésorier Provincial la somme de quatre cent quatre-vingt-quinze dollars et trente-quatre cents en règlement de tout compte à date pour frais

Patinoire

compte courant

compte ass. publique

d'assistance publique dus par notre mu-
nicipalité. Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

14 janvier Province de Québec,
1948 Municipalité de la paroisse de la Pointe-
du-Lac.

A une assemblée des électeurs municipaux
de la susdite municipalité tenue à la salle
publique de cette municipalité le quatorzi-
ème jour de janvier mil neuf cent qua-
rante-huit à dix heures de l'avant-midi,
tel que annoncé par avis publics en date
du trente décembre mil neuf cent qua-
rante-et-une, pour la nomination des con-
seillers de la susdite municipalité en rem-
placement de Messieurs Théodore Garceau,
rentier, Xavier Côté, cultivateur, et Désiré
Rouette, rentier, tous les trois conseillers et
dont le terme d'office est expiré.

Que lundi le dix-neuvième jour de janvier
courant, s'il est nécessaire, un bureau de
votation sera ouvert à la salle publique de
cette municipalité depuis huit heures du
matin, jusqu'à six heures du soir, pour
la réception des votes des électeurs pour les
candidats mis en nomination.

M. Alexandre Duqué, gérant, de cette mu-
nicipalité, ayant été nommé secrétaire d'é-
lection pour assister le président dans l'accom-

élection

plissement des devoirs de cette charge.

Je, Xavier Bisson, secrétaire-trésorier, étant de droit président de cette élection, suis présent et requiers les électeurs ici présents de nommer trois candidats pour remplacer les conseillers sortants de charge.

Les nominations devront être faites par écrit au président de l'élection et mentionner les nom, prénoms et occupation des candidats mis en nomination, ainsi que les noms au complet des proposeurs et seconds lesquels devront être présents.

Il a été mis en nomination comme candidat à la charge de conseiller de la corporation municipale de la paroisse de la Pointe-du-Lac M. Xavier Côté, cultivateur, de cette municipalité. Ont signé le bulletin de présentation MM. Evariste Leclerc et Arsène Blais, de cette municipalité.

Il a été mis en nomination comme candidat à la charge de conseiller de la corporation municipale de la paroisse de la Pointe-du-Lac M. Théodore Larocque, rentier, de cette municipalité. Ont signé le bulletin de présentation MM. Evariste Leclerc et Arsène Blais, de cette municipalité.

Il a été mis en nomination comme candidat à la charge de conseiller de la corporation municipale de la paroisse de la Pointe-du-Lac M. Désiré Pouette, rentier, de cette municipalité. Ont signé le bulletin de présentation MM. Evariste Leclerc et Arsène

élection

Blais, de cette municipalité.

Étant donné qu'il s'est écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la présentation de candidats aux charges de conseillers de cette municipalité et qu'il n'y a que le nombre voulu de candidats mis en nomination pour lesdites charges, Je Xavier Bisson, président de l'élection, proclame élus par acclamation conseillers de cette municipalité M^{rs} Xavier Crête, cultivateur, Théode Garceau, rentier, et Désiré Ronette, rentier, tous les trois de cette municipalité.

Xavier Bisson, président d'élection
Alexandre Dugé, secrétaire d'élection

Je soussigné Xavier Crête ayant été élu conseiller de la corporation municipale de la paroisse de la Pointe-du-Lac jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi ce Xavier Crête dix-huitième jour de janvier, Xavier Bisson, p. tr. 1948, à la Pointe-du-Lac.

Je soussigné Théode Garceau ayant été élu conseiller de la corporation municipale de la paroisse de la Pointe-du-Lac jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge et cela au meilleur de mon jugement et de ma capa-

serment
conseiller

serment
conseiller

cit . Ainsi Dieu me soit en aide.
 Asserment  devant moi ce
 seizieme jour de janvier 1948,   Meade Gabeau
 1948,   la Pointe-du-Lac. Xavier Bisson, sec.-tr .
 Je soussign  Desir  Rouette ayant  t 
  lu conseiller de la corporation municipi-
 pale de la paroisse de la Pointe-du-Lac
 jure solennellement que je remplirai
 les devoirs de cette charge avec honn t  et
 fid lit , au meilleur de mon jugement
 et de ma capacit . Ainsi Dieu me
 soit en aide. Desir  Rouette

serment
 conseiller

Asserment  devant moi ce
 seizieme jour de janvier 1948,   Xavier Bisson,
 1948,   la Pointe-du-Lac. sec.-tr .
 Je soussign  Georges-Antoine Rouette
 ayant  t  nomm  v rificateur des comptes
 de la corporation municipale de la paroisse
 de la Pointe-du-Lac jure solennellement
 que je remplirai les devoirs de cette charge
 avec honn t  et fid lit , au meilleur de
 mon jugement et de ma capacit . Ainsi
 Dieu me soit en aide.

serment
 v rificateur

Asserment  devant moi ce
 vingt-neuvieme jour de janvier
 1948   la Pointe-du-Lac.
 Xavier Bisson,
 secretaire-tr sorier

Geo-Ant. Rouette B.S.C.

8 février 1948 Province de Québec
 Corporation municipale de la paroisse
 de la Pointe-du-Lac.

A une session régulière du conseil de
 la susdite municipalité tenue au lieu et
 à l'heure ordinaires desdites sessions le deux
 février mil neuf cent quarante-huit sont
 présents MM les conseillers Xavier Crête, Desi-
 rée Rouette, Thomas Rouette, Théodore Garceau,
 Zoil Garceau, Lucas Bolduc pour la presi-
 dence de M. le maire Ferdinand Comeau.

rapport

Le secrétaire-trésorier donne lecture du
 rapport d'élection de trois conseillers de
 cette municipalité le quatorze janvier der-
 nier, tel qu'inscrit au livre de délibérations
 p. 64.

Après la récitation de la prière et la lecture du
 procès-verbal de la dernière session les minutes
 sont approuvées.

M. le conseiller Xavier Crête propose appuyé
 par M. le conseiller Désirée Rouette qu'il soit ré-
 solu ce qui suit, à savoir:

- 1^o Payer à Spinard Ltée pour prime en renou-
 vellement de la police de garantie N^o 43 608 au
 secrétaire-trésorier \$10.⁰⁰/₇₇
- 2^o Payer à l'Hon. Trésorier de la Province la somme de \$30.⁰⁰/₇₇
 pour Rentes Seigneuriales capitalisées perçues au
 31 janvier 1948.
- 3^o Payer à l'Hon. Min. des Affaires Municipales \$25.⁰⁰/₇₇
 pour les honoraires fixés par le tarif officiel pour la
 prise en considération de notre demande de chan-
 gement de nom de notre municipalité.

comptes

4^e Payer à Geo.-Ant. Rouette la somme de \$15.⁰⁰/₁₀₀ pour vérification des livres de notre municipalité pour l'année 1941.

5^e J'ai Geo.-Ant. Rouette soit nommé vérificateur des livres de notre corporation municipale pour l'année 1942 au salaire de \$15.⁰⁰/₁₀₀ dont le paiement est autorisé.

6^e Autoriser le secrétaire-trésorier à acheter au nom de notre municipalité et conjointement avec les corporations scolaires de Pointe-du-Lac village et Pointe-du-Lac N^o 1 et la corporation municipale de Pointe-du-Lac, un classeur-filière métallique à l'usage conjoint des quatre municipalités ci-haut mentionnées et de charger à notre corporation municipale le quart du prix de revient de ce classeur-filière. Adopté.

Le secrétaire-trésorier soumet à l'approbation du conseil les comptes de la corporation municipale de la paroisse de la Pointe-du-Lac pour l'année fiscale terminée le 31 décembre dernier lesquels ont été vérifiés par M. Geo.-Ant. Rouette et trouvés exacts.

Après examen desdits comptes il est proposé par M. le conseiller J. Thomas Rouette secondé par M. le conseiller Théodore Garceau et résolu d'approuver et d'accepter ces comptes couvrant la période du premier janvier au trente-et-un décembre mil neuf cent quarante-et-un tels que vérifiés. Adopté.

Il est proposé par M. Lucas Bolduc secondé par M. Joël Garceau et résolu de réengager Xavier Bisson comme secrétaire-trésorier de

vérificateur

classeur
filière

approbation
des
comptes

salaires

cette municipalité au salaire de cent dollars par année à compter du premier janvier mil neuf cent quarante-deux; en plus il aura droit à la somme de six dollars pour l'entretien et le chauffage de la salle. Le paiement de ces montants est autorisé. Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

7 mars 1948 Province de Québec
Corporation municipale de la paroisse de la Pointe-du-Lac.

À une session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue au lieu et à l'heure ordinaires desdites sessions le deuxième jour du mois de mars mil neuf cent quarante-deux sont présents M. M. les conseillers Théodore Garneau, Lucas Bolduc, Désiré Pouette et J. Thomas Pouette formant le quorum de cette assemblée, sous la présidence de M. le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de notre dernière session en date du trois février les minutes sont approuvées.

Correspondance.

- 1^o Du Bureau du Revenu de la province, 4 fév. 1948 reçu re. chèque \$495.34 pour ass. publique.
- 2^o De Nap. Alarie, syndic, re. faillite Thomas Pouette

- 3^o Min. des Affaires Municipales - accusé de réception certificat renouvellement de la police de garantie du secrétaire-trésorier.
- 4^o Spinard Ltée - reçu prime d'assurance.
- 5^o Min. des Affaires Mun. - reçu chèque rechargement de nom de notre municipalité.
- 6^o De M. Georges Mahieu, insp. gén. des mauvaises herbes re nomination d'insp. de mauvaises herbes
- 7^o Adrien Morin, sous-min. - adj. de l'agriculture re répression de la pyrale du maïs.
- 8^o Du Min de la Santé - re Nap. Dupont & W. Fournier
- 9^o Du Min. de la Santé re aliénés - comptes \$ 504.79

approuvé compte
ass. publique

Il est proposé par M. Désiré Rouette secondé par M. J. Thomas Rouette et résolu d'approuver et payer à l'Hon. Trésorier de la Province les comptes pour assistance publique re Napoléon Dupont \$ 24.87 et Wilfrid Fournier \$ 30.15 - \$ 55.⁰⁴/₁₀₀

Adopté.

Il est proposé par M. Théodore Garceau secondé par M. Lucas Bolduc et résolu d'autoriser M. le maire et le secrétaire-trésorier à prendre les informations voulues auprès d'un avocat au sujet de la réclamation du gouvernement provincial pour l'hospitalisation de Georges Hélie afin de savoir si le conseil de cette municipalité peut forcer le curateur de ce jeune homme à faire saisir l'argent que ce dernier possède, au paiement de son compte d'hospitalisation et quels moyens employer à cette fin. Adopté.

Conformément à l'art. 178 du code municipal de la province de Québec, il est proposé par M. Désiré Rouette secondé par M.

information
re. Georges Hélie

M. Thomas Rouette et résolu de procéder à la nomination des inspecteurs de voirie et autres officiers de cette municipalité.

Inspecteur de voirie pour le grand chemin du roi depuis le N° 130 incl. du cadastre officiel jusqu'au pont du moulin N° 109-110,
M. Jean-Baptiste Rouette

Inspecteur de voirie pour le grand chemin du Roi depuis le pont du moulin N° 109-110 au cadastre officiel jusqu'au N° 58 incl.
M. Thomas Benoit

Inspecteur de voirie pour le 2^e rang, à partir du N° 97 incl. du cadastre officiel, propriété de M. Oscar Rouette, jusqu'au N° 251 incl., propriété de M. Edmond Guilbet,
M. Antonio Benoit.

Inspecteur de voirie pour la concession St-Charles depuis le grand chemin, en face de l'église, jusqu'au N° 355 incl. du cadastre officiel, pour la partie qui concerne notre municipalité, M. Amex Biron.

Inspecteurs agraires M^{rs} Philippe Côté, Joseph L. Auger et Georges Fournier.
Inspecteur municipal M. Evariste Leclerc.

Estimateurs M^{rs} Charles Edouard Milot, Xavier Guay et Alexandre Dugré.
Gardiens d'enclous M. Donat Bourassa.
Vérificateur M. Geo.-Ant. Rouette.

Adopté.

Attendu qu'il est actuellement question de construire la route Pointe-du-Lac -

insp. de
voirie

Trois-Rivières,

Il est proposé par M. Théodore Garceau secondé par M. Lucas Bolduc

Que le conseil de la paroisse de la Pointe-du-Lac (le village) prie l'Hon. Ministre de la Voirie de bien vouloir considérer favorablement la demande des citoyens de cette municipalité à l'effet que la dite route passe dans le village, comme actuellement, pour les raisons suivantes:—

Que la municipalité de la paroisse de la Pointe-du-Lac est reconnue comme un endroit idéal pour le tourisme au cours de la belle saison;

Que le commerce local bénéficie largement de la venue des touristes dans cette municipalité;

Que la construction de la nouvelle route nationale sur tout autre tracé que le présent serait une cause de préjudices considérables aux propriétaires de restaurants et camps pour touristes construits le long de la route actuelle, par suite du détournement du tourisme de ces endroits de villégiature;

Que copie de la présente résolution soit adressée à l'Hon. J.-D. Boivin, ministre de la Voirie, et à M. Polydore Beaulac, député du comté de St-Maurice, à l'Assemblée Législative, le priant de bien vouloir nous accorder son concours actif pour faire triompher nos intérêts dans cette cause auprès des autorités provinciales.

Adopté.

résolution
re: route
nationale

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

7 avril Province de Québec,
1948 Corporation municipale de la paroisse de la
Pointe-du-Lac.

A une session régulière du conseil de la
suscrite municipalité tenue au lieu et à l'heu-
re ordinaires des dites sessions le septième jour
d'avril mil neuf cent quarante-deux, sont
présents MM les conseillers Joël Garceau,
Lucas Bolduc, Xavier Crête et Désiré Rouette
formant quorum sous la présidence de M.
le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture
du procès-verbal de notre dernière session les
minutes sont approuvées.

Correspondance. —

- 1° De R. N. Kiernan, 7 mars 1948 re disposition
de la loi relativement à la période de dégel.
- 2° De A. Bergeron, pour ministre, 6 mars 1948, réponse
résolution re route nationale.
- 3° De T. Beaulac, M. P. P., 18 mars 1948, réponse résolution
re route nationale.
- 4° Du Min. de la Santé, reçu re assistance publique \$55.^{00/100}
- 5° Du Min. de la Santé, 17 mars 1948, compte N. Sournier.
- 6° De la corp. mun. du comté de St-Maurice, 16 mars
1948, chèque \$65.^{00/100} re traverse Pointe-du-Lac-Nicolet.
- 7° De la corp. mun. du comté de St-Maurice re
cotisation imposée pour l'année 1948, \$66.^{87/100}
- 8° De Georges Mahieu, chef div. des plantes, re nomina-

tion d'inspecteurs des mauvaises herbes.

9° De Desilets & Houle, avocats, réclamation de \$3.75 pour consultation, recherches & opinion re G. Hélie.

10° De Benrose Wood Treasuring Co. of Canada Ltd re traitement préservatif du bois pour trottoirs, etc.

M. le conseiller Lucas Bolduc propose appuyé par M. le conseiller Zoël Garceau d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement.

1° A la corporation municipale du comté de St-Maurice pour cotisation 1947 Eval. \$189,335 à 3% eau \$66.²⁷/₁₀₀

2° A Desilets & Houle, avocats pour consultation, recherches & opinion re argent G. Hélie, \$3.⁰⁰/₁₀₀

3° A Oliva Guilbert pour balisage et entretien de la traverse Pointe-du-Lac - Nicolet, hiver 1941-1942 \$65.⁰⁰/₁₀₀

4° A l'Hon. Trésorier de la Province en paiement de la réclamation du gov. provincial pour hospitalisation de Georges Hélie jusqu'au 30 septembre 1941 la somme de \$504.²⁹/₁₀₀

5° A Thomas Dugré pour service accordé lors d'un feu de cheminée chez M. J. Houle, en mars dernier \$60.⁵⁰/₁₀₀

Adopté.

M. le conseiller Xavier Crête propose appuyé par M. le conseiller Désiré Rouette que M. le maire et le secrétaire-trésorier de cette municipalité soient autorisés à se rendre auprès de M. le curé de cette paroisse, curateur de l'argent de Georges Hélie, pour lui présenter au nom de ce conseil le compte d'hospitalisation de ce patient, et lui demander de payer le montant réclamé par le ministère provincial de la Santé, c'est-à-dire la somme de \$504.²⁹/₁₀₀, à même l'argent dont il est curateur pour ledit hospitalisé Georges Hélie.

comptes

re: argent G. Hélie

Au cas d'un refus de la part du curateur
 audit Georges Kélin de payer le montant récla-
 mé par le ministère de la Santé pour l'hospi-
 talisation de ce patient, M. le maire et le
 secrétaire-trésorier sont aussi autorisés à
 faire les démarches et à prendre les moyens
 jugés nécessaires pour saisir cet argent ou
 poursuivre au nom de cette municipalité
 s'il y a lieu afin d'entrer en possession de
 cet argent. Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

4 mai Province de Québec,
 1948 Corporation municipale de la paroisse de la
 Pointe-du-Lac.

A une session régulière du conseil de la
 susdite municipalité tenue le quatre
 mai mil neuf cent quarante deux
 au lieu et à l'heure ordinaires dudit
 sessions, sont présents MM les conseillers
 Xavier Crête, Désiré Rouette, Thomas Rouette,
 Théodore Garceau & Lucas B. Luce pour la pré-
 sidence de M. le maire Ferdinand Comeau.

Après la lecture du procès-verbal de
 notre dernière session les minutes sont approu-
 vées.

Correspondance. —

- 1^o De la Ligue pour la Défense du Canada.
- 2^o De A. Bergeron, p.-m. de la Voie, 30 avril 1948,
 se faire hacher de l'herbe le long des chemins.

3^o Du Bureau au Revenu - reçu pour chaque \$504.²⁹/₁₀₀
re hospitalisation Georges Hélic.

Il est proposé par M. Xavier Crête secon-
di par M. Désiré Bouette que les comptes sui-
vants soient approuvés & payés:

- 1^o A M. S. Thomas Bouette pour entretien route
de la gare hiver 1941-1942 \$35.⁰⁰/₁₀₀; bois pour
réparation du pont chez Olyve Dugui \$1.⁰⁰/₁₀₀, \$36.⁰⁰/₁₀₀
- 2^o A M. Georges Lacroix pour entretien partie
route rang des Garçons hiver 1941-1942 \$7.⁰⁰/₁₀₀

Adopté.

Il est proposé par M. Théodore Garceau secon-
di par M. Lucas Bolduc que le secrétaire-
trésorier soit autorisé à envoyer des états de
compte aux contribuables retardataires dans
le paiement de leurs taxes et d'en faire des
collections.

Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

1^{er} juin Province de Québec,
1942 Corporation municipale de la Visitation de la
Terre du Lac.

A une session régulière du conseil de la présente
municipalité tenue le 1^{er} juin 1942 pour considérer et dé-
libérer sur tout sujet dans l'intérêt de notre munici-
palité et en particulier faire la révision des rôles d'é-
valuation tel que annoncé par avis public en date
du 15 mai 1942 sont présents M. M. Lucas Bolduc,
Théodore Garceau, Joël Garceau & Désiré Bouette sous la présidence
de M. le maire Ferdinand Comeau.

Après la citation de la prière et la lecture du pro-
cis-verbal de notre dernière session les minutes sont
approuvées.

Correspondance.

- 1^{re} The Office Specialty Mfg. Co. Ltd., 1^{re} mai 1948
re casier classeur \$ 57.80
- 2^{de} Canadian Pacific Ry., 18 mai 1948 - fret transport 8.03
- 3^{de} Imprimeur du Roi, 26 mai 1948 - acc. réception \$ 7.90
- 4^{de} Imprimeur du Roi - 30 mai 1948 - rev. \$ 7.90
- 5^{de} Ligue pour la Défense du Canada, 26 mai 1948 -
résolution re conscription.

Proposé par M. Théodore Garneau secondé par
M. Lucas Bolduc que le rôle d'évaluation ayant
été examiné et révisé, les changements suivants
y soient apportés: -

changements
au rôle
d'évaluation.

		CAD.	A.R.P.	TERRAIN	CONSP.	TOTAL
1	Diminuer évaluation J. Thomas Rouette	111	1-00	25		25
2	Transmettre à Dame D. Héroux de succ. Dame H. Cormeau	267	-50	100	500	600
3	Transmettre à Ubalde Lacerte de Euch. Biron	264	-50	100		100
	Retrancher à Euchariste Biron	264	-50	15		15
4	Transmettre à Le. Acs. De Charrette de Erle Baptiste	67	1-50	500	2000	2500
5	Transmettre à F. A. Levesque de Albert Blais	123	-75	200	800	1000
6	Transmettre de Edm. Guilbert à Nap. Rouette et augmenter l'évaluation	251	65-00	1000	1000	2000
7	Transmettre à Dame Th. Guay de Jos. Art. Loranger	80	-37	75	525	600
8	Transmettre à Hubert Jolin de C. E. Charpentier	105	-50	125	700	825

et que les noms suivants y soient ajoutés: -
Henri-Paul Sennerville, Napoléon Guay, René
Rouette & Antonio Jolin. Adopté.

Il est proposé par M. Désiré Rouette secondé
par M. Joël Garneau d'approuver les comptes sui-
vants: -

- 1^o The Office Specialty Mfg Co. Ltd pour 4 de la facture
n^o 7746, 1^{er} mai 1948, \$57.80, reclasser \$14, ⁴⁵/₁₀₀
- 2^o Xarice Bisson pour fret C.T.R. + transport de la gare
du reclasser \$1.03, pour timbres-poste \$4.00 \$5, ⁰³/₁₀₀
- 3^o Ratifier paiement approuvé par M. le maire à l'Im-
primerie du Roi pour publication avis dans Gazette
Officielle \$7, ⁹⁰/₁₀₀

Adopté.

Attendu que la promesse de ne pas imposer
la conscription pour service outre-mer a été faite
par le gouvernement aux anticongestionnistes
plus spécialement à la province de Québec;

Attendu que la province de Québec a ma-
nifesté, le 27 avril, d'une façon non équivoque,
son opposition à toute mesure de conscription;

Attendu que, par conséquent, le gouverne-
ment actuel, ou tout gouvernement à venir, n'est
pas dilu de ses promesses;

Attendu que le projet de loi du gouverne-
ment tendant à l'abrogation de l'article 3 de la loi
de Mobilisation, accorde au gouvernement le pou-
voir d'envoyer les conscrits canadiens n'importe
où dans le monde et qu'une telle mesure est en
réalité la conscription;

Attendu que le respect des droits des mine-
rités et la fidélité à la parole donnée sont deux des
principes pour le triomphe desquels le Canada a
fait cause commune avec ses alliés et déclaré la
guerre;

Il est unanimement résolu par le conseil
de la municipalité de la Visitation de la Pointe
du Lac

comptes

re: -
conscription

1^o De réitérer sa ferme détermination de ne jamais accepter la conscription pour, outre-mer, ni aucun ni même qui y mène, ou rend, son application possible;

2^o De demander au gouvernement de ne pas amender l'article 3 de la Loi de Mobilisation;

3^o De rappeler au gouvernement que l'adoption de quelque mesure que ce soit de conscription compromettrait à jamais l'unité canadienne; qu'elle amènerait peut-être les Canadiens français à douter de la justesse des buts de guerre des alliés parce que le gouvernement prendrait une attitude contraire à celle définie dans la Charte de l'Atlantique par Roosevelt et Churchill.

4^o De donner à la présente résolution le plus de publicité possible pour renseigner le public, soit en lisant la résolution, à la porte de l'église, le dimanche, soit en en distribuant des copies, soit en l'annonçant dans les publications, ou journaux, de la paroisse, ou localité, soit en l'affichant, ou autrement.

5^o D'adresser copie de cette résolution dûment signée, au premier ministre du Canada, au premier ministre de la province de Québec, aux députés provincial et fédéral du comté, ainsi qu'aux journaux et à la Ligue pour la Défense du Canada.

Adopté unanimement.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

6 juillet Province de Québec,
1948 Corporation municipale de la Visitation de la
Pointe-du-Lac.

Séance régulière du conseil de la susdite
municipalité tenue le 6 juillet 1948 au lieu
et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle
sont présents messieurs les conseillers Xavier
Crête, Théodore Garceau, Joël Garceau, Lucas Bolduc,
J. Thomas Rouette & Désiré Rouette pour la pré-
sidence de monsieur le maire Ferdinand Corneau.

Après la récitation de la prière et la lecture du
procès-verbal de la dernière session les minutes
sont approuvées.

Correspondance. -

- 1^o M. Robert Ryan, 8 juin 1948, réponse à résolution re
conscription.
- 2^o Impr. Formules Prov., 3 juin 1948, reçus & avis taxes
municipales \$ 5. $\frac{39}{100}$
- 3^o Min. de la Santé, semestre 1^{er} oct. 1941 - 31 mars 1948 re
Georges Hélie \$ 56. $\frac{84}{100}$
- 4^o Bureau du Revenu, 1^{er} juillet 1948 - fonds des Bâtisses &
Juris année 1942 - 1943 - \$ 12. $\frac{00}{100}$

M. Xavier Crête propose appuyé par M. J. Thomas
Rouette d'approuver les comptes suivants: -

- 1^o Trésorier de la Province, pour pension de Georges Hélie,
semestre 1^{er} octobre 1941 - 31 mars 1948 \$ 56. $\frac{84}{100}$
- 2^o Trésorier de la Province - fonds des Bâtisses & Juris pour
l'année 1942 - 1943 \$ 12. $\frac{00}{100}$
- 3^o Xavier Bisson, pour facture 3 juin 1948, Impr. Form. Prov., reçus &
avis taxes municipales \$ 5. $\frac{39}{100}$
- 4^o Ovide Rouette pour lavage de la salle publique \$ 1. $\frac{00}{100}$

Adopté.

comptes

dépotoir

M. le conseiller Lucas Bolduc propose appuyé par M. le conseiller Zoël Garceau d'autoriser M. Ferdinand Comeau de s'enquérir, au nom de ce conseil, auprès des propriétaires de lots vacants, des conditions de vente ou de cession d'un terrain qui servirait de dépotoir municipal. Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Henri Bisson, secrétaire-trésorier.

3 août

Province de Québec,

1948

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac.

Séance régulière au conseil de la susdite municipalité tenue le trois août 1948 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Théodé Garceau, Désiré Rouette et J. Thomas Rouette sous la présidence de monsieur le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Correspondance. -

1^o Bureau des Revenu - reçu pour contribution au fonds des Bâtisses & Jurié -

2^o Bureau des Revenu - reçu pour pension de Georges Hélie -

3^o Imprimerie des Formules Provinciales, 13 + 20 juillet 1948 pour avis, feuilles rôle perception, estampe, etc.

M. Théodé Garceau propose d'approuver les comptes suivants:

1^o Imprimerie des Formules Provinciales, factures, 13 +

comptes

20 juillet 1948.

2^e Secrétaire-trésorier, facture S.-T. Côté, 13 juillet 1947
enveloppes 0.31, T. K. Marinneau 17 juillet '48, record 0.34

14.45
25.75

80.65
75.75

Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

8 sept.
1948

Province de Québec,

Corporation municipale de la Visitation de la
Pointe-du-Lac.

Session régulière du conseil de la susdite
municipalité tenue le huit septembre 1948 au
lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à
laquelle sont présents MM. les conseillers Xavier
Côté, Désiré Rouette, J. Thomas Rouette et Lucas
Bolduc pour la présidence de M. le maire Fer-
dinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture
du procès-verbal de la dernière session les minutes
sont approuvées.

Correspondance.

- 1^e Min. de la Santé, re Dame Armand Caya \$ 9.38
- 2^e Charles-Aug. Biron, compte pour entretien route Arceon

M. Xavier Côté donne avis qu'à la pro-
chaine session régulière de ce conseil il sera
passé un règlement fixant le taux par cent
dollars d'évaluation devant être imposé sur tous
les biens fonds imposables pour faire le rôle
général de perception pour l'année 1943 afin
de pourvoir au coût de l'administration et de
l'éclairage des rues de cette municipalité.

M. Désiré Rouette propose appuyé par M.

avis de
motion

comptes

J. Thomas Bouette d'approuver les comptes suivants:

1^o Trisories de la province de Dame Armand Caye \$ 7. ⁰¹/_{xx}

2^o M. Charles-Auguste Biron, entretien, route Garceau \$ 5. ⁰⁰/_{xx}

Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

5 octobre 1948

Province de Québec;
 Corporation municipale de la Visitation de la
 Pointe-du-Lac.

Séance régulière du conseil de la susdite
 municipalité tenue le cinq octobre 1948 au
 lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à
 laquelle sont présents M. M. Xavier Crête, Désiré
 Bouette, J. Thomas Bouette, et Lucas Bolduc pour
 la présidence de M. le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture
 du procès-verbal de la dernière session les mi-
 nutes sont approuvées.

Correspondance.

M. T. O. Tronovost, de Duparquet, demande
 d'aide financière afin de compléter ses études.

M. Xavier Crête propose appuyé par M.
 Désiré Bouette de payer à M. Gustave Milot
 pour deux rouleaux de broche \$ 8.00 et 8 livres
 de crampes \$ 0.56

\$ 8. ⁵⁶/_{xx}

Adopté.

Le conseil procède à l'examen des dé-
 penses et des revenus pour l'année 1943.

- Dépenses -

Administration générale \$ 130.00

Entretien des chemins, régl. N^o 10 \$ 35.00

comptes

Conseil de comté & U.S.	\$ 60.00
Fonds Bâtissés & Jouis	\$ 17.00
Traverse	\$ 65.00
Aliénés	\$ 114.00
Assistance publique	\$ 50.00
Rentes Seigneuriales	\$ 36.00
Divers	\$ 18.99
Lumière de rues	\$ 244.80
Total	\$ 765.79

- Revenus -

Taxe foncière gén. Eval. \$189 570 à 0.21	\$ 398.10
Conseil de comté	\$ 65.00
Rentes Seigneuriales	\$ 36.00
Taxe sur biens-fonds imposables pour lumière de rues Eval. \$189 570 + \$25 604 à 0.11	\$ 236.69
Des Rends F. S. C. (pour 1 lumière)	\$ 30.00
Total	\$ 765.79

Après la considération d'un état détaillé des dépenses et des revenus pour l'année 1943, il est proposé par M. Lucas Bolduc secondé par M. J. Thomas Bouette qu'il soit ordonné et statué par règlement sous le numéro trente-deux, ce qui suit :

- 1^o Que pour faire le rôle de perception générale de l'année 1943 une taxe foncière générale de \$ 0.21 par \$ 100.00 d'évaluation soit imposée sur tous les biens-fonds imposables afin de prélever l'argent nécessaire à l'administration de cette municipalité.
- 2^o Que afin de pourvoir au coût de l'éclairage de rues une taxe de \$ 0.11 par \$ 100.00 d'évaluation soit imposée sur tous les biens-fonds

régl. taxes
n° 32

imposables de cette municipalité, ainsi que pour les biens-fonds qui ne sont imposables qu'en vertu de l'article 694, paragraphe 2.

Le secrétaire-trésorier est autorisé à ne faire qu'un seul rôle de perception à \$0.38 par \$100.00 d'évaluation, en désignant le coût de la lumière dans une colonne séparée.

Ce règlement entrera en vigueur quinze jours après sa publication suivant la loi. Adopté.

M. Xavier Crête propose appuyé par M. Désiré Bouette d'accéder à la demande de M. T. O. Tronovost, Duparquet, (Abitibi) et de verser, pendant quatre ans, la somme de \$3.65 par année, à l'institution d'enseignement où il poursuivra ses études. Adopté.

M. Xavier Crête propose secondé par M. J. Thomas Bouette de nommer M. Lucas Bolduc afin de s'entendre avec M. Georges Fournier, au nom de ce conseil, sur le prix qu'il demande pour faire la clôture dans la partie de la route des Barceaux qui est sous le contrôle de cette municipalité. Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

2 nov. Troisième de Québec,
1948. Corporation municipale de la Visitation
de la Pointe-du-Lac.

Séance régulière du conseil de la
présdite municipalité tenue le deux novem-
bre 1948 au lieu et à l'heure ordinaires des
sessions et à laquelle sont présents MM.

M. T. O.
Tronovost.

à la clôture
rang des
Barceaux

Lucas Bolduc, Théode Garneau, Désiré Rouette & J. Thomas Rouette pour la présidence de M. le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Correspondance.

M. F. O. Tronovost, 15 oct. 1948.

M. Désiré Rouette propose appuyé par M. J. Thomas Rouette de payer au Syndicat National du Rachat des Fentes Seigneuriales pour le montant des versements annuels 1948 et \$36.²² capital perçu \$0.99 Adopté.

rentes
seigneuriales

Conformément à l'article 726 du code municipal de la province de Québec, le secrétaire-trésorier soumet à ce conseil un état détaillé des taxes municipales dues par les personnes ci-dessous mentionnées.

	Sup.	Cad.	Pg.	J. mun.	J. pol.	Int.	Total	Tr.
Mlle Antonia Bonnard	8.25	260	2	2.40	4.50	.29	7.19	
Georges Bourgeois	1.50	115	1	1.06	1.98	.12	3.16	
Dame Thomas Duplessis	.25	91	1	7.03	9.15	2.97	19.15	0.35
Dame Rodolphe Garneau	.50	111	1	14.72	8.83	2.45	25.40	
Tom. D. Malone	.50	123	1	16.90	23.50	12.21	52.61	0.35
Alphonse N. Trépanier		71	1	1.76	3.30	.22	5.28	

arrirages

Après examen des arrirages de taxes municipales ci-dessus inscrits M. Théode Garneau appuyé par M. Lucas Bolduc propose que le secrétaire-trésorier donne avis à ces personnes de payer sans délai leurs arrirages de taxes. A défaut de paiement il devra transmettre à la corporation municipale du comté de St-Maurice

les comptes de taxes et cotisations de M. Tom D. Malone et de Dame Thomas Duplessis pour la vente des immeubles affectés par ces arrirages. Adopté.

M. J. Thomas Pouette propose secondé par M. Désiré Pouette d'autoriser le secrétaire-trésorier à ne charger intérêt sur les taxes de l'année 1942-1943 qu'à compter des premiers janvier 1943. Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bissou, secrétaire-trésorier.

intérêt
1^{er} janvier

7 déc.

1948

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Sac.

Session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le sept décembre 1948 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents M. M. Xavier Crête, Joël Barbeau & Lucas Bolduc sous la présidence de M. le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Correspondance. -

- 1^{re} Commission des prix et du commerce se uniformes de la police et des pompiers.
- 2^e Barbeau & Fils, de Lévis, annonces de clôture à neige.
- 3^e Agence Duvernay, timbres historiques.
- 4^e Chambre de Commerce des Trois-Rivières re entretien de la route Trois-Rivières - Montréal pendant l'hiver.

Attendu que par notre lettre en date du 9 juillet 1942 la Commission Municipale de Québec a informé le secrétaire-trésorier de cette municipalité que M. Georges-Antoine Bouette n'est pas autorisé à agir comme vérificateur auprès des corporations municipales et scolaires de la province.

vérificateur

M. Lucas Bolduc appuyé par M. Zoil Garneau propose de nommer M. Paul Flury, notaire, d'Yamachiche, vérificateur des comptes de cette municipalité pour l'année financière finissant le 31 décembre 1942 et de lui payer, pour ce travail, la somme de \$ 15.00 dont le paiement est autorisé. Adopté.

M. Xavier Crête propose appuyé par M. Lucas Bolduc de procéder à la vente de l'entretien pendant l'hiver 1942-1943 de la partie de la traverse de Tante-du-Sac à Nicolet, sous le contrôle de cette municipalité. Avis public donné le 27 novembre 1942.

Il est résolu ce qui suit, à savoir :

- traverse*
- 1° Qu'il soit alloué la somme de quinze dollars \$ 15.00 pour la coupe des balises nécessaires à cet effet.
 - 2° Qu'il soit alloué la somme de soixante dollars \$ 60.00 pour l'ouverture, le balisage et l'entretien de la susdite traverse pendant l'hiver 1942-1943. L'ouverture devra se faire dès que les conditions seront favorables. M. Oliva Guilbert, présent à cette session, accepte la charge de ces travaux aux conditions ci-dessus mentionnées. En foi de quoi il a signé. Adopté.

M. Xavier Crête propose appuyé par M. Lucas Bolduc -

- 1° De payer à M. Oliva Bouette pour éclairage de la salle publique & du patinoir, la somme de \$ 7.50

comptes

- 2° Xavier Bisson pour timbres-poste
 3° Agence Duvernay pour timbres historiques

\$ 2.⁰⁰
~~1.50~~
 \$ 1.⁵⁰
~~1.00~~

Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

13 janvier
1943

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la
Pointe-du-Lac.

A une assemblée des électeurs municipaux de la susdite municipalité tenue à la salle publique de cette municipalité le treizième jour de janvier mil neuf cent quarante-trois, à dix heures de l'avant-midi, tel que annoncé par avis public en date du vingt-sixième jour de décembre mil neuf cent quarante-deux, pour la nomination du maire et de trois conseillers, en remplacement de monsieur Ferdinand Comeau, maire, de messieurs Lucas Bolduc, Joël Barceau et J. Thomas Poucette, conseillers, dont le terme d'office est expiré.

En, lundi, le dix-huitième jour de janvier courant, s'il est nécessaire, un bureau de votation sera ouvert à la salle publique de cette municipalité depuis huit heures du matin, jusqu'à six heures du soir, pour la réception des votes des électeurs pour les candidats mis en nomination.

M. Alexandre Dugré, girant, de cette municipalité, a été nommé secrétaire d'élection pour assister le président dans l'accomplissement des devoirs de cette charge.

Je, Xavier Bisson, secrétaire-trésorier, étant de droit président de cette élection, suis présent.

et requiers les électeurs ici présents de nommer les candidats en remplacement du maire et des trois conseillers sortant de charge. Les nominations devront être faites par écrit au président de l'élection et mentionner les noms, prénoms et occupation des candidats mis en nomination, ainsi que les noms au complet des proposeurs et des seconds, lesquels devront être présents.

Il a été mis en nomination comme candidat à la charge de maire de la municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Lac, Mr Ferdinand Corneau, rentier, de cette municipalité. Ont signé le bulletin de présentation M^{rs} Désiré Bouette et Évariste Leclerc de cette municipalité.

Il a été mis en nomination comme candidat à la charge de conseiller de la municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Lac, Mr Lucas Bolduc, menuisier, de cette municipalité. Ont signé le bulletin de présentation M^{rs} Désiré Bouette et Évariste Leclerc de cette municipalité.

Il a été mis en nomination comme candidat à la charge de conseiller de la municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Lac, Mr T. Thomas Bouette, cultivateur, de cette municipalité. Ont signé le bulletin de présentation M^{rs} Désiré Bouette et Évariste Leclerc de cette municipalité.

Il a été mis en nomination comme candidat à la charge de conseiller de la municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Lac, Mr Donat Dupont, journalier, de cette municipalité. Ont signé le bulletin de présentation M^{rs} Désiré Bouette et Évariste Leclerc de cette municipalité.

élection
du maire
&
des trois
conseillers

Étant donné qu'il s'est écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la présentation de candidats aux charges de maire et de conseillers de cette municipalité et qu'il n'y a que le nombre voulu de candidats mis en nomination pour lesdites charges, je, Xavier Bisson, président de l'élection, proclame élus par acclamation maire et conseillers de cette municipalité M. M. Ferdinand Corneau maire, Lucas Bolduc, Thomas Rouette et Donat Dupont conseillers, tous les quatre de cette municipalité.

Xavier Bisson, président de l'élection.

Alex. Dugré, secrétaire de l'élection

Je, Paul Fleury, de Yamashiche, notaire, vérificateur autorisé classe A, ayant été nommé vérificateur des comptes de la municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Hac, jure solennellement que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide.

Paul Fleury.

Assermenté devant moi à la Pointe-du-Hac ce vingtième jour de janvier mil neuf cent quarante-trois.

Xavier Bisson, sec. - tris.

Je, Ferdinand Corneau, ayant été élu maire de la corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Hac, jure solennellement que je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide. Ferdinand Corneau
Assermenté devant moi à la Pointe-du-Hac, ce premier jour de février mil neuf cent quarante-trois. Xavier Bisson, sec. - tris.

serment du
vérificateur

PAUL FLEURY
Notaire
Vérificateur Autorisé
"Classe A 5-812"

serment
du
maire

serment
d'un
conseiller

Je, Lucas Bolduc, ayant été élu conseiller de la
corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-
Lac, jure solennellement que je remplirai les devoirs
de cette charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur
de mon jugement et de ma capacité. Ainsi Dieu
me soit en aide *Lucas Bolduc*

Assermenté devant moi, à la Pointe-du-Lac, ce pre-
mier jour de février mil neuf cent quarante-trois.

Xavier Bisson, sec.-trés.

serment
d'un
conseiller

Je, J. Thomas Rouette, ayant été élu conseiller de
la corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-
Lac, jure solennellement que je remplirai les devoirs de cette
charge avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon juge-
ment et de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide.

J. T. Rouette

Assermenté devant moi, à la Pointe-du-Lac, ce premier
jour de février mil neuf cent quarante-trois.

Xavier Bisson, sec.-trés.

serment
d'un
conseiller

Je, Donat Dupont, ayant été élu conseiller de la cor-
poration municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac,
jure solennellement que je remplirai les devoirs de cette charge
avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et
de ma capacité. Ainsi Dieu me soit en aide.

Donat Dupont

Assermenté devant moi, à la Pointe-du-Lac, ce premier
jour de février mil neuf cent quarante-trois.

Xavier Bisson, sec.-trés.

1^{er} février
1943

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac.

Session régulière du conseil de la susdite munici-
palité tenue le premier février 1943 au lieu et à l'heure
ordinaires des sessions et à laquelle sont présents M M.

Xavier Crête, Désiré Bouette, J. Thomas Bouette, Théodore Garreau, Lucas Bolduc, et Donat Dupont sous la présidence de M. le maire Ferdinand Comeau.

Le secrétaire donne lecture au procès-verbal de l'élection tenue le 13 janvier dernier.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session, les minutes sont approuvées.

Correspondance.

- 1° Secrétariat de la Chancellerie - 4 déc. 1942 re division de la municipalité en sections de vote.
- 2° Min. de la Voirie - 1^{re} déc. 1942 - re: bois empilé dans l'emprise des routes.
- 3° Min. de la Santé - sem. avril-sept. 1942 re G. Hélie - \$ 57.16
- 4° Min. de la Santé - 5. déc. 1942 - re Hosp. Notre-Dame-de-Lourdes, Mont.
- 5° Corp. mun. comté St-Maurice, re: cotisation 1943 - \$ 66.27
- 6° Corp. mun. comté St-Maurice - 22 janv. 1943 - re: vente de lot
- 7° Rapport de vérification 1942 - par Paul Fleury.

M. J. Thomas Bouette donne avis qu'à la prochaine session régulière de ce conseil il sera passé un règlement pour diviser cette municipalité en sections de vote.

M. Xavier Crête appuyé par M. Désiré Bouette propose ce qui suit :

- 1° De renouveler la police de garantie du secrétaire-trésorier, N^o 43, 608, de la compagnie La Foyoyance, au montant de \$ 2,000.00, en faveur de cette municipalité et d'en payer la prime. \$ 10.00
- 2° Engager M. Paul Fleury, notaire, d'Yamachiche, comme vérificateur des comptes de cette municipalité pour l'année 1943, et de lui payer la somme de \$ 15.00; paiement autorisé.
- 3° Payer au Trésorier de la province, re: entretien Georges Hélie, semestre avril-septembre 1942 \$ 57.16
- 4° Payer corp. mun. du comté de St-Maurice, re: cotisation imposé pour l'année 1943 \$ 66.27

avis
de
motion

police de
garantie

vérificateur

comptes

- 5^e Payer au secrétaire - pour enveloppes \$1.02 - pour timbres 200 - #302
- 6^e Autoriser le secrétaire-trésorier de la corporation municipale du comté de St-Maurice à adjudger à notre municipalité le lot mis en vente pour arrérages de taxes, s'il n'y a pas d'enchérisseur.
- 7^e Le secrétaire soumet le rapport de vérification et il est résolu d'approuver les comptes de cette municipalité pour l'année 1942, tels que vérifiés.
- 8^e De payer la contribution du secrétaire, à l'Association Provinciale des Secrétares de Municipalités, pour l'année 1943 \$1.00
- 9^e Payer à M. Wilfrid Dufresne pour entretien de chemins \$0.50
- 10^e Payer à M. Alexandre Dugré afin d'aider notre club de hockey à défrayer le coût de l'eau à l'usage du patinoir \$10.00

Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

1^{er} mars

Province de Québec

1943

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac.

Session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le premier mars 1943 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents MM. Thiodor Garneau, Lucas Bolduc, Donat Dupont, Désiré Bouette et J. Thomas Bouette sous la présidence de M. le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Correspondance.

- 1^o Min. de la Voirie - re période du dégel.
- 2^o Min. de l'Agriculture, 10 fév. 1943 - re répression de la py.

revenir à
Jon. Malouinapprob. comptes
1942

comptes

rale du maïs et nomination d'inspecteurs de mauvaises herbes.

3^e Fid. gen. des ligues du Sacré - Ouvr. re travail de nuit des femmes et maintien de l'interdit contre le parti communiste.

4^e M. Lucien Comeau, procat, 5 fév. 1943 - avis re mauvais état des chemins.

M. Désiré Rouette propose, appuyé par M. J. Thomas Rouette de payer à M. Ernest Dupresne pour deux heures de travail à l'entretien de chemins \$20.50.

Adopté.

M. Donat Dupont appuyé par M. Désiré Rouette d'autoriser l'achat de 100 exemplaires de "Plaidoyer pour la Canadienne" et d'en payer le coût au montant de \$20.00

Adopté.

Attendu que la famille est la base de notre structure sociale;

Attendu que 59 évêques du Canada, dans une lettre collective, en mai dernier, ont exprimé leur poignante inquiétude au sujet "des mesures destinées à attirer les femmes, et les mères surtout, hors du foyer, pour les appliquer au travail de l'usine ou à d'autres occupations peu saines à leur sexe";

Sur proposition du conseiller M. Thomas Rouette secondé par le conseiller M. Donat Dupont et accepté à l'unanimité, il est résolu par le Conseil de la municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Sac de demander au Gouvernement une législation qui impose:

1^o La prohibition du travail de nuit aux femmes et aux jeunes filles;

2^o L'interdiction du travail à l'usine pour les femmes mariées ayant des enfants de moins de

compte

"Plaidoyer pour la Canadienne"

re: travail de nuit des femmes et filles.

seize ans;

3^e La journée de travail de huit heures et la semaine de quarante heures;

Et que copie dûment signée de cette résolution soit envoyée au Premier Ministre du Canada, au Premier Ministre de la Province, au Ministère provincial du Travail, et, au moins, à trois journaux, et que l'on donne toute la publicité souhaitable à cette résolution. Adopté unanimement.

Attendu que le parti communiste au Canada exerce actuellement de fortes pressions auprès des autorités fédérales pour faire lever, pendant la présente session, l'interdit contre le parti communiste;

Sur proposition des conseillers M. Thiodé Garceau appuyé par le conseiller M. Lucas Bolduc, il est unanimement résolu, par le Conseil de la municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Sac, de demander respectueusement au Ministre de la Justice: -

1^o De maintenir l'interdit qui frappe le parti communiste;

2^o De prendre des mesures efficaces pour empêcher toute propagande communiste au Canada;

Et d'envoyer copie de la présente résolution au premier Ministre du Canada, au Premier Ministre de la Province, au Ministre de la Justice et, au moins, à trois journaux, et que l'on donne toute la publicité souhaitable à cette résolution. Adopté unanimement.

M. Lucas Bolduc propose, appuyé par M. Thiodé Garceau, que le Conseil de la municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Sac exprime ses plus sincères condoléances à M. l'abbé Albert Desjarlais, vicaire, dans la peine profonde qui le frappe par la mort de

maintien de
l'interdit contre
le parti communiste

sympathies
à M. l'abbé
Albert Desjarlais

son vénéré père. Adopté à l'unanimité.

Attendu qu'il existe présentement de nombreuses vacances dans la représentation de la province de Québec au Sénat canadien;

Attendu que tous les jours la région du St-Maurice prend de plus en plus d'importance comme centre industriel et économique de cette province;

Attendu que depuis plusieurs années aucun représentant de cette région n'occupe de siège au Sénat;

Attendu que M. Albert Liguire, de Shawinigan Falls, est un homme très bien qualifié pour occuper ce poste important;

Sur proposition du conseiller M. Théodore Garneau appuyé par le conseiller M. Lucas Bolduc, il est unanimement résolu, par le Conseil de la municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Lac, de demander respectueusement au T. H. W. L. Mackenzie King, Premier Ministre du Canada, de nommer M. Albert Liguire, de Shawinigan Falls, membre du Sénat canadien.

Adopté - Sur proposition du conseiller M. J. Thomas Rouette appuyé par le conseiller M. Désiré Rouette il est résolu qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil que à l'avenir l'arrondissement de rotation numéro un (N°1) de la municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Lac pour l'assemblée législative de la province de Québec comprendra le premier rang depuis le numéro cinquante-huit (N°58) du cadastre officiel jusqu'au numéro quatre-vingt-cinq (N°85) côté sud et numéro quatre-vingt-dix-huit (N°98) côté nord, ainsi que le rang des Petites Terres jusqu'à la ligne du chemin de fer; et que l'arrondissement de rotation numéro

re: nomination
M. Albert Liguire,
Sénateur

règlement 33
sections
de note

deux (N° 2) comprendra tout le reste de la susdite municipalité. Le présent règlement annule tout règlement antérieur.

Le présent règlement portant le numéro trente-trois (N° 33) entrera en vigueur quinze jours après sa publication suivant la loi. Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

5 avril

1943

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac.

Session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le cinq avril 1943 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents MM. Xavier Côté, Désiré Rouette, J. Thomas Rouette, Théodore Garsneau, Lucas Bolduc et Donat Dupont sous la présidence de M. le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Correspondance.

- 1^o Min. de la Santé - réclamation pour Jacques Fontaine \$64.00, pour Anesse, Marielle & Claudette Caya \$69.72
- 2^o Du Turnier Min. de la province, 9 mars '43, réponse à 2 résolutions re travail des femmes et parti communiste.
- 3^o De M. P. Beaulac, 12 mars '43, réponse à résolution demandant la nomination de M. Albert Liguier au poste de sénateur.
- 4^o Du Min. de la Justice, 13 mars '43, réponse à résolution s'opposant à la levée de l'interdit qui frappe le parti communiste.
- 5^o Du Min. du Travail, 17 mars '43, réponse à résolution s'opposant au travail de nuit des femmes dans les usines.
- 6^o Carte de remerciements de M. l'abbé Desjarlais pour te-

magnage de sympathies.

7^e De la corp. mun. du comté de St-Maurice, 1^{er} avril 1943, avis
que l'immeuble vendu pour non-paiement de taxes et apparten-
nant à M. J. D. Malone, a été retiré ce jour par M. Malone.

M. J. Thomas Rouette propose appuyé par M. Désiré
Rouette de payer au Trésorier de la Province pour Jacques Fon-
taine \$ 64.00, pour Annette, Marielle et Claudette Caye la
somme de \$ 69.72.

compte

\$ 133.72

Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire

René Bissard, secrétaire-trésorier.

3 mai Province de Québec

1943 Corporation municipale de la Visitation de la Pointe du Lac

Séance régulière du conseil de la susdite muni-
cipalité tenue le 3 mai 1943 au lieu et à l'heure ordi-
naires des sessions et à laquelle sont présents MM. Dé-
siré Rouette, Lucas Bolduc, Donat Dupont, sous la pré-
sidence de M. le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du
procès-verbal de la dernière session les minutes sont ap-
prouvées.

M. Lucas Bolduc, appuyé par M. Donat Du-
pont propose d'approuver les comptes suivants pour
entretien de chemins d'hiver et de les charger aux in-
téressés.

- 1^o M. Georges Fournier - route des Carcaud \$ 7.00
- 2^o M. Donat Dupont - route de la gare \$ 25.00
- 3^o M. Alvin Guilbert - traversé sur le fleuve \$ 75.00
- 4^o M. Napoléon Faquin - 8 hrs à \$ 0.40, \$ 3.20 pour chemin de
Dame Albert Ragnon; 6 hrs à \$ 0.40, \$ 2.40 pour chemin de
M. Earle Baptist \$ 5.60

comptes

- 5° M. Maxime Bouché, 7 1/2 heures à \$0.35 pour entretien du chemin de front de M. J.B. Lorangeur \$2.63
- 6° M. André Guay, 3 heures à \$0.35 pour ouvrir le chemin chez M. Henri Duchesneau et 4 heures à \$0.35 au garage Georges Duval \$2.45
- 7° M. Henri Dupras, 4 heures à \$0.35 pour ouvrir le chemin au garage de Georges Duval et 3 heures à \$0.35 chez Henri Duchesneau \$2.45

Adopté.

MM. Désiré Rouette & Donat Dupont proposent approuvés par M. Lucas Bolduc d'accorder la somme de \$10.00 au secrétaire à l'occasion de son prochain mariage.

Adopté.

Attendu que le service d'autobus Carier Frère ne dessert pas le territoire de Sainte-Suzanne jusqu'aux limites de cette municipalité;

Attendu qu'il s'est élevé des plaintes contre ce service incomplet et l'horaire des voyages peu accommodant pour le public voyageur;

M. Lucas Bolduc propose, approuvé par M. Désiré Rouette, que ce conseil proteste contre cet état de chose et prie la direction de Carier Frère de bien vouloir y remédier sans délai.

Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Narcisse Bisson, secrétaire-trésorier.

7 juin
1943

Troisième de Québec
Corporation municipale de la Visitation de la Sainte-Suzanne.

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le sept juin 1943 et à laquelle sont présents MM. Narcisse Crête, J. Thomas Rouette, Théodore Barbeau et Lucas Bolduc sous la présidence de M. le maire Fer-

dirant Bureau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Il est proposé par M. Xavier Crête secondé par M. J. Thomas Rouette, que le rôle d'évaluation ayant été examiné et revu, les changements suivants y soient apportés:

	Cad.	Sup.	Terrain	Const.	Total
1° Soustraire à M. Donat Dupont et porter à M. Ed. Bureau	125	23-00	325		325
2° Soustraire à Thomas Rouette et porter à Joseph Bisson	102	38	150	1875	
	267	1-00	50		2075
3° Soustraire à Joseph Bisson et porter à L. Goudreau	91	-15	25	250	275
4° Soustraire à Joseph Bisson et porter à Xavier Bisson	107			950	950
5° Soustraire à Mlle J. Rivard et porter à Dame Th. Guay	89	-18	125	1050	1175
6° Soustraire à Orla Dugrié et porter à Philippe Dugrié	270	76-00	2850	1150	
	270	73-00	1367		
	257	9-00	450		5817-
7° Soustraire à Dame E. Guilbert et porter à Dame Irine C. Caron	84	-90	250	1300	1550-
8° Soustraire à Philippe Rouette et porter à Joseph L. Auger	128-129	2-00	20	380	400-
9° Evaluer construction de Edouard Bureau	1215	23-00		50	500-
10° Baisser évaluation de Edmond Bisson	124	1-00	300	1300	1500-
11° Evaluer propriété de Sandias Fortier	267		25	275	300-
12° Evaluer propriété de Philippe Dugrié	107	-45		400	400
13° Augmenter évaluation de Philippe Dugrié	107	-45		50	50
14° Augmenter évaluation de Ernest Hélie	267	1-50		200	200
15° Evaluer construction de Ubold Lacerte	264	-50		600	600-
16° Evaluer construction de Joseph Bisson	204			200	200

changements au rôle.

U. adopté.

M. Lucas Bolduc propose, appuyé par M. Thiodé Gagnon, de voter la somme de vingt-cinq dollars \$25.00 au Comité d'Organisation de la St-Jean-Baptiste.

Adopté.

M. Xavier Crête, appuyé par M. Lucas Bolduc,

notre procès de Jean Baptiste compte.

du papier au secrétaire pour achat de timbres-poste \$2.00

Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

2 août

Province de Québec

1943

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-au-Lac

Session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le deux août 1943 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents M^{rs} Xavier Crête, Désiré Rouette, Lucas Bolduc et Donat Dupont sous la présidence de M. le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Correspondances

- 1^o Bureau du Revenu contribution 1943-44 fonds latines & jurés
- 2^o Min. de la Santé entretien G. Hélie oct. 1942 - avril 1943.
- 3^o Cité de Québec 11 juin 1943. re Dame Arthur Comeau.

M. Xavier Crête propose, appuyé par M.

Désiré Rouette d'approuver les comptes suivants:

- 1^o Trés. de la province contribution 1943-44 latines & jurés \$12.00
- 2^o Trés. de la province entretien G. Hélie oct. '42 - avril '43 \$56.84
- 3^o M. Ferdinand Comeau. 5 piquets .50, 5 hrs de travail \$1.50,
1 lb crampons .07 - pour clôture rue de la Fabrique \$2.07

Adopté.

M. Lucas Bolduc donne avis de motion qui à la prochaine session régulière un règlement sera soumis au conseil à l'effet d'imposer les taxes nécessaires pour l'année 1944.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

comptes
avis de
motion

7 sept. Province de Québec

1943 Corporation municipale de la Visitation de la
Pointe-du-Lac

Séance régulière du conseil de la présente
municipalité tenue le sept septembre 1943 au lieu et à
l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents M. M.
Xavier Crête, Thomas Rouette, Théodore Carreau & Lucas Bolduc
sous la présidence de M. le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du
procès-verbal de la dernière session les minutes sont approu-
vées.

Correspondance.

- 1^{re} La Revue Municipale. demande d'abonnement à la Revue
Municipale.
- 2^e Commission d'assurance chômage. 16 août 1943.

Règlement N^o 34

Attendu que les prévisions budgétaires des
dépenses et des revenus de cette corporation pour l'an-
née 1944 s'établissent comme suit:

Dépenses

Déficit au 31 décembre 1943	\$ 39.47
Voies, entretien	37.00
Voies, traverses sur le fleuve	65.00
Eclairage des rues	244.80
Aliénés	114.00
Assistance publique	57.05
Conseil de comté	66.27
Fonds des bâtisses & jurés	12.00
Administration générale	175.13
Divers	25.00
Total	\$ 835.72

Approuvé
1944

Revenues

Evaluation \$ 190,820 - Taux: 0.35 x 100	\$ 610.62
Eval. biens non-imposables \$ 25,604 - Taux 0.11 x 100	28.16
Contribution des Trices	30.00
Intérêts sur taxes	6.01
Assistance publique	55.21
Traverse sur les fleurs	<u>65.00</u>
Total	\$ 795.00
Déficit prévu	\$ 40.72

Attendu qu'avis de motions a été régulièrement donné;

Il est proposé par M. Xavier Crête secondé par M. Thomas Rouette et résolu:

Le présent règlement, portant le numéro 34 des règlements de cette corporation, soit et est adopté; et il est décrété, par ce règlement, qu'une taxe foncière générale, au taux de 21% par \$ 100.00 d'évaluation, soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité, tels que portés au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, et une taxe spéciale de 11% par \$ 100.00 d'évaluation sur tous les biens-fonds imposables et non-imposables de cette municipalité, aux fins de pourvoir au paiement des dépenses prévues au budget et à l'éclairage des rues.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi. Adopté.

M. Thiodé Gorceau proposé, secondé par M. Lucas Bolduc de payer à M. Omer Biron pour le fauchage de la route des Gorceau \$ 3.00

M. Xavier Crête proposé appuyé par M. Thomas Rouette de payer de caisse à caisse sur évaluation Adopté.

Budget

règl.
34

compte

des constructions de M. Alexandre Rouette (grange démolie)
pour un montant de \$ 100.00 d'évaluation, les taxes de l'an-
née 1943

\$ 0.32

Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

4 octobre Province de Québec

1943

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac

Séance régulière du conseil de la susdite muni-
cipalité tenue le 4 octobre 1943 au lieu et à l'heure ordinaires
des sessions et à laquelle sont présents M M. Xavier Côté,
Desiré Rouette, Thomas Rouette, Théod. Comeau, Lucas
Bolduc et Donat Dupont, sous la présidence de M. le
maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du
procès-verbal de la dernière session les minutes sont approu-
vées.

M. Desiré Rouette, appuyé par M. Xavier Côté,
propose de payer à M. Georges Fournier pour 7 hrs d'ouvrage
à 0.25, pour faire la clôture de la route des Curcours et 17 piquets
à 0.10, la somme de

\$ 3.45

Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

21 novembre Province de Québec

1943

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac

Séance régulière du conseil de la susdite muni-
cipalité tenue le 21 novembre 1943 au lieu et à l'heure
ordinaire des sessions et à laquelle sont présents
M M. Théod. Comeau, Lucas Bolduc, Donat Dupont

et Désiré Rouette, sous la présidence de M. le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session, les minutes sont approuvées.

Correspondance.

- 1° Min. de la Santé, sem. oct. 1942 - avril 1943, Omer Moul, 12 jours \$12.00
- 2° Min. de la Voirie, 15 sept. 1943, instructions re: fauchage de l'herbe le long des routes.

M. Désiré Rouette propose appuyé par M. Donat Dupont, d'approuver les comptes suivants:

- 1° Prison de la Trévisse, assistance publique re: Omer Moul 12 jours \$12.00
- 2° M. Paul Fleury, 26 oct. 1943, reliure, papeterie \$7.00
- 3° Le corp. mun. du comté de St-Maurice re: versement des rentes seigneuriales 1943 \$36.00

Adopté.

Conformément à l'article 724 du code municipal de la province de Québec, le secrétaire-trésorier soumet à ce conseil un état des taxes municipales dues par les personnes ci-dessous mentionnées, année 1943 non inclus.

	Imp.	Cad.	Rang	T. mun.	Int.	Total
Mlle Antonia Bouchard	8-25	260	2	2.40	.10	2.50
Georges Bourgeois	1-50	115	1	1.04	.05	1.11
Dame Rodolphe Garneau	-50	111	1	7.36	1.05	8.41
Alphonse N. Trépanier		71	1	1.76	.08	1.84

Attendu que notre municipalité n'est pas desservie d'une façon commode et pratique par un service de transport par voie ferrée;

Attendu que la station du Pacifique Canadien est située en dehors des limites de notre municipalité

comptes

avérage

et à une distance considérable de celle-ci;

Attendu qu'il n'y a aucun taxi et aucun pharmacien dans notre municipalité qui fasse le service entre celle-ci et la station la plus proche du Transcanadien;

Attendu que, même s'il y en avait, il en coûterait plus à une personne pour se faire transporter à la station de chemin de fer que pour le prix de transport par chemin de fer ou autobus aux Trois-Rivières;

Attendu que toute notre population doit compter sur les maisons de commune des Trois-Rivières;

Attendu qu'il n'y a dans notre municipalité aucun médecin, aucune banque et que nos citoyens doivent constamment voyager aux Trois-Rivières;

Attendu que le bien de notre municipalité exige qu'il y ait constamment un service de transport régulier et fréquent entre notre municipalité et la ville des Trois-Rivières;

Attendu que notre municipalité est desservie depuis un grand nombre d'années par les autobus Carrier & Frère;

Attendu que cette compagnie a toujours donné un excellent service et s'est rendu service à notre population;

Attendu que cette compagnie a toujours cherché à améliorer son service et a dû en réduire la fréquence pour se conformer aux règlements de guerre;

Attendu que des demandes ont été présentées pour qu'un service plus fréquent d'autobus soit fait dans le territoire de la municipalité de la paroisse de Trois-Rivières;

Attendu que cette municipalité n'est distante de la nôtre que de quelques milles;

re: service
d'autobus

Attendu que, si un service plus fréquent d'autobus devait se faire dans cette municipalité, il serait dans l'intérêt public en général et dans l'intérêt de notre population que ce service l'égale également à cette dernière;

Attendu que si un tel service devait être institué il serait juste et équitable que la compagnie Carrier & Frère reçoive l'autorisation de l'instituer;

Il est proposé par: M. Lucas Bolduc,
secondé par: M. Thiodor Garneau,

Que le conseil de cette corporation prie l'autorité compétente d'autoriser la compagnie Carrier & Frère, à augmenter la fréquence de son service d'autobus dans la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières et dans la nôtre. Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

4 décembre Province de Québec,

1943

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac.

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le six décembre 1943 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents M. M. Xavier Crête, Désiré Rouette, J. Thomas Rouette, Lucas Bolduc & Donat Dupont sous la présidence de M. le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture des procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Correspondance.

1^o Min. de la Santé, res. requête rejetée, demande d'assistance publique.

2° Min. de la Santé, re: hôpital N.-D. de Lourdes, Montréal, institution d'assistance publique, classes B.3 & B.4

M. Xavier Crête propose appuyé par M. Désiré Rouette d'approuver les comptes suivants:

comptes

- 1° M. Thomas Dugué, service incendie, salle publique \$40.50
- 2° Secrétaire-trésorier, timbres-poste \$2.50, voyage à la banque 0.50
échange d'un chèque 0.25 \$3.25
- 3° L'Association prov. des secrétaires de municipalités, abonnement d'un an à la Revue Municipale \$51.00
- 4° M. Ovide Rouette, le loirage de la salle publique & patinoir \$7.50

Adopté.

M. Lucas Bolduc, appuyé par M. Donat Dupont, propose de procéder à la vente de l'entretien, pendant l'hiver 1943-1944, de la partie de la traverse de Pointe-du-Lac à Nicolet sous le contrôle de cette municipalité.

Avis public à cet effet donné le 20 novembre 1943.

Il est résolu ce qui suit, à savoir:

vente de la traverse

- 1° Qu'il soit alloué la somme de quinze dollars \$15.00 pour la coupe des balises à cet effet.
- 2° Qu'il soit alloué la somme de soixante dollars \$60.00 pour l'ouverture, le balisage et l'entretien de la susdite traverse pendant l'hiver 1943-1944. L'ouverture et le balisage devront se faire dès que les conditions seront favorables.

M. Ovide Guilbert, présent à cette session, accepte la charge de ces travaux aux conditions ci-dessus mentionnées.

En foi de quoi il a signé:

Adopté.

drainage d'un cours d'eau

M. J. Thomas Rouette, appuyé par M. Désiré Rouette, propose d'approuver la demande d'aide faite par un groupe de cultivateurs de cette municipalité pour le drainage et l'élargissement d'un cours d'eau de cette municipalité et se déchargeant dans la ri-

PAUL FLEURY
NOTAIRE
Vérificateur Autorisé
"Classe A 5-612"

salle de
billards

2 janvier
1944

PAUL FLEURY
NOTAIRE
Vérificateur Autorisé
"Classe A 5-612"
JAN 20 1945

élection
de
conseillers

vieu aux Sables.

Adopté.

M. Xavier Crête, appuyé par M. Désiré Rouette, propose d'autoriser M. le maire à signer une demande d'obtention de permis d'exploitation d'une salle de billards faite par M. Viator Crête de cette municipalité. Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

Troiseme de Quibec,

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac.

A une assemblée des électeurs municipaux de la susdite municipalité tenue à la salle publique de la susdite municipalité le douzième jour de janvier 1944, à dix heures de l'avant midi, tel que convoqué par avis public en date du vingt-huitième jour de décembre 1943 pour la mise en nomination de trois conseillers en remplacement de messieurs Théodore Garneau, Xavier Crête et Désiré Rouette dont le terme d'office est expiré.

Que, lundi, le dix-septième jour de janvier 1944, s'il est nécessaire, un bureau de rotation sera ouvert à la salle publique de cette municipalité, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir, pour la réception des votes des électeurs pour les candidats mis en nomination.

M. Alexandre Dugré, girant, de cette municipalité, a été nommé secrétaire d'élection pour assister le président dans l'accomplissement des devoirs de cette charge.

Je, Xavier Bisson, secrétaire-trésorier, étant de droit président de cette élection, puis présent et requiers les électeurs ici présents de nommer les candidats en remplacement des trois conseillers sortant de

charge. Les nominations devront être faites par écrit au président de l'élection et mentionner les noms, prénoms et occupation des candidats mis en nomination, ainsi que les noms au complet des proposeurs et seconds, lesquels devront être présents.

Il a été mis en nomination comme candidat à la charge de conseiller de la municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Lac Mr Xavier Côté, cultivateur de Pointe-du-Lac. Ont signé le bulletin de présentation M. M. Ferdinand Comeau et Lucas Bolduc de cette municipalité.

Il a été mis en nomination comme candidat à la charge de conseiller de la municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Lac Mr Omer Gélour, gardien de cette municipalité, Ont signé le bulletin de présentation M. M. Ferdinand Comeau et Lucas Bolduc, de cette municipalité.

Il a été mis en nomination comme candidat à la charge de conseiller de la municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Lac Mr Théode Garceau, rentier, de cette municipalité, Ont signé le bulletin de présentation M. M. Ferdinand Comeau, et Lucas Bolduc, de cette municipalité.

Etant donné qu'il s'est écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la présentation de candidats aux charges de conseillers de cette municipalité et qu'il n'y a que le nombre voulu de candidats mis en nomination pour les dites charges, je, Xavier Bisson, président de l'élection, proclame élus par acclamation conseillers de cette municipalité M. M. Xavier Côté, cultivateur, Théode Garceau, rentier, Omer Gélour, gardien, tous trois de cette municipalité,

Xavier Bisson,
président de l'élection.
Alex. Duqué
secrétaire de l'élection

élection
de
conseillers

serment
d'un
conseiller.

Je, Théodore Gabeau, ayant été dûment élu
conseiller de la corporation municipale de la Visitation
de la Pointe-du-Lac, jure solennellement que je
remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté
et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma
capacité. Ainsi, Dieu me soit en aide!

Théodore Gabeau

Assermenté devant moi à la Pointe-du-Lac, le
septième jour de février mil neuf cent quarante quatre.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

serment
d'un
conseiller.

Je, Xavier Côté, ayant été dûment élu
conseiller de la corporation municipale de la Visitation
de la Pointe-du-Lac, jure solennellement que je
remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté
et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma
capacité. Ainsi, Dieu me soit en aide!

Xavier Côté

Assermenté devant moi, à la Pointe-du-Lac, le
vingt-troisième jour de février 1944.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

serment
d'un
conseiller.

Je, Omer Arbour, ayant été dûment élu con-
seiller de la corporation municipale de la Visitation
de la Pointe-du-Lac, jure solennellement que je
remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté
et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma
capacité. Ainsi, Dieu me soit en aide!

Omer Arbour

Assermenté devant moi, à la Pointe-du-Lac, le
septième jour de février mil neuf cent quarante-
quatre.

Xavier Bisson,
secrétaire-trésorier.

7 février
1944

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac.

Session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 7 février 1944 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents M. M. Thomas Rouette, Omer Arbour et Théo Garneau sous la présidence de M. le maire Ferdinand Corneau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'élection tenue le 12 janvier dernier.

Correspondance -

- 1° Corp. mun. du comté St-Maurice - cotisation de l'année 1944.
- 2° Association prof. des secrétaires - remerciements au conseil pour avoir payé l'abonnement du secrétaire à la Revue Municipale.
- 3° La Ligue Nationale - demande d'adopter résolution s'opposant à l'immigration.
- 4° La Revue Municipale - sollicitation d'abonnement à cette revue.
- 5° Rapport du vérificateur Paul Fleury, pour l'année 1943.

M. Thomas Rouette, appuyé par M. Omer Arbour, propose ce qui suit, à savoir: -

- 1° Engager M. Paul Fleury, N. P., comme vérificateur des comptes de cette municipalité pour l'année 1944 au prix de \$ 15.00
- 2° Approuver les comptes de cette municipalité pour l'année 1943, tels que vérifiés.
- 3° Accepter & payer la police de garantie du secrétaire dans The Canadian Surety Company pour un montant de \$ 2,000.00 en faveur de cette municipalité. Prime \$ 10.00

vérificateur
approbation
comptes
1943

police
garantie

Adopté.

M. Théo Garneau, appuyé par M. Thomas

Rouette, propose d'approuver les comptes suivants:

comptes

- 1^o M. Paul Fleury, vérification des comptes, année 1943, \$415.00
- 2^o Corp. mun. du comté de St. Maurice, cotisation 1944, \$66.27
- 3^o Secrétaire - trésorier, timbres - poste \$1.00
- 4^o Octroi au club de hockey local, pour la saison 1943-44, \$10.00

Adopté.

M. Thomas Rouette, appuyé par M. Amer Lebour, propose de payer de caisse à caisse.

taxes
proportées
de
caisse
à
caisse

- 1^o Sur terrain de M. Adolphe Biron, partie du lot N^o 71, vendu aux Sœurs Dominicaines du Rosaire, Trois-Rivières, sur évaluation de \$2.50 à 0.21 du \$100.00, pour l'année 1944, \$0.52
- 2^o Sur propriété de M. Edgar Guillemette vendue aux Pères de la Fraternité Sacerdotale, P. N^o 124, évaluation \$800.00 à 0.21 du \$100.00, pour l'année 1944 \$1.68
- 3^o Sur propriété de M. Edmond Brisson, pour maison incendiée, évaluation \$2,100.00 à 0.32 du \$100.00 pour 3 mois; sur évaluation diminuée de \$1500.00 à 0.32 du \$100.00 pendant un an, avec intérêts - \$4.88 + 0.30 \$5.18

Adopté.

Considérant que le ministre fédéral de l'immigration, M. Cseray, déclarait le 3 novembre 1943, selon leur rapport de la Montreal Gazette, page un, ce qui suit: "Le Canada offre un domicile aux réfugiés. Un agent d'immigration est envoyé en Europe et le gouvernement fédéral considérera d'une façon sympathique l'immigration au Canada d'un nombre indéfini de réfugiés."

re: -
immigration

Considérant qu'il est notoire que la United Jewish Refugees & War Relief Agencies, avec siège social au N^o 1121 ouest, de la rue St. Catherine, Montréal, a lancé dans le public une requête réclamant au Canada l'admission de tous les réfugiés du continent européen, et qu'elle désire sous le patronage

de la sénateur Cairine R. Wilson, obtenus, dans ce but 500,000 signatures au Canada.

Considérant qu'il y a lieu de s'inquiéter puisque cette immigration doit se faire spécialement dans la province de Québec.

Considérant que la Tresse Canadienne, le 7 janvier 1944, a fait tenir un communiqué intitulé comme suit: "Le Canada a accepté d'admettre un nombre limité d'immigrants. Les réfugiés qui viennent au Canada de la péninsule ibérique en conformité avec une décision rendue récemment, recevront asile pour la durée de la guerre."

immigration

Considérant que le fait de permettre ainsi l'entrée au pays de réfugiés est non seulement une nouvelle brèche aux prérogatives du peuple, mais sera l'origine de perturbations sociales pour le moment et pour l'après-guerre.

Considérant que la Chambre des Communes ne s'est pas prononcée et que les députés devraient avoir l'occasion de se prononcer sur cette question avant qu'une telle politique soit mise en force.

Il est unanimement résolu par le conseil de la municipalité de Pointe-du-Lac -

1° Que le susdit conseil s'oppose au projet d'immigration suggéré et à toute immigration sur un plan différent de celui qui a prévalu jusqu'ici et en vigueur ces dernières années.

2° Que dans tous les cas, aucune modification aux lois et règlements existants régissant l'immigration ne devrait être faite sans que le Parlement ait eu l'occasion d'en discuter au cours de la session prochaine.

3^e Que publicité soit donnée à cette résolution.

4^e Que copie en soit envoyée au Premier Ministre du Canada, au premier ministre de la province de Québec, au chef de l'opposition provinciale de Québec, aux députés fédéral et provincial du comté. Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

6 mars
1944

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac.

Session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 6 mars 1944 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents messieurs Xavier Crête, Thomas Rouette, Amer Arbour, Théo Garneau, Lucas Bolduc & Donat Dupont sous la présidence de M. le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Correspondance.

- 1^o F. Beaulac, 1^{er} mars 1944, réponse à résolution contre l'immigration.
- 2^o Service de la perception, hôtel de ville, Québec, re compte d'Hôpital Civique de M. Arthur Comeau pour hospitalisation de son épouse, en date du 21 février 1944.
- 3^o Min. de la Santé, re Georges Nélie, sens. avril à septembre 1943, # 57.14.

M. Xavier Crête, appuyé par M. Thomas Rouette, propose de payer au Trésorier de la province pour l'hospitalisation de Georges Nélie, d'avril à septembre 1943, la somme de

\$ 57.14

Adopté.

compte

Conformément à l'article 178 du code municipal de la province de Québec, il est proposé par M. Lucas Bolduc appuyé par M. Donat Dupont, de procéder à la nomination des inspecteurs de voirie et autres officiers de cette municipalité.

Inspecteurs de voirie: -

- 1° Pour le grand chemin du Roi, depuis le N° 130 inclusivement du cadastre officiel jusqu'au front du moulin N° 109-110 - M. Joseph Auger.
- 2° Pour le grand chemin du Roi depuis le front du moulin, N° 109-110 du cadastre officiel, jusqu'au N° 58 inclusivement. M. Euphémien Bouchard.
- 3° Pour le 2^e rang, à partir du N° 97 inclusivement du cadastre officiel, propriété de M. Oscar Rouette, jusqu'au N° 251 inclusivement. M. Philippe Guay.
- 4° Pour la concession St-Charles, depuis le grand chemin, en face de l'église, jusqu'au N° 355 inclusivement du cadastre officiel. M. J. Philippe Dugré.
- 5° Inspecteurs agraires: M. M. Iréné Cantin, Henri Dugré et Trufflé Guilbert.
- 6° Inspecteur municipal: M. Napoléon Rouette.
- 7° Estimateurs: M. M. Evariste Leclerc, Zoël Garsneau & Xavier Guay.
- 8° Gardien d'enclos: M. Désiré Rouette.

officiers municipaux

amendé le 3 juillet 1944

arr. 3 avril 1945

Adopté.

M. Omer Arbour, appuyé par M. Théodore Garsneau, propose que le secrétaire écrive au Secrétaire de la Trésorerie, Hôtel de Ville, Québec, concernant le compte d'Hôpital Civique de M. Arthur Comeau pour hospitalisations de son épouse et exprime l'opposition unanime de ce conseil à ce que ce compte soit payé par cette corporation.

re: compte hospitalisation Mme Arthur Comeau.

municipale.

Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

3 avril

Province de Québec

1944

Corporations municipales de la Visitation de la Pointe-du-Lac.

Séances régulières du conseil de la susdite municipalité tenue le 3 avril 1944 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents messieurs Xavier Côté, Thomas Rouette, Amos Arbour, Thibodeau Garceau, Lucas Bolduc et Donat Dupont sous la présidence de M. le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Correspondance.

- 1^o Min. de la Voirie, 24 mars 1944 re travaux à exécuter sur les chemins pendant la période du dégel.
- 2^o Du M. Maurice L. Duplessis, 25 mars 1944. réponse à résolution relativement aux dangers d'une politique d'immigration.
- 3^o Corp. mun. du comté de St-Maurice, 20 mars 1944, re résolution & certificat en vue d'exempter de la loi d'assurance chômage, les employés engagés dans un emploi considéré comme étant d'une nature permanente.
- 4^o Min. de la Santé, 17 mars 1944, re Alcide Guilbert, hôpital St-Jean-de-Dieu.

Proposé par M. Xavier Côté, secondé par M. Thomas Rouette, que le conseil exige des intéressés pour défrayer le coût de la pension de M. Alcide Guilbert à l'hôpital St-Jean-de-Dieu, le montant exigé des indigents.

Adopté.

pension de
Alcide Guilbert
à l'hôpital
St-Jean-de-Dieu.

autorisation
à signer
certificat

Proposé par M. Lucas Bolduc, secondé par M. Donat Dupont et résolu unanimement que messieurs Ferdinand Comeau & Théodé Garneau soient autorisés à signer un certificat attestant que l'emploi de M. Xavier Bisson, secrétaire-trésorier de cette corporation, est d'un caractère permanent. Adopté.

compte

M. Amos Arbour propose, appuyé par M. Thomas Rouette de payer à Formules Municipales, Enrg, pour avis public et avis de nomination, la somme de \$3.74. Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

1^{er} mai
1944

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac.

Session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 1^{er} mai 1944 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents messieurs Xavier Crête, Amos Arbour, Théodé Garneau, Lucas Bolduc & Donat Dupont pour la présidence de monsieur le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Correspondance.

- 1^o Min. de la Santé, hospitalisation de M. Amos Morel du 1^{er} au 20 avril 1943.
- 2^o The Shawinigan N. & P. Co., 22 avril 1944 - re-nouvellement de la franchise & contrat pour l'éclairage des rues.
- 3^o Mme Armand Taillé, 21 avril 1944 - plainte portée contre des joueurs de tour.

M. Xavier Crête, appuyé par M. Amos

Arbours, propose d'approuver les comptes suivants:

- | | |
|--|----------|
| 1° Trisorie de la Province, hospitalisation M. Omer Morel - 44-19.00 | |
| 2° Formules Mun. Enrg., papeterie | \$ 27.44 |
| 3° M. Oliva Guilbert, coupage des balises pour traverser sur le fleuve | \$ 15.00 |
| 4° Secrétaire, transport papeterie 0.90, timbres 3.00 | \$ 3.90 |
| 5° M. Donat Dupont, entre. route de la gare, hiver 1943-44 | \$ 40.00 |

Adopté.

Avis de motion est par les présentes donné par Monsieur le Conseiller Théodore Garneau, qui à la prochaine séance du conseil, ou à une séance subséquente, un règlement sera proposé pour l'octroi d'une franchise à The Shawinigan Water & Power Company ainsi que pour la passation d'un contrat avec la dite Compagnie pour pourvoir à l'éclairage des rues d'une partie de la municipalité aux frais de la municipalité.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Lucas Bisson, secrétaire-trésorier.

3 juillet Province de Québec

1944

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac.

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 3 juillet 1944 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Théodore Garneau, Lucas Bolduc, Donat Dupont & Omer Arbours sous la présidence de monsieur le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Correspondance.

- 1° M. l'abbé Albert Desjardais, demande d'aide financière pour la célébration des fêtes de M. le Curé J. Poisson.

2^o Commission d'Assurance-Chômage, exemption du secrétaire de la contribution à l'Assurance-chômage.

M. Lucas Bolduc, appuyé par M. Thiodé Garneau, propose de payer les comptes suivants:

- 1^o M. Thomas Dugré, aide lors d'incendies \$ 2,000
- 2^o Formules Muni., Eng., papeterie pour rôle d'évaluation \$ 5,28
- 3^o M. J. Edmond Bouthier, entretien route des Garneau \$ 8,00

Adopté.

donné
fêtes M. le curé

M. Lucas Bolduc, appuyé par M. Donat Dupont propose de voter la somme de \$ 50,00 au comité d'organisation des fêtes de M. le Curé.

Adopté.

inspecteur
agraré

M. Lucas Bolduc, appuyé par M. Donat Dupont, propose d'accepter la démission de M. Tréfle'ault, comme inspecteur agraire de cette municipalité et de le remplacer par M. Philippe Côté.

Adopté.

éclairage
salle publique.

M. Omer Arboin, appuyé par M. Lucas Bolduc, propose d'autoriser le paiement mensuel de la somme de \$ 0,62 à M. Omer Moel pour l'éclairage de la salle publique.

Adopté.

Attendu que toutes les prescriptions et formalités légales en rapport avec la passation du présent règlement ont été remplies;

Attendu que "The Shawinigan Water & Power Company" a offert à la corporation le projet de contrat ci-après relaté, pour lui fournir un système d'éclairage, de chaleur et de force motrice;

Attendu que le dit projet est trouvé satisfaisant:

Il est proposé par M. Thiodé Garneau,

Secondé par M. Lucas Bolduc

Et par les présentes réglé et statué comme suit, savoir:

Que la proposition suivante, entre "The Shawinigan Water & Power Company" et la Corporation, telle que ci-après relatée soit acceptée;

règlement
n^o 35

1^o La Corporation accorde à "The Shawinigan Water - Power Company" le droit de construire, ériger et maintenir dans la Municipalité toute installation électrique ou autre nécessaire ou utile à procurer l'éclairage, la chaleur ou la force motrice;

2^o Les arbres qui nuisent aux lignes dans les rues, chemins ou places publiques seront émondés aux frais de la Compagnie, après que celle-ci aura donné à la Corporation un avis de huit (8) jours du temps où l'émondage devra se faire.

Si la Corporation néglige de désigner un représentant pour diriger cette opération, la Compagnie en assumera la direction et procédera de la façon la moins dommageable possible.

Dans le cas d'urgence, la Compagnie fera l'émondage sans avis préalable à la Corporation;

3^o Tous les déplacements de poteaux demandés par la Corporation seront faits aux frais de celle-ci, sauf ordonnance contraire de la Régie des Services Publics;

4^o Lorsque la Compagnie fera des travaux dans les rues et places publiques, elle devra, sans délai inutile, remettre les lieux dans le même état qu'avant les travaux;

5^o La Compagnie sera responsable des dommages qu'elle pourra causer aux propriétés de la Corporation par suite des travaux entrepris en conséquence des présentes. Elle devra aussi garantir la Corporation contre les dommages causés aux tiers, mais seulement dans le cas où ceux-ci pourraient légalement réclamer de la Corporation et que ces dommages seraient la conséquence des travaux entrepris en vertu des présentes;

6^o Toute l'énergie ou pouvoir dont la Corporation pourra avoir besoin pour l'éclairage des rues, places publiques, établissements de la Corporation, chauffage électrique ou force motrice, etc, etc, sera acheté de la Compagnie qui four-

règlement
n^o 35

niés le tout suivant les taux qui elle a déposés à la Régie des Services Publics et aux conditions établies par les règlements de cet organisme.

Les taux des divers services électriques fournis par la Compagnie aux consommateurs de la Municipalité seront également déposés par elle à la Régie des Services Publics;

7° Le prix net pour l'éclairage des rues de la Municipalité est de quinze dollars (\$15.00) par lampe de cent (100) watts par année et payable mensuellement;

8° La manœuvre de l'interrupteur du système d'éclairage des rues ainsi que le remplacement des ampoules et l'entretien des lampes sont aux frais de la Compagnie, si le présent contrat est fait et passé pour cinq (5) lampes de rue ou plus, autrement ils sont à la charge de la Corporation;

9° Le présent contrat est fait pour cinq (5) années commençant le 1^{er} mai 1944 et expirant le 1^{er} mai 1949.

10° La Corporation contracte de maintenant avec la Compagnie pour seize (16) lampes de rue de cent (100) watts.

Ces lampes seront placées à une distance approximative de 375 pieds l'une de l'autre;

11° La Compagnie ne sera pas tenue de distribuer l'éclairage, la chaleur ou la force motrice à une distance d'au delà de trois cents (300) pieds de la dernière lumière de rue sur chaque rue. Si quelque difficulté survient à ce sujet, celle-ci sera soumise à la Régie des Services Publics dont la décision sera finale;

12° Rien dans le présent règlement ne doit être interprété comme donnant à la Compagnie un privilège exclusif de fournir l'énergie électrique dans les limites de la Municipalité;

13° Si, pour quelque cause ou raison que ce soit,

règlement
M^o 35

il se produit une interruption totale de plus de vingt-quatre (24) heures consécutives dans la fourniture de l'électricité pour l'éclairage des rues, la Compagnie accordera à la Corporation une réduction de compte proportionnelle à la durée de l'interruption;

14° La Compagnie n'encourt aucune responsabilité en dommages résultant de toute interruption quelconque dans la livraison de l'énergie électrique à la Corporation pour fins d'éclairage municipal ou autres.

Il est aussi réglé et statué:

Que le règlement et le contrat y relatifs soient acceptés;

Que les lampes de rues restent placées aux endroits ci-après désignés, qui sont situés dans la partie de la municipalité à être éclairés, savoir:

1° La partie de la rue principale comprise entre le lot numéros 267 du cadastre propriété de M. Joseph Bisson (à l'est du village) et le lot numéros 109 du cadastre propriété de M. Oscar Houle (à l'ouest du village).

2° La partie de la rue Ste. Marguerite (rang des Petites-Terres) comprise entre le lot numéros 265 du cadastre, propriété de M. Henri Bisson et la rue principale.

3° La partie de la rue St. Charles (chemin de la gare) comprise entre le lot numéros 111 du cadastre (vis-à-vis la glacière de M. Thomas J. Bonette) et la rue principale.

Que le coût de l'éclairage municipal soit supporté par la Corporation et à cette fin une taxe spéciale est par les présentes imposée, pour la période du règlement, sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité, suivant les dispositions du Code Municipal en la matière.

Cette taxe est et sera basée sur la valeur des biens-fonds telle qu'elle apparaît et apparaîtra au rôle d'évaluation en vigueur dans la Municipalité à l'époque de chaque

règlement
n° 35

perception et elle sera perçue en même temps que la taxe générale.

Le présent règlement ne viendra en vigueur qu'après avoir été approuvé par les électeurs propriétaires de la Municipalité et par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil sur recommandation du Ministre des Affaires Municipales.

Adopté.

Proposé par M. le conseiller Omer Arbour, second par M. le conseiller Donat Dupont et résolu :

Que le vingt-quatrième jour du mois de juillet 1944, aura lieu une assemblée des électeurs-propriétaires de la Municipalité pour voter le règlement N° 35 concernant l'éclairage des rues d'une partie de la Municipalité, etc., à la charge de la Corporation, tel que décrit dans le dit règlement, lequel a été adopté par le conseil à une séance tenue ce jour.

L'assemblée aura lieu à l'endroit ordinaire des séances du Conseil et commencera à neuf heures du matin et se continuera jusqu'à six heures du soir. Le vote des électeurs-propriétaires sera pris suivant les dispositions du Code Municipal pour l'approbation ou la désapprobation du règlement.

Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Kovier Bisson, secrétaire-trésorier.

résolutions fixant la date de la rotation du règlement N° 35

7 août 1944

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac.

Session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 7 août 1944 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Kovier Crête, Thibodeau, Barbeau, Rucan Bolduc et Donat Dupont sous la présidence de monsieur le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session, les minutes sont approuvées.

Correspondance.

Abbé Albert Desjarlais, vicar, remerciements pour souscription au comité d'organisation des fêtes de monseigneur le Curé.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'assemblée publique tenue le 24 juillet 1944, pour l'approbation par les électeurs-propriétaires d'un règlement concernant une franchise accordée à The Shawinigan Water & Power Co. et l'éclairage d'une partie des rues de la municipalité.

Nous soussignés, Ferdinand Comeau et Xavier Bisson, respectivement maire et secrétaire-trésorier du conseil municipal de la Visitation de la Pointe-du-Lac (Paroisse), certifions par les présentes que le règlement N°35 adopté le troisième jour du mois de juillet 1944, concernant une franchise accordée à The Shawinigan Water & Power Company et l'éclairage des rues d'une partie de la municipalité, a dûment été soumis à l'approbation des électeurs-propriétaires de cette municipalité, à l'assemblée publique et à la votation tenue le vingt-quatrième jour du mois de juillet 1944, et que la dite approbation a été accordée par la majorité des dits électeurs-propriétaires.

En foi de quoi, nous donnons le présent certificat en la Visitation de la Pointe-du-Lac (Paroisse), le vingt-quatrième jour de juillet 1944.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

Il est proposé par M. Xavier Côté, secondé par M. Théodose Garneau et résolu que ce conseil approuve et confirme le certificat, soumis à ce conseil, du maire et du secrétaire-trésorier de ce conseil, en date du vingt-quatrième jour du mois de juillet 1944, constatant que le règlement

certificat

approbation
certificat

N° 35 adopté par le conseil le troisième jour du mois de juillet 1944, a été approuvé par la majorité des électeurs-proprétaires de cette municipalité à la notation tenue le vingt-quatrième jour du mois de juillet 1944. Adopté.

avis de notation

M. Lucas Bolduc donne avis de motion qu'à la prochaine séance de ce conseil, ou à une séance subséquente, un règlement sera proposé pour fixer le taux de la taxe pour l'année 1945.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Alex. Dugé, secrétaire-trésorier adjoint

5 sept. 1944

Province de Québec

Corporation municipale de la Paroisse de la Pointe-du-Bac.

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 5 septembre 1944 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Côté, Thomas Rouette, Amer Arbour, Théo Gervais, Lucas Bolduc et Donat Dupont pour la présidence de M. le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Correspondance...

Le Comité du Monument au Père André demande d'aide.

M. Thomas Rouette, appuyé par M. Amer Arbour propose de payer à F. N. Marinneau pour un record \$ 0.35

compte

Adopté

M. Xavier Côté appuyé par M. Lucas Bolduc propose d'autoriser de faire faire le mirage de la salle paroissiale, le lavage du plancher et des vitres.

lavage de la salle

Adopté

M. Théo Gervais, appuyé par M. Xavier Côté propose de voter un montant de \$ 10.00 au Comité du Monument au Père André.

aide au Comité du Monument au Père André

Adopté

Proposé par M. Donat Dupont, secondé par M. Amédée Arbour et résolu de procéder à l'examen et à la révision du rôle d'évaluation. Adopté.

Proposé par M. Amédée Arbour, secondé par M. Laperrière. Crité que le rôle d'évaluation ayant été examiné, les changements suivants y soient apportés.

1^o amendement au rôle.

	Cad.	Sup.	Terains	Comté	Total
Remplacer Euchariste Piron par Maurice Piron	263	24.00	7.25	10.25	
"	264	6.00	1.80		
"	262	75	25		
"	261	6.87	2.50		
"	259	52	20		
"	58	37.00	3.65		2590.
2 ^o Augmenter l'évaluation de M. Eugène Bouchard	107			500	500

Adopté.

homologation du rôle.

Proposé par M. Donat Dupont, secondé par M. Thomas Rouette et résolu que le rôle d'évaluation de cette municipalité soit homologué tel que révisé par ce conseil, avec deux amendements. Adopté.

Reglement N^o 36.

Attendu que les provisions budgétaires des dépenses et des revenus de cette corporation pour l'année 1945 s'établissent comme suit:

- Dépenses -

Deficit au 31 décembre 1943	81.20
Voirie, entretien	49.13
Traverse sur le fleuve	75.00
Eclairage des rues	244.80
Aliénés	56.84
Assistance publique	145.72
Conseil de comté	66.27
Administration générale	158.03

budget 1945

Divers	<u>251.00</u>
Total	901.99
<u>Revenus</u>	
Evaluations \$ 193,640 - Taux: 0.32 x 100	619.65
Eval. biens non imposables \$ 25,954 - Taux 0.11 x 100	28.55
Contributions des Trices (3. lumieres)	30.00
Anticite sur taxes	4.92
Assistance publique	55.21
Traverse sur le fleuve	<u>75.00</u>
Total	813.23
Deficit prelevé	88.76

Attendu qu'avis de motion a été régulièrement donné;

Il est proposé par M. Donat Dupont secondé par M. Lucas Bolduc et résolu:

Qu'un règlement, portant le numéro 36 des règlements de cette corporation, soit et est adopté; et il est décrété par ce règlement qu'une taxe foncière générale au taux de 21% par \$ 100.00 d'évaluation, soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité, tels que portés au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, et une taxe spéciale de 11% par \$ 100.00 d'évaluation, sur tous les biens-fonds imposables et non imposables de cette municipalité, aux fins de pourvoir respectivement au fraiement des dépenses prévues au budget et à l'éclairage des rues.

rép.
n° 36

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi. Adopté.

La séance est levée.
 Ferdinand Comeau, maire.
 Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

2 octobre

Province de Québec

1944

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Rac.

Séances régulières du conseil de la susdite municipalité tenue le 2 octobre 1944, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Théode Garneau, Lucas Bolduc, et Donat Dupont sous la présidence de monsieur le maire Ferdinand Corneau.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Correspondance.

- 1^o Min. des Affaires Mun., 19 sept. 1944, avis de l'approbation du règlement N^o 35 par le Lieutenant-gouverneur en conseil.
- 2^o La Revue Municipale, demande d'abonnement à cette revue.
- 3^o Comité du Monument au Frère André, remerciements pour don de \$ 10.00.

M. Théode Garneau, appuyé par M. Lucas Bolduc, propose d'approuver les comptes suivants: -

- | | |
|--|-----------|
| 1 ^o Xavier Bisson, confection du rôle d'évaluation | \$ 215.00 |
| 2 ^o Trésoriers de la province aliénés: Georges Hélie \$ 57.00, Alvide Guilbert \$ 3.85; assistance publique; Raymond Corneau \$ 73.50 | |
| Mme Georges Masson - libé \$ 11.80 | \$ 146.23 |
| 3 ^o Fernand Bouette, lavage salle publique | \$ 3.00 |
| 4 ^o Thomas Dugré, 3 hrs de travail lors d'un commencement d'incendie chez M. Philippe Dugré | \$ 1.50 |
| 5 ^o Corp. mun. du comté de St. Maurice - versement 1944 des rentes seigneuriales | \$ 36.00 |

Adopté.

M. Lucas Bolduc, appuyé par M. Donat Dupont, propose de payer un abonnement d'un an à la Revue Municipale, en faveur de monsieur le maire. Adopté. \$ 2.59

M. Lucas Bolduc, appuyé par M. Théode Garneau, propose d'autoriser monsieur le maire à signer la carte d'ad-

abonnement
à la Revue
Municipale
carte d'admission
à l'hôpital de
R. Corneau.

mission à l'hôpital de Raymond Comeau - Adopté.

M. Donat Dupont, secondé par M. Lucas Bolduc, propose d'autoriser le secrétaire-trésorier à envoyer les comptes de taxes conformément à l'article 717 du code municipal - Adopté.

M. Lucas Bolduc, secondé par M. Thibode Barbeau, propose d'autoriser l'achat d'un code municipal Tellier. Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Kavies Bisson, secrétaire-trésorier.

comptes de taxes - code municipal.

6 novembre 1944

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Sac.

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 4 novembre 1944 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents messieurs les concilliers Kavies Crête, Thibode Barbeau, Lucas Bolduc & Donat Dupont sous la présidence de monsieur le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session, les minutes sont approuvées.

Correspondance.

- 1° Lapineau & Frigon, ingénieurs, conseil & arpenteurs, 11 oct. 1944, offre de services pour préparation de plans & devis de travaux à entreprendre par la municipalité.
- 2° Comité des relations Canada-France, 24 oct. 1944, pour venir en aide à la population civile de la France libérée.
- 3° Markite Manufacturing Company, 20 oct. 1944, licence en métal, fibre ou plastique.

M. Lucas Bolduc, appuyé par M. Kavies Crête, propose d'approuver les comptes suivants: -

- 1° Formules Municipales, Curg., 1000 comptes de taxes en triplicata
\$ 18.79 + 0.15 frais de change. \$ 18.94
- 2° J.B. Branger, 12 charges d'extincteur chimique \$ 3.06

comptes

3^e Xavier Bisson, timbres-poste \$5.00, frais de transport 0.25 \$5.25

Adopté.

taxes
annulées

M. Thiodé Garceau, appuyé par M. Donat Dupont, propose d'annuler les taxes de l'année 1944, sur grange démolie appartenant à M. Alexandre Bouctte, pour une évaluation impossible au montant de \$100.00, au taux de 32% par \$100.00 d'évaluation.

Adopté.

M. Xavier Crête, appuyé par M. Lucien Bolduc, propose de procéder à la vente de l'entretien, pendant l'hiver 1944-45, de la partie de la traverse de Pointe-du-Lac à Miolet sous le contrôle de cette municipalité. Avis public à cet effet donné le 16 octobre 1944.

Il est résolu ce qui suit, à savoir:

- 1^o Qu'il soit alloué la somme de quinze dollars (\$15.00) pour la coupe des balises nécessaires.
- 2^o Qu'il soit alloué en plus la somme de soixante dollars (\$60.00) pour l'ouverture, le balisage & l'entretien de la susdite traverse pendant l'hiver 1944-45 si ils ont lieu. Le balisage et l'ouverture devront se faire dès que les conditions seront favorables à cette fin. M. Olyve Guilbert présent à cette séance, accepte la charge de ces travaux aux conditions ci-haut mentionnées.

vente
de la
traverse

Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

4 décembre Tronée de Québec

1944

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac.

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 4 décembre 1944, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Crête, Omer Arbour, Thiodé Garceau & Lucien Bolduc sous la présidence de monsieur le maire Ferdinand

Commeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session, les minutes sont approuvées.

Correspondance.

- 1° Télégramme du président de la Société de St-Jean-Baptiste re: réitérer opposition à la conscription.
- 2° Agence Duvernay, Inc. - timbres historiques.
- 3° Min. de la Santé - avis du transfèrement de Raymond Commeau de l'hôpital Hôtel-Dieu de Montréal à l'hôpital St-Jean-Baptiste des Convalescents.

M. Xavier Crête propose, appuyé par M. Lucas Bolduc d'approuver les comptes suivants: -

- 1° Association Provinciale des Secrétares de Municipalités, cotisation de l'année 1945 \$1.00
- 2° Xavier Bisson, voyage pour dépôt à la banque \$0.55
- 3° Agence Duvernay, Inc. 100 timbres historiques \$1.00

comptes

Adopté.

M. Omer Aubou propose, appuyé par M. Théo Garneau, que ce conseil réitére sans opposition irréductible à la conscription pour service outre-mer, sous quelque forme qu'on la désigne. Que copie de cette résolution soit envoyée à l'honorable MacKenzie King, au député fédéral du comté, M. Robert Ryan, et à la Société St-Jean-Baptiste.

opposé à la conscription

Adopté.

M. Théo Garneau propose, appuyé par M. Lucas Bolduc, que ce conseil prie l'honorable Dr Marc Trudel d'user de son influence auprès du ministère afin d'empêcher que toute licence ou permis soit accordé à l'établissement connu sous le nom de Plage Beauville, à la Pointe-du-Bac, propriété de M. Henri Duchesneau, que cet établissement soit opéré par M. Duchesneau ou tout autre que ce soit, ou que cet établissement est reconnu

plage Beauville

pour un endroit de désordres et préjudiciable pour la jeunesse de Pointe-au-Hac. Adopté.

Conformément à l'article 724 du code municipal de la province de Québec, le secrétaire-trésorier soumet à ce conseil un état détaillé des arérages de taxes municipales et scolaires des contribuables ci-dessous inscrits:—

arérages

NOMS	Occup.	Cad.	Sup.	Rang	Mun.	Scol.	Int.	Tras.	Total
Armand Alarie	cult.	58 59	25-00 10-00	1	0.91	2.57		0.39	3.87
Jules Bateau		65		1	0.32	0.90		0.39	1.61
Antonia Bouchard	merc.	260	8-25	2	2.40	6.75		0.38	9.53
Henri Bourgeois	comm.	115	1-50	1	11.04	2.97		0.39	4.42
Robert J. Clark	jeun.	127	1-75	1	3.04	8.55		0.39	11.98
Ired Cloutier		63		1	0.39	.94	0.06	0.39	1.80
Henri Duchesneau	rest.	60 59	2-75 2-50	1	4.91	13.82		0.39	19.12
Dame Thomas Duplessis	merc.	91	25	1	0.88	6.61	0.27	0.39	8.15
Dame Rodolphe Barceau	merc.	111	1-50	1	18.40	27.60	2.80	0.38	49.18
Joseph Gauthier	jeun.	111	25	1	2.56	7.20		0.39	10.15
Antonio Gauthier	comm.	67	1-94	1	9.60	27.00		0.39	36.99
Nap. Adam Hélias	comm.	71		1	1.92	5.40		0.39	7.71
Liger Girard	jeun.	356	5-23	St-Ch.	1.11	3.11		0.38	4.60
Jennsey Guilbert	jeun.	58 62	50 33-50	1	0.40	1.13		0.39	1.92
Oliva Guilbert	cult.	63 67	5-00 48-00	1	11.04	31.05		0.39	42.48
Rodolphe Hany	rest.	71 72	1-80 3-50	1	2.77	7.79		0.38	10.94
J.B. Bozanger	comm.	81	13	1	10.88	30.60		0.39	41.87
Thomas D. Malone	agent	123	50	1	1.28	3.60		0.39	5.27
Napoléon Laquais	jeun.	65	1-00	1	0.80	2.25		0.38	3.43
Dame Sylvia Laquais	merc.	65 63	9-00 14-00	1	2.72	7.65			10.37
J.P. Loliquais		123	50	1	2.56	7.20		0.39	10.15
J.W. Lotain	agent	123	1-50	1	2.88	8.10		0.39	11.37
Laul. E. St-Onge	pharm.	67	1-25	1	4.14	11.70		0.39	16.25
Arthur St-Pierre	jeun.	63	50	1	1.92	5.40		0.39	7.71
Armand Villemure	jeun.	267	43	1	0.10	0.27		0.39	.74

Après considération des arriérages ci-dessus inscrits
 M. Xavier Crête propose, appuyé par M. Omer Deboue, que
 le secrétaire-trésorier transmette au bureau de la corporation
 du comté pour la vente des immeubles grevés de taxes, la
 liste des contribuables ci-dessus inscrits, à moins que dans
 les 8 jours de la date de l'avis à cet effet, ils ne fassent
 le montant de leurs arriérages au bureau du secrétaire.

Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Sac.

A une assemblée des électeurs municipaux de la sus-
 dite municipalité tenue à la salle publique le dixième jour
 de janvier 1945, à dix heures de l'avant-midi, tel que ranno-
 cié par avis public en date du 28^e jour de décembre
 pour la mise en nomination de candidats aux charges de
 maire et de conseillers de la susdite municipalité en rem-
 placement de monsieur Ferdinand Comeau, maire, et messieurs
 Lucas Bolduc, Thomas J. Rouette & Donat Dupont, con-
 seillers, dont le terme d'office est expiré.

Que lundi, le quinzième jour de janvier 1945, s'il est
 nécessaire, un bureau de rotation sera ouvert à la salle publi-
 que, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du
 soir, pour la réception des votes des électeurs pour les candi-
 dates mis en nomination.

M. Alexandre Dugré, de cette municipali-
 té, a été nommé secrétaire de l'élection pour assister le pré-
 sident dans l'accomplissement des devoirs de cette charge.

Je, Xavier Bisson, secrétaire-trésorier, étant de
 droit président de cette élection, suis présent et requiers

JAN 20 1945

PAUL FLEURY

NOTAIRE

Vérificateur Autorisé

"Classe A 5-812"

FEV 1 1946

PAUL FLEURY

NOTAIRE

Vérificateur Autorisé

"Classe A 5-812"

10 janvier

1945

les électeurs ici présents de mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement du maire et des conseillers sortant de charge.

Les nominations devront être faites par écrit au président de l'élection et mentionner les noms, prénoms et occupation des candidats, ainsi que les noms au complet des proposeurs et seconds, lesquels devront être présents.

Il a été mis en nomination à la charge de maire de la susdite municipalité, M. Ferdinand Comeau, rentier, Ont signé le bulletin de présentation MM. Amer Arbour et Théodore Garneau.

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller de la susdite municipalité, M. Lucas Bolduc, menuisier, Ont signé le bulletin de présentation MM. Amer Arbour et Théodore Garneau.

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller de la susdite municipalité M. Thomas J. Rouette, cultivateur, Ont signé le bulletin de présentation MM. Amer Arbour et Théodore Garneau.

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller de la susdite municipalité M. Donat Dupont, journalier, Ont signé le bulletin de présentation MM. Amer Arbour et Théodore Garneau.

Etant donné qu'il s'est écoulé deux heures depuis l'ouverture de l'assemblée pour la présentation de candidats aux charges de maire et de conseillers de cette municipalité et qu'il n'y a que le nombre voulu de candidats mis en nomination pour lesdites charges, Je Xavier Bisson président de l'élection, proclame élu par acclamation maire et conseillers de cette municipalité MM. Ferdinand Comeau, maire, Lucas Bolduc, Thomas J. Rouette, Donat Dupont conseillers. Alex. Dupé secrétaire de l'élection. ^{Xavier Bisson, président de l'élection.}

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Bac.

Serment
du maire.

Je, Ferdinand Comeau, ayant été élu maire de la municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Bac, jure solennellement que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, à la
Pointe-du-Bac, ce 5^e Ferdinand Comeau
jour de février 1945.

Xavier Bisson, sec.-trés.

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Bac.

Serment
d'un
conseiller

Je, Thomas S. Rouette, ayant été élu conseiller de la municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Bac, jure solennellement que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, à la
Pointe-du-Bac, ce 5^e T. S. Rouette
jour de février 1945.

Xavier Bisson, sec.-trés.

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Bac.

Serment
d'un
conseiller

Je, Lucas Bolduc, ayant été élu conseiller de la municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Bac, jure solennellement que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Assermenté devant moi, à la - Ainsi que Dieu me soit en aide.
Pointe-du-Bac, ce 5^e Lucas Bolduc

jour de février 1945.
Xavier Bisson, sec.-trés.

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Bac.

Serment
d'un
conseiller

Je, Donat Dupont, ayant été élu conseiller de la municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Bac, jure solennellement que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assesmenté devant moi, à la Donat Dupont
Pointe-du-Bac, ce 5^e

jour de février 1945.

Xavier Bisson, sec.-trés.

5 février
1945

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Bac.

Session régulière de la susdite corporation municipale tenue le 5 février 1945 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Crête, Thomas J. Bouette, Arner Aubour, Thibode Garceau, Lucas Bolduc & Donat Dupont sous la présidence de monsieur le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de l'élection du maire et de trois conseillers de cette corporation.

Correspondance.

Rapport de vérification de l'année 1944.

M. Xavier Crête, appuyé par M. Thomas J. Bouette, propose:

Approb. rapports
vérification

1^o Approuver le rapport de vérification et les états financiers pour l'année fiscale terminée le 31 décembre 1944.

Vérificateur. 2^o Nommer M. Paul Fleury, N.P., vérificateur des comptes pour

L'année fiscale finissant le 31 décembre 1945.

police 3^e Accepter le renouvellement de la police de garantie, du sur-
garantie-taire-trésorier au montant de \$ 2000.00 en faveur de cette
corporation et d'en payer la prime au montant de \$ 10.00

Adopté.

M. Ismer Arbour, appuyé par M. Théod. Garneau, propo-
se d'approuver les comptes suivants et d'autoriser le secrétaire
à en effectuer le paiement.

1 ^o M. Paul Henry, vérification année 1944	\$ 15.00
2 ^o Corp. mun. du comté de St-Maurice, cotisation 1945	\$ 67.60
3 ^o Secrétaire, avis de taxes \$ 6.70, timbres \$ 5.00	\$ 11.70
4 ^o Oeuvre des Serrins de Jeux, don.	\$ 40.00

Adopté.

taxes annulées- M. Lucas Bolduc, appuyé par M. Donat Dupont,
propose d'annuler les taxes municipales 1945 sur propriété
de M. Nap. Adam Hélinas pour une évaluation de \$ 150.00
au taux de \$ 0.32 par \$ 100.00 d'évaluation.

\$ 0.48

Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bissson, secrétaire-trésorier

5 mars
1945

Troisrue de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Sac.

Séance régulière de la susdite corporation tenue
le 5 mars 1945 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions
et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier
Côté, Théod. Garneau, Lucas Bolduc & Donat Dupont sous
la présidence de monsieur le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du
procès-verbal de la dernière session, les minutes sont
approuvées.

Correspondance.

1^{re} Min. de la Voie, instructions re: période de dégel.

2^{de} Min. de la Santé - 21 fév. 1945 - admission de Mlle Olivette Dugué à l'hôpital St-Michel.

Attendu qu'il est actuellement question de reconstruire la route nationale entre Pointe-du-Bac et Trois-Rivières;

Attendu que le village de Pointe-du-Bac est reconnu comme un endroit idéal de villégiature au cours de la belle saison;

Attendu que le commerce local bénéficie largement de l'industrie du tourisme;

Attendu que la construction de la nouvelle tracé de route nationale en suivant un autre tracé que la route nationale actuelle causerait de graves préjudices aux propriétaires de restaurants et camps pour touristes établis le long de cette route, par suite du détournement du tourisme de ces endroits de villégiature;

Attendu que la station du Pacifique Canadien est située à plus d'un mille du village;

Attendu que le bien de notre population exige qu'il y ait constamment un service de transport régulier et fréquent entre notre municipalité et la cité des Trois-Rivières, d'où nécessité que la route nationale passe dans le village afin d'y maintenir un service d'autobus hiver et été;

Attendu que c'est le désir de la grande majorité de la population du village de la Pointe-du-Bac que la route projetée suive le tracé actuel et passe dans le village;

Il est proposé par M. Théodore Barbeau, secondé par M. Lucas Bolduc, que ce conseil favorise ce projet et l'appuie fortement. Adopté.

A l'occasion du centenaire de fondation de la com-
 mune des Sœurs Grises d'Ottawa, il est proposé
 par M. Théodore Garceau, secondé par M. Sucas Bolduc, que ce
 conseil offre ses plus chaleureuses félicitations, ses homma-
 ges de reconnaissance et ses vœux de constants progrès à
 cette méritante communauté établie à la Pointe-du-
 Sac depuis plus de soixante ans. *Adopté.*

M. Xavier Côté, secondé par M. Théodore Garceau,
 propose que ce conseil approuve et appuie la requête pré-
 sentée par un groupe de cultivateurs de cette municipa-
 lité demandant l'aide du gouvernement provincial
 pour le creusement et l'élargissement d'un cours d'eau
 irriguant leurs terres. *Adopté.*

M. Sucas Bolduc, secondé par M. Donat Dupont,
 propose que ce conseil délègue messieurs Théodore Garceau,
 Ferdinand Comeau & Napoléon Guilbert afin de rencontrer
 l'honorable Premier Ministre de cette province et lui exposer
 les avantages qu'il y aurait pour cette municipalité et
 sa population de faire passer la route nationale dans
 le village. *Adopté.*

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Sac.

Session régulière du conseil de la susdite corporation
 tenue le 3 avril 1945 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions
 et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier
 Côté, Amer Arbour, Théodore Garceau, Sucas Bolduc & Donat
 Dupont sous la présidence de monsieur le maire Ferdi-
 nand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du

3 avril
1945

procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Correspondance.

- 1^o Remerciements de la Supérieure Générale des Sœurs Grises de la Croix et de sa Communauté pour félicitations & vœux de ce conseil à l'occasion du centenaire de fondation de cette communauté.
- 2^o Secrétariat de la Province, 28 mars 1945, re: admission de Thérèse Austin à l'école de réforme Maison de Bouette.
- 3^o Min. de la Santé: compte pour hospitalisation de Huguette Bapenière. \$ 6.00
- 4^o Min. de la Santé, 1^{er} février 1945, instructions relatives à l'hospitalisation des malades mentaux.

M. Xavier Côté, secondé par M. Arner Arbour, propose d'approuver les comptes suivants et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement:—

- 1^o Trésorier de la Province pour hospitalisation de Huguette Bapenière \$ 6.00
- 2^o Ferdinand Comeau, voyage à Québec, re: construction de la route nationale \$ 5.45
- 3^o Thiodé Garceau, voyage à Québec, re: construction de la route nationale \$ 5.70

Adopté.

estimateurs M. Thiodé Garceau, secondé par M. Lucas Bolduc, propose de nommer M. Antonio Benoit estimateur de cette municipalité en remplacement de M. Zoël Garceau, décidé.

Adopté.

Sa séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Brisson, secrétaire-trésorier.

7 mai
1945

Province de Québec,

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Sac.

Session régulière du conseil de la susdite corporation tenue le 7 mai 1945 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Crête, Théode Garneau, Lucas Bolduc et Donat Dupont formant le quorum de cette assemblée sous la présidence de monsieur le maire Ferdinand Comeau.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

M. Xavier Crête, secondé par M. Théode Garneau, propose d'approuver les comptes suivants et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement:

comptes	1 ^o Gérard Gauthier, entretien route des Garneau, hiver 1944-45 - \$612.00
	2 ^o Donat Dupont, entretien route de la gare, hiver 1944-45 - \$440.00
	3 ^o Oliva Guilbert, entretien traversée sur le fleuve, hiver 1944-45 - \$725.00

Adopté.

M. Lucas Bolduc, appuyé par M. Donat Dupont, propose de donner avis à M. Philippe Crête, inspecteur agricole, d'ordonner à M. Lionel Comeau de faire sa signature de ligne entre sa propriété et celle de M. Amard Taille, en lui donnant un délai de huit jours à cet effet.

Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

4 juin
1945

Province de Québec,

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Sac.

Session régulière du conseil de la susdite corporation municipale tenue le 4 juin 1945 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sont présents messieurs les conseillers J. Thomas Rouette, Théode Garneau, Lucas Bolduc et Donat Dupont sous la présidence de monsieur le maire Ferdinand

Comme.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session, les minutes sont approuvées.

Correspondance.

The Bell Telephone Co. of Canada, 9 mai 1945, demande l'autorisation de déplacer un poteau téléphonique chez Arthur St-Fierre.

M. J. Thomas Rouette propose, secondé par M. Thiodé Barbeau, d'approuver les comptes suivants et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement:

- comptes
1. Philippe Girard pour charroyage & épandage de 4 voyages de cendres \$2.00
 2. Prisonier de la Troune pour hospitalisation de Georges Kili & Olivette Augré. \$96.28

Adopté.

Il est proposé par M. Lucas Bolduc, appuyé par M. Donat Dupont et adopté:

Que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construisse et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 9 mai 1945 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Fernando Guilbert surveille le travail pour le compte de la Municipalité.

Il est proposé par M. J. Thomas Rouette secondé par M. Thiodé Barbeau, que le rôle d'évaluation ayant été examiné et revu, les changements suivants y soient apportés:—

	Cad.	Sup.	Services	Const.	Total
1. Réviser évaluation de Prop. Adam Gélinas	71			150.	150.-
2. Soustraire à François Rouette & porter à Gyille Rouette	93	-60	100.	400.	500.-

		Cad.	Supp	Terrain	Conde	Total
3 ^e Soustraire à Robert Clark & porter à Mme. Edouard Bureau		127	1-75	125	825	950
4 ^e Soustraire à Dame J. D. Tessier & porter à Georges Ayotte		63	250 ^{frs} 7 ^{frs}	300	1250	1550
amendement 5 ^e Soustraire à Georges Duval & porter à Gaston Bisson		84	-25	50	375	425
1945 6 ^e Soustraire à Blanche Garneau & porter à Joseph Garneau		105	-50	125	875	1000
au rôle d'imp. augmenter évaluation des bâtisses						
7 ^e Soustraire à Emile Papeniere & porter à Dame Xavier Guay		80	-37	75	525	600
8 ^e Evaluer propriété de S. Thomas Bouette		111	1-00		700	700
9 ^e Evaluer hangar de Wilfrid Dufresne		100	-38		40	40
10 ^e Ajouter des noms de fils de propriétaires: Maurice Blais, Paul Bisson, Roger Bourassa & Gergette Garneau.						Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier

3 juillet 1945 Travaux des Truies

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-des-Bas

Séance régulière du conseil de la susdite corporation tenue le 3 juillet 1945 au lieu & à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Xavier Crête, Théod. Garneau & Yves Bolduc, sous la présidence de monsieur le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session, les minutes sont approuvées.

M. Xavier Crête, secondé par M. Théod. Garneau, propose que ce conseil demande, à la Commission municipale de Truies, l'autorisation d'emprunter la somme de \$200.00 afin de défrayer les dépenses de cette corporation, à savoir: le loirage des rues, salaire des secrétaire, etc., d'ici la perception des taxes de l'année 1946; ce montant sera remboursé le 31 octobre prochain avec la perception des taxes de l'année 1946.

1946

Adopté.

avis de motions. M. Lucas Bolduc donne avis de motion qui à une prochaine séance de ce conseil un règlement sera proposé afin d'imposer la taxe foncière annuelle par résolution.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Francis Bisson, secrétaire-trésorier.

6 août

Province de Québec

1945

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Bas.

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 6 août 1945 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Francis Côté, Omer Arbour, Thiodé Garsneau, et Donat Dupont sous la présidence de monsieur le maire Ferdinand Comeau.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Correspondance.

Trojet d'acte d'accord relatif à la "Décharge des Petites Terres"

Règlement N° 37

Considérant que l'article 696 du Code municipal, tel que modifié par la loi 9 George VI, chapitre 70, section 8, permet à ce conseil de décréter que la taxe foncière annuelle sera à l'avenir imposée par résolution;

Considérant qu'il n'y a lieu de se préoccuper de ce pouvoir;

autorisation à imposer

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné;

la taxe foncière annuelle par résolution.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Thiodé Garsneau, secondé par monsieur le conseiller Donat Dupont et résolu qu'un règlement portant le numéro trente-sept soit et est adopté; et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

1° A compter de l'entrée en vigueur du présent règlement et jusqu'à ce qu'il y ait été abrogé, la taxe foncière annuelle sera imposée par résolution;

2° Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Proposé par M. Xavier Côté secondé par M. Louis Arbois
 emprunt d'autoriser ce conseil à emprunter de la Caisse d'Yvesville une somme de \$200.00 au taux de 5%, remboursable les 31 octobres 1945, aux fins de payer les dépenses courantes d'administration.

A. adopté.

M. Xavier Côté, appuyé par M. Louis Arbois, propose d'autoriser l'achat d'une dactylographe pour l'usage du service télé-phonique et de payer le quart des frais d'achat; il est résolu de payer le quart des coûts du service téléphonique à l'usage du bureau des secrétaires. Témoin autorisé. A. adopté.

Acte d'Accord

concernant le cours d'eau appelé "Décharge des Petites Terres".
 Province de Québec

Corporation municipale de la paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Bas.

Nous, soussignés, propriétaires d'au moins les trois-quarts en superficie du terrain assujéti aux travaux projetés d'accord dans le cours d'eau appelé "Décharge des Petites Terres", dans la "Décharge des municipalité de la paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Petites Terres", comté de St-Maurice, convenons, par le présent acte d'accord de régler, déterminer, exécuter ou faire exécuter les travaux de construction et d'entretien du dit cours d'eau, comme suit, savoir:-

Article Premier -

Désignation et situation du cours d'eau.

Le cours d'eau appelé "Décharge des Petites Terres" qui est sous la direction de la corporation municipale

de la paroisse de la Visitation, de la Pointe-du-Har, originera vers le milieu du lot 251, du cadastre officiel de la paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Har, à l'endroit où il existe actuellement, dans le rang des Petites Terres, et coulera vers le sud-ouest sur ledit lot 251 et sur le lot 252, puis vers le nord-ouest la ligne séparative des lots 252 et 253 environ un arpent, traversera ledit lot 253, descendra vers le nord-ouest dans la ligne séparative des lots 253 et 254 une certaine distance, traversera les lots 254 et 256, coulera vers le sud-est dans la ligne séparative des lots 256 et 257 une certaine distance, se continuera vers le sud-ouest d'abord, puis vers le sud, sur les lots 257 et suivants pour aller se jeter à la rivière aux

actes
Sables, sur le lot 246 du cadastre susdit, dans le rang des
Petites Terres. Il aura une longueur d'environ 213 arpents.

De charge des
Petites Terres. 21845-45 de l'Office du Drainage contenant sur deux feuilles un plan et un profil des travaux à faire dans ledit cours d'eau et dont un exemplaire est annexé au présent acte d'accord pour en faire partie intégrante.

Article Deuxième.

Dimensions du cours d'eau.

Les dimensions du cours d'eau seront celles prévues au plan ci-annexé comme susdit. Ledit cours d'eau aura une largeur au fond de 3 pieds, avec talus de un pour un, sur une profondeur minimum de 3 pieds, à partir de son origine jusqu'à son émissif public qu'il traverse sur le lot 243. De là jusqu'à son embouchure, il sera maintenu dans ses dimensions actuelles.

Le cours d'eau sera mis à 3 $\frac{1}{2}$ pieds de profondeur à son origine, puis il aura une pente longitudinale de 1 pied par 250 pieds dans les premiers 1500 pieds, de 1 pied par 150 pieds dans les 450 pieds suivants, soit jusqu'à son

endroit situé sur le lot 254 à environ 80 pieds de la ligne du lot 253, de 1 pied par 300 pieds dans les 900 pieds suivants, et de 1 pied par 200 pieds dans les 1100 pieds suivants, soit jusqu'à un endroit situé vers le milieu du lot 263. Il conservera ensuite sa pente actuelle jusqu'à son entoucheure à la rivière aux Salles.

Dudit cours d'eau sera creusé et maintenu au cours de l'eau dans tout son parcours conformément aux indications susdites. Il aura un tracé régulier et sans sinuosité et sera libéré de tout obstacle ou embarras pouvant nuire au libre écoulement des eaux.

Il sera notamment redressé sur le lot 263 et son parcours sera modifié sur le lot 256, conformément aux indications du plan susdit.

acte
d'accord
"Décharge des
Petites Terres"

Article Troisième.

Mode de construction.

Les travaux du cours d'eau seront faits par contrat adjugé et passé suivant les dispositions du code municipal, ou à la journée, sous la direction de l'inspecteur municipal, ou d'un officier spécial, nommé à cette fin. De tout, conformément aux spécifications précédentes.

Article Quatrième.

Mode d'entretien.

Dudit cours d'eau sera, à l'avenir, entretenu et maintenu dans la forme, profondeur et largeur mentionnées aux articles précédents.

Ces travaux d'entretien seront faits sous la direction de l'inspecteur municipal ou d'un officier spécial nommé par le conseil municipal, chaque fois que ces travaux d'entretien seront nécessaires.

Lorsque des travaux d'entretien auront été ordonnés par le conseil, l'officier municipal, devra en donner avis public aux contribuables intéressés, conformément aux

prescriptions du code municipal.

Cet officier devra faire rapport au conseil de toutes ses opérations et fournir en même temps les originaux des avis publics accompagnés des certificats de publication, les feuilles et rôles de frais se rapportant aux travaux exécutés et tous autres renseignements, que le conseil municipal jugera convenables.

Article Cinquième.

Mode de contribution.

Les travaux du dit cours d'eau seront à la charge des propriétaires des terres et terrains ci-après désignés par leurs numéros officiels, au prorata de la superficie ci-après fixée pour chaque

acte	lot, savoir: -		lot, savoir: -			
d'accord	Noms des intéressés	N ^o des lots	Superficie (arpents)	Noms des intéressés	N ^o des lots	Superficie (arpents)
"Décharge des	Napoléon Houette	251	16	Etienne de l'Ange, Chât. (suite)	265	4
"Petites Terres"	Philippe Côté	252	15	Maurice Bisson	264	3
	Simon Cantin	253	14	"	263	8
	Georges Bussières	254	1.25	Armand Taille	264	.50
	Antonio Benoit	254	23.75	Rionel Comeau	264	.50
	Nestor Desrosiers	255	1.50	Arthur Comeau	264	.50
	Rosario Côté	256	23.50	Polix Hacette	264	.50
	René Tangué	257	34	Henri Bisson	265	21.50
	Etienne de l'Ange	263	25	Philippe Lamy	265	.50
	Christienne	264	5	TOTAL		181.00

Article Sixième.

Déblais, Fonts, Clôtures, Arbres.

Les débris ou déblais du cours d'eau seront déposés sur les rives de ce dernier. Ils seront ensuite enlevés sans retard inutile et éparpillés convenablement sur les terrains riverains, aux frais des intéressés et dans la proportion fixée à l'article précédent.

Les fonts et clôtures devront être construits pour ne causer aucune obstruction au libre passage de l'eau du cours.

d'eau. Les clôtures traversant le cours d'eau de rivières, sont faites de manière à être enlevées chaque automne, dans les premiers jours du mois de novembre.

L'entretien des ponts et des clôtures, en vue de l'accomplissement des travaux, sera effectué en temps utile par le propriétaire intéressé ou à ses frais. Les réparations des ponts ou clôtures, le cas échéant, ou l'établissement de nouveaux ponts ou clôtures seront à la charge de chaque riverain qui en aura besoin.

Chaque riverain devra libérer sans retard et tenir les rives et les abords libres de toute végétation nuisible, d'amas de branches ou autres déchets sur une largeur de quinze pieds de la berge.

actes
d'accord
"Décharge des
Petites Terres"

Tout dommage ou embarras causé au cours d'eau par quelqu'un des intéressés, par négligence ou autrement, sera réparé ou enlevé sans retard, par son auteur ou à ses frais.

Les ponts sur le cours d'eau auront une ouverture libre d'au moins 40 pieds de hauteur et 100 pieds de largeur.

L'Officier spécial au conseil ou l'inspecteur municipal dans l'arrondissement duquel se trouve le dit cours d'eau sont, par le présent acte d'accord, autorisés à faire exécuter les conventions arrêtées par le présent article, aux frais de toute personne qui y contreviendrait.

Article Septième

Droit de passage

Les intéressés accordent un droit de passage à pied, en voiture et avec machines pour avoir accès au cours d'eau et y exécuter les travaux requis.

Article Huitième

Les intéressés conviennent, qu'il n'y aura ouverture à aucune réclamation en indemnité pour dommages résultant de l'accomplissement des actes ou de l'exécution des travaux susvisés.

Article Neuvième

Les intéressés, par le présent acte d'accord, donnent pouvoir au conseil municipal de la paroisse de la Visitation de la Pointe-du-Bac, sous la juridiction duquel se trouve le cours d'eau régi par le présent acte d'accord, de faire exécuter le présent acte d'accord aux frais communs des intéressés dans les proportions ci-dessus fixées, ou aux frais des personnes en défaut, selon le cas.

Chaque fois que des travaux auront été exécutés dans le cours d'eau régi par le présent acte d'accord, le conseil ordonnera qu'une répartition du coût de tels travaux soit dressée suivant les dispositions du présent acte d'accord et la perception des sommes dues par chaque intéressé sera faite de la même manière que la perception des taxes municipales, conformément aux dispositions du code municipal.

Article Dixième.

Tous procès-verbaux, règlements ou actes d'accord antérieurs au présent acte d'accord sont, par le présent, annulés et abrogés dans leurs dispositions incompatibles avec le présent acte d'accord.

Fait et signé à la Pointe-du-Bac ce quatrième jour d'août 1945 en présence des témoins soussignés.

(Signature des intéressés)

Maurice Biron	fr Elphège Rucien	Armand Failli
René Dugré	Arthur Comeau	Georges Bemerise
Archie Cantin	Rionel Comeau	Nector Desfossez
Philippe Côté	Félix Racette	Henri Bisson
Napoléon Rouette	Philippe Guay	Rosario Côté
Antonin Benoit		

(Signature des témoins) Henri-Toul Benoit, Henri Bisson.

Après la lecture de l'acte d'accord concernant le homologation cours d'eau appelé "Décharge des Petites Terres" situé dans la municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Bac,

"Décharge des
Petites Terres" sur la proposition de M. Thiode, Barceau, appuyée par M. Donat
Dupont, il est résolu que le dit acte d'accord soit et est
homologué, sans amendement. A adopté.

Sur la proposition de Monsieur Thiode Barceau appuyée
par Monsieur Donat Dupont

Il est résolu de demander au Ministre de l'agri-
culture de la Province de Québec de bien vouloir se charger, au
nom et pour le compte de la Corporation de la paroisse de la
Visitation de la Pointe-du-Bac, de l'exécution des travaux d'ex-
cavation à faire dans la "Décharge des Petites Terres", suivant
le projet préparé par l'Office du Drainage, au prix d'un
dollar par heure de travail pour chaque machine excava-
trices ou compresseurs employés à cette fin, aux conditions
mentionnées dans les lettres du sous-Ministre de l'Agriculture
en date du 20 juillet 1945;

Il est également résolu que la Corporation sus nommée
s'engage à payer le prix sus mentionné, à la réquisition du
Ministre ou de ses préposés, et à fournir les mesures voulues
pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard ni
interruption. A adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Henri Bisson, secrétaire-trésorier.

4 septembre Troisième de Québec

1945

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe du Bac.

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 4 septembre 1945 au lieu et à l'heure ordinai-
res des sessions et à laquelle sont présents Messieurs les
conseillers Thiode, Barceau, Arcas, Bolduc et Donat Dupont
sous la présidence de Monsieur le maire Ferdinand
Comeau.

Après la récitation du la prière et la lecture

du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Correspondance

- 1^{re} Comm. du Salaire Minimum, 16 août 1945, réclamation arriérés de salaires à employé.
- 2^e Comm. du Salaire Minimum, 28 août 1945, seconde demande de paiement arriérés de salaires.

Troisième par M. Donat Dupont, secondé par M. Théo de Bourcau, d'approuver les comptes suivants et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement: -

- | | |
|---|----------------|
| 1 ^{er} Papier (Bisson), avis spécial à M. Philippe Côté, 0.35, voyage à la | |
| comptes | |
| Langue 0.50, crayon indélébile 0.10, encre 0.22 | <u>\$1.17</u> |
| 2 ^e Commission du Salaire Minimum, pour réclamation arriérés de salaires à employé | <u>\$784.2</u> |

Adopté.

Troisième par M. Bucas Bolduc, secondé par M. Donat Dupont, de fixer le salaire ^{annuel} du secrétaire-trésorier à un dixième de salaire du ^{trésorier} d'un pour cent (1/10 de 1%) du montant total de l'évaluation des biens-fonds imposables de la municipalité, telle qu'établie par le rôle d'évaluation alors en vigueur, jusqu'à concurrence de \$250.00 par année, conformément à l'Ordonnance N° 4, amendée, et entrée en vigueur le 21 septembre 1944.

Adopté.

Attendu qu'il existe un aqueduc à la Trinte du Sac depuis une trentaine d'années;

Attendu que les tuyaux servant à cet aqueduc rivière St-Charles ont toujours été déposés dans la rivière St-Charles en forage de divers endroits de son parcours;

Attendu que les anciens propriétaires riverains ont toujours accordés au propriétaire de l'aqueduc l'autorisation de se faire;

Attendu que la Communauté des Frères de

L'Instruction Chrétienne, propriétaire riverain actuelle, menace d'obliger M. Evariste Beclerc à enlever les tuyaux de son aqueduc qui sont déposés dans la rivière St. Charles;

Attendu que l'enlèvement et le déplacement de ces tuyaux entraîneraient une forte dépense;

Il est proposé par M. Théode Barceau, secondé par M. Arucas Bolduc, que ce conseil appuie fortement l'attitude de M. Evariste Beclerc, propriétaire de l'aqueduc, s'opposant à ce changement, et prie humblement la Commission des Eaux Courantes de la province de Québec de bien vouloir intervenir dans ce conflit afin d'empêcher l'exécution de ce projet. Adopté.

Considérant que les prévisions budgétaires des dépenses et des revenus de la corporation municipale de la Visitation de la Pointe du Bas pour l'année financière 1946 s'établissent comme suit:

Dépenses

	Entretien de voirie	\$	63.00
imposition de la taxe 1946	Traverse sur le fleuve		75.00
	Eclairage des rues		244.80
	Assistance publique		25.00
	Conseil de comté		66.27
	Administration générale		315.52
	Subventions ou dons		25.00
	Divers		<u>20.00</u>
	TOTAL		834.59

SURPLUS prévu 79.05

Revenus

	Taxe générale \$ 194,405 x 0.40	\$	777.62
	Taxe spéciale \$ 215,854 x 0.12		31.02
	Quies de l'Instr. Chrétienne, pour 2 luminaires de rues		30.00
	Traverse sur le fleuve		<u>75.00</u>
	TOTAL		913.64

Considérant que les dépenses prévues telles que décrites ci-dessus s'élèvent à \$ 834,59 et les revenus autres que la taxe foncière à \$ 136,02;

Considérant que pour solder la différence entre les revenus et le total des dépenses, une somme de \$ 698,57 est nécessairement requise;

Considérant que l'évaluation des biens-fonds imposables est de \$ 194,405 et celle des biens non-imposables de la taxe sables est de \$ 215,854;

1946

En conséquence, il est proposé par M. Théodore Garneau, secondé par M. Lucas Bolduc, et résolu unanimement qu'une résolution soit adoptée séance tenante aux fins de :

- 1° d'imposer une taxe spéciale de \$ 0,12 par \$ 100,00 d'évaluation sur tous les biens-fonds imposables et non-imposables de cette municipalité, tels que portés au rôle d'évaluation en vigueur, afin de pourvoir au paiement de l'éclairage des rues;
- 2° d'imposer une taxe foncière générale de \$ 0,28 par \$ 100,00 d'évaluation sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité tels qu'inscrits au rôle d'évaluation en vigueur afin de pourvoir au paiement des dépenses générales de cette corporation. Le secrétaire est autorisé à entier ces deux taxes, sur la même colonne au rôle de perception.

Adopté.

La séance est levée.

Perdmand Couceau, maire

Alex. Dugé, assist. secrétaire-trésorier

1^{er} octobre

Province de Québec

1945

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Sac

Session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 1^{er} octobre 1945 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Thomas Gouette, Donat Dupont et Lucas Bol-

aux, sous la présidence de monsieur le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session, les minutes sont approuvées.

Correspondance.

- 1^o Officié au Drainage, 11 x 215, sept. 1945. re: cours d'eau "Décharge des Petites Terres."
- 2^o Min. de la Santé, re: admission de Gisèle Signac à l'hôpital St-Joseph - municipalité responsable d'une part des frais d'entretien.

Proposé par M. Bucas Bolduc, secondé par M. Thomas Bouette, d'approuver les comptes suivants et d'autoriser le secrétaire-trésorier à en effectuer le paiement: -

- | | |
|---|---------|
| 1 ^o Rosario Côté, charroyage de gazoline pour pelle mécanique re: creusage cours d'eau "Décharge des Petites Terres" | \$44.00 |
| 2 ^o La Revue Municipale, abonnement d'un an | \$21.50 |
| 3 ^o Corporation mun. du comté de St-Maurice, versement 1945 des rentes seigneuriales | \$36.00 |
| 4 ^o Ferdinand Comeau, 2 voyages, aux Trois-Rivières 110, réparation d'une serrure 0.35 | \$1.45 |

Adopté.

homologation
rôle de
perception
de l'année 1946 sans amendements.

Proposé par M. Thomas Bouette, secondé par M. Donat Dupont et résolu d'homologuer le rôle de perception de l'année 1946 sans amendements.

Adopté.

Attendu qu'à la séance du 10 mai 1937, le Conseil du Comté de St-Maurice demandait au Ministère de l'Agriculture de Québec d'instituer une école moyenne d'agriculture au collège, Ste-Anne d'Yamachiche;

Attendu que le Ministère de l'Agriculture s'est rendu à la demande du Conseil et que ladite école était en opération au mois de novembre, suivant;

Attendu que cette école a toujours donné de très bons résultats depuis sa fondation;

Attendu qu'il serait nécessaire et avantageux de se parer cette île moyennant d'agriculture au Collège, Ste-Anne, où elle existe depuis huit années;

Attendu qu'une demande a été faite par la Commission, Leclaire, de Yamachiche et par les conseils municipaux de la paroisse et du village de Yamachiche, à l'Honorable Ministre de l'Agriculture de Québec, pour la construction d'agriculture d'une île, d'agriculture complètement distincte du Collège de Yamachiche, Ste-Anne, et pour l'obtention d'un budget d'administration annuel; la construction et l'entretien devant être entièrement aux frais du Ministère de l'Agriculture;

Il est proposé par M. Thomas Bonette, secondé par M. Arcas Bolduc et résolu à l'unanimité:

Que le conseil de la municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Bas reconnaissant le bien-fondé de cette requête, demande à l'Honorable Ministre de l'Agriculture de bien vouloir accorder la construction d'une île, d'agriculture de Yamachiche, complètement distincte du Collège, Ste-Anne, ainsi qu'un budget d'administration annuel; la construction et l'entretien devant être entièrement aux frais du Ministère de l'Agriculture. Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Yves Bisson, secrétaire-trésorier.

5 novembre Province de Québec

1945

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Bas.

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 5 novembre 1945 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Yves Bibe, Théodore Barbeau, Lucas Bolduc et Donat Dupont avec la présidence de monsieur le maire Ferdinand Comeau.

Après la recitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session, les minutes sont approuvées.

Correspondance. -

- 1° Min. de la Santé, compte d'assist. publique, semestre octobre 1944 à mars 1945. 4679.25
- 2° Min. de l'Agriculture, 30 oct. 1945, réponse à résolution demandant la construction d'une école moyenne d'agriculture à Yemassee. La question sera étudiée sérieusement par le Ministère.
- 3° Ecole Régionale d'Agriculture, 18 oct. 1945, renseignements sur date d'ouverture.
- 4° The Bell Telephone Co., 22 oct. 1945, demande d'autorisation pour déblayer un poteau et une ancre.
- 5° Min. de la Santé, 17 oct. 1945, municipalité tenue responsable d'une part des frais d'hospitalisation de Colette Gignac à la suite d'une enquête tenue par le magistrat de district.

Proposé par M. Xavier Côté, secondé par M. Donat Dupont d'approuver les comptes suivants et d'autoriser le secrétaire-trésorier, à en effectuer le paiement:

1° Trésorier de la Province, pour assistance publique, semestre octobre 1944 à mars 1945	79.25
2° Xavier Bisson, timbres poste	5.00
3° Yvonne Cormac, remboursement d'emprunt \$ 200.00, intérêts \$ 21.50	202.50

Adopté.

Il est proposé par M. Théod. Garneau appuyé par M. Lucas Bolduc et adopté:

Que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 22 octobre 1945 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Théod. Garneau surveille le travail pour le compte

comptes

autorisation
à déplacer
poteau & ancre

de la Municipalité.

Adopté.

Proposé par M. Donat Dupont secondé par M. Lucas Bolduc d'autoriser l'achat d'une pompe à incendie et des boyaux d'arrosage nécessaires à la protection contre l'incendie, de la Mac Assets Corporation. La municipalité à incendie ne paiera que la moitié du prix d'achat; l'O.T.S. de Pointe-du-Sac s'engageant à payer l'autre moitié du prix d'achat, à voir à son entretien, au bon fonctionnement de la pompe et des boyaux en tout temps et à son opération en cas d'incendie.

Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Carneau, maire.

Harvie Bisson, secrétaire-trésorier.

3 décembre

Province de Québec

1945

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Sac.

Session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 3 décembre 1945 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Harvie Côté, Thomas Houette, Omer Arbour, Théodore Garneau, Lucas Bolduc et Donat Dupont sous la présidence de monsieur le maire Ferdinand Carneau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Correspondance.

Bell Telephone Co., 31 oct. 1945, travaux autorisés le 2 juin 1941, sont terminés.

Proposé par M. Omer Arbour, secondé par M. Thomas Houette d'approuver les comptes suivants:

comptes	1 ^o Ass. Prov. des Dec. de Muni., abonn.	\$ 1.00
	2 ^o Harvie Bisson, échange de chèques 0.30, voyages à la banque 1.65	\$ 7.95
	chauffage et entretien salle publique	\$ 6.00

Adopté.

Conformément à l'article 726 du C.M. le secrétaire soumit au conseil une liste des contribuables n'ayant pas encore acquitté leurs taxes: -

arrérages

Armand Alarie	2.22	Dame Rodolphe Garsau	4.60
Georges Ayotte	6.20	Germain Gauthier	1.40
Jules Balcer	.40	J. B. Godbout	6.40
Carle Baptist	6.80	Rucien Gaudreau	1.11
Fred Cloutier	.14	Oliva Guilbert	15.88
Arthur Comeau	1.52	Ernest Hélie	3.60
Louis De Tonne	5.60	J. B. Boranger	14.60
Henri Duque	10.11	Thomas Fouette	10.00
Dame Thomas Duplessis	1.35	Arthur St-Tierre	2.40
Dame Albert Gagnon	6.80	Dame Albert Méaner	2.45

Proposé par M. Théo Côté, secondé par M. Thomas Fouette que ce conseil désapprouve fortement la politique tracassière du gouvernement fédéral à l'égard des conscrits déserteurs et le prie de leur accorder une amnistie générale pour leur prompt rétablissement dans la vie civile. Adopté.

Considérant que la ville des Trois-Rivières est un centre commercial et industriel et un marché agricole important pour les cultivateurs des environs;

Considérant que toutes les routes des environs convergent vers Trois-Rivières ce qui occasionne un trafic considérable;

construction d'un pont entre Trois-Rivières et Ste Angèle.

Considérant que le moyen actuel de traverser le fleuve est un retardement et un inconvénient causant des ennuis au commerce et au public voyageur;

Considérant que la construction d'un pont faciliterait les communications entre les deux rives, et en plus donnerait de l'ouvrage et de ce fait prévendrait le chômage dans la région;

Considérant que ces dépenses seraient un bon placement pour le pays et très appréciées du public;

Proposé par M. Thiodé Garceau,

Secondé par M. Rucan Bolduc,

Que demande soit faite au Gouvernement Fédéral de construire un pont convenable entre Trois-Rivières et Ste-Angèle de Paroisse le plus tôt possible.

Que copie de cette résolution soit envoyée au député fédéral et au Premier Ministre du Canada. Adopté.

M. Thiodé Garceau, appuyé par M. Rucan Bolduc, propose de procéder à la vente de l'entretien, pendant l'hiver 1945-46, de la partie de la traverse sur le fleuve de Pointe-du-Rac à Nicolet pour le contrôle de cette municipalité.

vente de
la traverse

Il est résolu d'en donner la charge à M. Olive Guilbert aux conditions spécifiques ci-dessous:

- 1° Qu'il soit alloué la somme de quinze dollars (\$15.00) pour la coupe des balises nécessaires à cet effet.
- 2° Qu'il soit alloué en plus la somme de soixante dollars (\$60.00) pour l'ouverture, le balisage et l'entretien de ladite traverse pendant l'hiver 1945-46, s'il y a lieu de le faire.

Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Courneau, maire.

Hervé Bisson, secrétaire-trésorier.

9 janvier
1946

Trois-Rivières de Québec
Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Rac.

JAN 28 1947

PAUL FLEURY
NOTAIRE
Vérificateur Autorisé
"Classe A 5-812"

Une assemblée des électeurs municipaux de la susdite municipalité tenue à la salle publique le neuvième jour de janvier 1946, à dix heures de l'avant-midi, tel que annoncé par avis public en date du 31^e jour de décembre 1945 pour la mise en nomination de

candidats aux charges de conseillers de la susdite municipalité en remplacement de messieurs Théodore Bureau, Xavier Crête & Omer Arbour dont le terme d'office est expiré.

Le lundi, le quatorzième jour de janvier 1946, s'il est nécessaire, un bureau de votation sera ouvert à la salle publique, de puis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir, pour la réception des votes des électeurs pour les candidats mis en nomination.

M. Alexandre Dugré, de cette municipalité, a été nommé secrétaire de l'élection pour assister le président dans l'accomplissement des devoirs de cette charge.

Jc. Xavier Bisson, secrétaire-trésorier, étant de droit président de cette élection, requiers les électeurs ici présents de mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement des conseillers portant de charge.

Des nominations devront être faites par écrit au président de l'élection et mentionner les noms, prénoms et occupation des candidats, ainsi que les noms au complet des proposeurs et seconds, lesquels devront être présents.

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller de cette municipalité, M. Noé Dufresne Ont signé le bulletin de présentation M M M. Ferdinand Comeau & Lucas Bolduc.

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller de cette municipalité, M. Omer Arbour Ont signé le bulletin de présentation M M M. Ferdinand Comeau & Lucas Bolduc.

Il a été mis en nomination à la charge de conseiller de cette municipalité, M. René Dugré. Ont signé le bulletin de présentation M M M. Ferdinand

mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi Omer Arbour
à la Pointe-du-Sac, ce

4^e jour de février 1946.

Xavier Bisson, sec. trés.

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Sac.

Je, René Dugré, ayant été élu conseiller de la municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Sac, jure solennellement, que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi

à la Pointe-du-Sac, ce

7^e jour de février 1946.

Xavier Bisson, sec. trés.

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Sac.

Séance régulière, du conseil de la susdite municipalité tenue le 4 février 1946 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers M^r Dupresne, Oucas Bolduc, Donat Dupont et Omer Arbour, sous la présidence de monsieur le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Correspondance.

1^{er} Bell Telephone Co., 9 janvier 1946, demande d'autorisation ériger poteaux rue des Petites Terres.

4 février
1946

serment
d'un
conseiller.

- 2° Milfrid Gariefry, 14 janvier 1946, réponse à résolution re amnistie générale, à conscrits déserteurs.
- 3° Min. de la Défense Nationale, 19 janvier 1946, réponse à résolution re amnistie générale à conscrits déserteurs.
- 4° Rapport de vérification année 1945.

Proposé par M. Noël Dufresne, secondé par M. Oucas Bolduc

- rapp. de vérification 1° Approuver le rapport de vérification des comptes de l'année 1945.
- 2° Nommer M. Paul Fleury, vérificateur des comptes pour l'année 1946 au salaire de \$15.00.
- police 3° Accepter le renouvellement de la police de garantie du sec. taire-trésorier au montant de \$7000.00 en faveur de la mun. garantie
- Adopté.

Proposé par M. Donat Dupont, secondé par M.

Omer Arbour d'approuver les comptes suivants:

- | | | |
|------------|---|---------------|
| 1° | Taul Fleury, vérification 1945 | <u>15.00</u> |
| 2° | Xavier Buisson, enregistrement 1.30, frais d'avis 2.25, réparation plume réservoir 0.44 | <u>3.99</u> |
| 3° | Napoléon Plarie, police garantie 1946 | <u>10.00</u> |
| comptes 4° | Formules Min. Enrg., formules + enveloppes 12.11 + 0.15 change | <u>12.26</u> |
| 5° | J. F. Moore & Co., feuilles rôle de perception 2.13 + 0.15 change | <u>2.28</u> |
| 6° | Min. Agriculture, cours d'eau "Décharge des Petites Terres" | <u>117.00</u> |
| 7° | Corp. mun. du comté de St-Maurice, cotisation 1946 | <u>68.04</u> |
| 8° | Agence Duvernay, timbres historiques | <u>1.00</u> |

Adopté.

Proposé par M. Oucas Bolduc, secondé par M.

- demande d'autorisation d'emprunt Donat Dupont de demander l'autorisation à la Commission Municipale de Québec d'emprunter la somme de \$400.00 à 5% remboursables \$100.00 par année, pour l'achat d'une pompe à incendie.
- Adopté.

Il est proposé par M. Omer Arbour appuyé.

par M. Noé Dufresne et adopté: -

Le conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise et maintienne son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 9 janvier 1946 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Ferdinand Comeau surveille le travail pour le compte de la municipalité.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Navier Bisson, secrétaire-tésorier.

4 mars

Province de Québec

1946

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Bec.

Session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 4 mars 1946 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Aucas Bolduc, Donat Dupont et René Dugré sous la présidence de monsieur le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Correspondance. -

- 1^o Commission Municipale de Québec, 7 fév. 1946, approbation d'un emprunt temporaire au montant de \$4400.00
- 2^o Min. de l'Agriculture, circulaires re: mauvaises herbes et répression de la feuzale de maïs.

Troisième par M. René Dugré secondé par M. Aucas Bolduc d'approuver les comptes suivants et d'autoriser le secrétaire à en effectuer le paiement:

comptes 1^o Grigore Biron, 1 heure de travail

2^o Des Editions Mun. Enq., code municipal 2.70 + 0.15 change. 2.85

Adopté.

Troisième par M. Lucas Bolduc, secondé par M. Donat Dupont d'emprunter de Mlle Yvonne Comeau la somme de \$400.00 à 5% d'intérêt, remboursable \$100.00 par année, temporaire pour le paiement de loyers et d'une prime à incendie. Monsieur le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer les billets promissaires. Adopté.

Conformément à l'article 178, du code municipal de la province de Québec, il est proposé par M. Lucas Bolduc, secondé par M. Donat Dupont de procéder à la nomination des inspecteurs de voirie et autres officiers municipaux.

Inspecteurs de voirie:

- 1° Tous le grand chemin du Roi, depuis le N° 130 inclusivement du cadastre officiel jusqu'au pont du moulin. M. Lionel Douette.
- 2° Tous le grand chemin du Roi, depuis le pont du moulin jusqu'à la limite de la municipalité, N° 58 inclusivement. M. Napoléon Faquin.
- 3° Tous le 2^e rang, à partir du N° 97 inclusivement, jusqu'au N° 251 inclusivement. M. Rosario Crête.
- 4° Tous la concession St-Charles, depuis le grand chemin, en face de l'église, jusqu'au N° 355 inclusivement. M. Charles-Auguste Biron.
- 5° Inspecteurs agraires - M. M. Maurice Biron, J. Philippe Dugrié, Nilfid Dupresne.
- 6° Inspecteur municipal: M. Léonie Cantin.
- 7° Estimeurs: M. M. Xavier Guay, Henri Bisson & Alexandre Dugrié.
- 8° Gardien d'enclos. M. Viator Crête.

Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

1^{er} avril
1946

Trois-Érables

Corporation municipale de la Trinité, de la Pointe-du-Bac.

Session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 1^{er} avril 1946, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers M^{rs} Dupré, Lucas Bolduc, Donat Dupont et René Dupré, sous la présidence de monsieur le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées:

Correspondance.

Min. de l'Agriculture re: épandage des déblais du cours d'eau "Décharge des Petites Terres."

Proposé par M. Donat Dupont, secondé par M. René Dupré et approuvés les comptes suivants:

- | | |
|--|------|
| 1 ^{er} Jules Bodin, éclairage de la salle publique, septembre 1945 - janvier 1946 | 3,00 |
| comptes 2 ^o Honoré Bisson re: signature de l'acte d'accord cours d'eau "Décharge des Petites Terres" \$3.00, transport boyaux à inconv. de \$1.80 | 4,80 |

Adopté.

Considérant que les membres de ce conseil ont apprécié avec une joie profonde l'élevation de Mgr Maurice Roy au siège épiscopal du diocèse des Trois-Rivières;

Il est proposé par M. Lucas Bolduc, secondé par M. Donat Dupont que ce conseil offre de chaleureuses félicitations à Mgr Roy, pour l'insigne honneur qui lui échoit, et lui présente l'hommage de son profond respect, ainsi que l'expression de son entière soumission à ses directives.

Adopté.

hommage
à
Mgr Roy.

Proposé par M. Noé Dufresne, secondé par M. Lucas Bolduc d'approuver les comptes de répartition ci-dessous pour travaux de drainage effectués par le ministère de l'Agriculture dans le cours d'eau "Décharge des Petites Terres" au cours de l'été 1945 et de charger ce montant aux intéressés ci-dessous inscrits:

répartition	Noms	Arp.	Total	Noms	Arp.	Total
"Décharge des Petites Terres."	Napoléon Houette	14	10.72	Firius	34	22.78
	Philippe Crête	15	10.05	Maurice Bisson	11	7.37
	Arminé Cantin	14	9.38	Armand Faillé	.50	.34
	Georges Desmerises	1.25	.84	Sionel Comeau	.50	.34
	Antonio Benoit	23.75	15.91	Arthur Comeau	.50	.34
	Nestor Desfosais	1.50	1.00	Silvia Baute	.50	.34
	Dozario Crête	23.50	15.75	Henri Bisson	2.50	1.68
	Denis Dugré	36	24.12	Philippe Guay	.50	.34

Adopté.

Proposé par M. Denis Dugré, secondé par M. Noé Dufresne d'ajourner la séance à mercredi, le 3 avril, à sept heures de l'après-midi. Adopté.

La séance est ajournée.

Ferdinand Comeau, maire.

Henri Bisson, secrétaire-trésorier.

3 avril
1946

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Sac.

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 3 avril 1946 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions telle qu'ajournée le 1^{er} avril 1946, et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Noé Dufresne, Lucas Bolduc, Donat Dupont et Denis Dugré pour la présidence de monsieur le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont

approuvées.

épandage
déblais

Proposé par M. René Dugré, secondé par M. Donat Dupont, que le conseil accepte la proposition du ministère provincial de l'Agriculture, en date du 22 mars 1946, pour l'épandage des déblais des cours d'eau "Décharge des Petites Terres." Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

serment
d'un
conseiller

Je Thomas Rouette ayant été nommé conseiller de cette municipalité jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide. Assurément devant moi. T. Rouette

ce 6 mai 1946, à la
Pointe-du-Sac.

Xavier Bisson, sec.-trés.

6 mai
1946

Troisième de Trébeu
Corporation municipale de la Trinité, de la Pointe-du-Sac.

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 6 mai 1946 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Noël Dupresne, Armand Bolduc, Donat Dupont, René Dugré et Omar Arbour sous la présidence de monsieur le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Correspondance.

Secrétariat de la Trinité, hospitalisation de Thérèse Austin
26 mars - 9 sept. 1945 - 1946.03

3^e Demande des intéressés à la "Décharge de St-Charles" pour le creusage de ce cours d'eau.

Attendu que M. Thomas Douette n'a pas assisté aux séances du conseil municipal pendant plus de trois mois consécutifs;

nomination

Attendu qu'en vertu de l'article 241 du code municipal il est de plein droit de sa charge de conseiller;

d'un conseiller

Il est proposé par M. Amos Arbour, secondé par M. René Dugré, de nommer M. Thomas Douette à la charge de conseiller de cette municipalité. Adopté.

Proposé par M. Donat Dupont, secondé par M. Lucas Bolduc, d'approuver les comptes suivants:-

- | | |
|---|-------------------------|
| 1 ^{er} Trisorie de la Tronche, pour 1/2 pension de Thérèse Austin à la Maison de Bonette du 1 ^{er} Mars - sept. 1945. | \$ 46. ⁰³ |
| 2 ^o Charles Auguste Biron, entretien de la route de la gare pendant l'hiver 1945-46 | <u>50.⁰⁰</u> |
| 3 ^o Oliva Guilbert, pour la coupe des balises re-traverse | <u>15.⁰⁰</u> |
| 4 ^o Philippe Leay, entretien route des Barreau pendant l'hiver 1945-46 | <u>20.⁰⁰</u> |

comptes

Adopté.

Proposé par M. Thomas Douette, secondé par M. René Dugré que ce conseil approuve et appuie la requête

creusage

présentée par un groupe de cultivateurs de cette municipalité demandant l'aide du ministère provincial de

d'un

l'agriculture pour le creusage et l'élargissement d'un cours d'eau connu sous le nom de "Décharge de St-Charles."

cours d'eau.

Adopté.

Considérant la requête des intéressés demandant le prolongement du service d'autobus jusqu'à la traverse à niveau chez Argall;

Considérant la nécessité de ce prolongement

service
d'autobus

pour le public voyageur de cette partie de la paroisse;
Il est proposé par M. Noé Dupresne, secondé par
M. Lucas Bolduc que ce conseil appuie fortement cette
requête et prie Carrière Stée de se rendre volontiers
à cette demande. Adopté.

avance
de
l'heure.

Il est proposé par M. Omer Arbour, secondé
par M. Thomas Houette et résolu que, sous l'autorité de la
Loi du temps réglementaire, (S. R. Q. 1941, ch. 2), à partir de di-
manche, le 17 mai 1946, à minuit et une minute, le
temps réglementaire, dans les limites de cette municipalité,
soit de quatre heures en retard avec l'Observatoire de Green-
wich, et ce, jusqu'au dimanche, 29 septembre 1946, à mi-
nuit et une minute, alors que le temps réglementaire
sera de cinq heures en retard avec l'Observatoire de Green-
wich, et que copie de la présente résolution, soit trans-
mise au Ministre des Affaires municipales, pour son
approbation. Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau , maire.
Gervais Bisson , secrétaire-trésorier.

3 juin
1946

Province de Québec
Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Bac
Session régulière du conseil de la susdite muni-
cipalité tenue le 3 juin 1946 au lieu et à l'heure ordi-
naires des sessions et à laquelle, sont présents, messieurs
les conseillers Noé Dupresne, Lucas Bolduc, René Dugré,
Thomas Houette et Omer Arbour pour la présidence, de
M. le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture
du procès-verbal de la dernière session les minutes
sont approuvées.

Correspondance.

Min. des Affaires municipales re. approbation résolution
dictant avances de l'heure.

Après examen du rôle d'évaluation, sur pro-
position des conseillers, M^r Dupresne, appuyé par le
conseiller Arvas Bolduc, il est résolu que les chan-
gements suivants soient faits au rôle d'évaluation:

Noms	Cad.	Sup.	Terrain	Comte	TOTAL
1 ^{er} Transf. à Thomas Houle, propr. Quisime Benoit	99	38	150-	775-	925-
2 ^{er} Transf. à Lauriat Côté, propr. Dame H. Duplessis	267	4-00	150-	700-	850-
3 ^{er} Transf. à Mlle Flora Boudock, propr. S. D. Malone	123	50	200-	200-	400-
4 ^{er} Transf. à Denis Benire, propr. Henri Rouzeau	115	1-50	250-	80-	330-
5 ^{er} Transf. à Roscio Côté, propriété de Roscio Côté	255 256	34-66	1100-	1000-	
"	253	10-00	350-		
"	254	5-00	150-		2600
6 ^{er} William Dangerfield remplace Nap. O. Selinas	71		50	100-	150-
amendement Diminuer évaluation latines à \$100.00 -					
au rôle - 7 ^{er} Armand Routhaume, acquis de Alex. Douette	111		100-	500-	600-
8 ^{er} Armand Rouillette, acquis de Alex. Douette	111		50-	400-	450-
9 ^{er} Henri Duchesneau, acquis de Maurice Biron	58	2-25	250		250
Diminuer évaluation + superficie M. Biron	58	2-25	20		20
10 ^{er} Mme Biron Biard remplace G. J. Sépanski	109	80	300-	1450-	1750-
11 ^{er} Mme Jean-Marie Bureau remplace Early Baptist	65	2-00	250-	1450-	1700-
12 ^{er} Edgar Duval remplace Louis Desjardins	67	1-25	300-	1100-	1400-
13 ^{er} Joseph St. Pierre remplace Arthur St. Pierre	63	50	100-	500-	600-
✓ 14 ^{er} Arthur Benire, acquis de Philippe Dugré	267	50			
✓ 15 ^{er} Roscio Côté, acquis de Philippe Dugré	267	50			
16 ^{er} Noé Dupresne, acquis de Armand Villeneuve	267	43	30		30
17 ^{er} Blanche Dubouvier, acquis de Thomas Benoit	91	25	50	350-	400-
18 ^{er} Charles Auguste Biron remplace Omer Biron	358	103-00	1850-	600-	2450-
19 ^{er} Lucien Bessard, acquis de Joseph Biron	267	1-29	100-	200-	300-
20 ^{er} Adrien Desmarais, acquis de Dame H. Guay	80	37	75-	525-	600-
21 ^{er} O. T. J. de Fointe-du-Sac, acquis de Orléan Houette	107			50	50-

	Cad. Supp.	Terrain	Constr.	TOTAL
22 ^e Adolphe Dugré, évaluer camp	64		150	150
23 ^e Evaluer propriété Alexandre Bouette	111	250	450	700
1 24 ^e Evaluer propriété Monneau		50	300	350
1 25 ^e Evaluer propriété Curadoux		25	275	300
1 26 ^e Evaluer propriété Bedou		25	275	300
27 ^e Evaluer propriété Alexandre Basterache	59-3	50	600	650
28 ^e Evaluer propriété Faide Basterache	59-3-1	50	500	550
amendement 29 ^e Evaluer propriété René Finard	59-3-2	50	600	650
au rôle. 30 ^e Evaluer propriété Maurice Dussault	59-3-3	50	200	250
31 ^e Evaluer propriété Marie Frank Sourigny	58	200	700	900
32 ^e Augmenter évaluation terrains Henri Duchesneau	60		600	600
33 ^e Evaluer propriété Napoléon Faquin			150	150
34 ^e Augmenter évaluation terrains Adolphe Frémy			175	175
35 ^e Augmenter évaluation terrains Donat Bourasse			100	100
36 ^e Augmenter évaluation terrains Ernest Demouret			450	450
37 ^e Augmenter évaluation terrains Victor Côté			925	925
38 ^e Baisser évaluation terrains Eugène Pouchard	107		500	500
39 ^e Augmenter évaluation terrains Omer Arbour	111		250	250
40 ^e Evaluer propriété Albert Faquin	111	50	400	450
41 ^e Augmenter évaluation terrains Théodore Masson	123		400	400
42 ^e Augmenter évaluation terrains Édouard Bœneau	125		500	500

Conformément à l'article 675 C. M., monseigneur le maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer la déclaration au rôle d'évaluation. Adopté.

M. René Dugré donne avis de motion qui à avis de la prochaine séance de ce conseil sera une séance, sub-motion séquenter un règlement sera proposé afin d'imposer par résolution toute taxe foncière spéciale.

Proposé par M. Thomas Bouette, secondé par M. Omer Arbour, d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire des arrangements nécessaires avec la compagnie d'assurance.

nigant M. F. pour l'installation d'une ou deux lumières
depuis supplémentaires dans le chemin des Petite Terres.
Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

René Bisson, secrétaire-trésorier.

2 juillet
1946

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Trinité-de-Bas.

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 2 juillet 1946 au lieu et à l'heure ordinaires des séances et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Lucas Bolduc, Donat Dupont et René Dugré sous la présidence de monsieur le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Correspondance.

Min. de l'Agriculture, 1^{er} juin 1946, re: demande d'aide pour d'eau Décharge de St. Charles.

Proposé par M. Lucas Bolduc, secondé par M. Donat Dupont, d'approuver les comptes suivants: -

comptes 1^{er} M. l'abbé Albert Desjarlais, pour tréteaux \$121.⁵⁰
2^o Thomas Dugré, pour travail et, feu de cheminée chez Thomas Houle 1.²⁵

Adopté.

Règlement N^o 38

Règlement concernant l'imposition par résolution des taxes foncières sous l'autorité de l'article 697 C. M.

Considérant que l'article 697 du Code municipal, tel que modifié par la loi 10, George VI, chapitre 55, section 14, permet à ce conseil de décider que les taxes imposées sous l'autorité dudit article 697 seront à l'avenir impo-

sées par résolution;

Considérant qu'il y a lieu de se prévaloir de ce pouvoir;

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Dugré, secondé par monsieur le conseiller Gueas Bolduc et résolu qu'un règlement portant le numéro 38 soit et est adopté, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit:

1. - A compter de l'entrée en vigueur du présent règlement et jusqu'à ce qu'il ait été abrogé, les taxes foncières imposées sous l'autorité de l'article 697 du Code municipal les seront par résolution;

2. - Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

La séance est levée.

Ferdinand Gagneau, maire.

René Bisson, secrétaire-trésorier.

5 août

Troune, Québec

1946

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Duc.

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 5 août 1946 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Denis Dugré, Thomas Douette, Noël Dufresne, Gueas Bolduc et Donat Dupont, sous la présidence de monsieur le maire Ferdinand Gagneau.

Après la recitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session, les minutes sont approuvées.

Proposé par M. Denis Dugré, secondé par M. Thomas Douette que le secrétaire-trésorier donne avis spécial à M. Léonée Cantin, de cette municipalité, de

cesser immédiatement les travaux de boilage qu'il a entrepris le long du cours d'eau désigné sous le nom de "Décharge des Petites Terres", et d'enlever, dans les 15 jours à pris avis, le bois et la terre déposés dans ledit cours d'eau, et remettre le cours d'eau en la forme, profondeur & largeur qu'il avait avant le commencement de l'exécution de ces travaux de boilage, et enlever tout ce qui pourrait causer obstruction au libre passage des eaux dudit cours d'eau. Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Javier Bisson, secrétaire-trésorier.

3 sept.

1946

Province de Québec

Municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Bac.

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 3 septembre 1946 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers René Duguy, J. Thomas Touette, Omer Arbour, Noël Dupré et Gicas Bolduc sous la présidence de monsieur le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Correspondance.

1^o Min. de l'Agriculture, 17 août 1946 pour épandage des déblais "Décharge des Petites Terres" \$ 37.50

2^o Ecole Régionale d'Agriculture, re. date d'ouverture de l'école.

Proposé par M. Omer Arbour; secondé par M. Thomas Touette, d'approuver les comptes suivants: -

1^o Javier Bisson, avis à l'ancienne Cantin 0.35, voy. à la banque 0.50, 0.85

comptes 2^o Min. de l'Agriculture pour épandage des déblais du cours d'eau "Décharge des Petites Terres" 37.50

Il est aussi résolu d'approuver la répartition ci-dessous pour l'épandage des déblais au cours d'eau "Décharge des Petites Terres".

répartition	Noms	N ^{os}	Arp.	Mont. de	Noms	N ^{os}	Arp.	Mont. de
cours d'eau	Napoléon Louette	2151	1.16	4.80	Josée Côté	2156	23.50	7.05
"Décharge des	Philippe Côté	2152	1.5	4.50	Josée Dugré	2157	36.	10.80
"Petites Terres"	Antoine Benoit	2154	23.75	7.12	Maurice Girard	2164-23	11	3.30

Adopté.

Proposé par M. Josée Dugré secondé par M. Bucas inspecteur Bolduc de destituer M. Léon Cantin de la charge d'inspecteur municipal de cette municipalité et de le remplacer par M. Nestor Desfossez.

Adopté.

Considérant que les prévisions budgétaires des dépenses et des revenus de la corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Sac pour l'année financière 1947, s'établissent comme suit:

- Dépenses -

Administration générale	528 ⁶⁴	272.99
Éclairage des rues	290. ⁴⁰	274.00
Impôts sur le fleuve	75. ⁰⁰	75.00
Remboursement d'impôt	100. ⁰⁰	100.00
Intérêts sur impôt	15. ⁰⁰	20.00
Dactylographie		50.00
Assistance publique	100. ⁰⁰	100.00
Conseil de comté	75. ⁰⁰	70.00
Min. de l'Agriculture	Divers	181.62
Tomber à incendie loyers d'usage		107.40
Entretien des chemins	70. ⁰⁰	70.00
Total	1435. ⁶⁶	1294.09

- Revenus -

Taxe foncière spéciale pour l'éclairage des rues	$228,339 \times 0.12 = 274.01$
Taxe foncière spéciale pour prot. contre l'incendie	$228,339 \times 0.05 = 114.17$
	$233,632 \times 0.13 = 303.72$

Tour d'éclairage des rues (Les Trucs)	30,00	30.00
Cours d'eau "Décharge des Petites Trucs" assiet. Publique	15,00	154.50
Traverse sur le fleuve	75,00	75.00
Taxe foncière générale	889,14	468.20
Total	1,429,14	1,315.88
Surplus-précédent déficit même	5,99	21.79

Considérant que les dépenses prévues telles que décrites ci-dessus s'élevaient à \$1435,66 et les revenus autres que la taxe foncière à \$120,00;

Considérant que pour solder la différence entre tels revenus et le total des dépenses, une somme de \$1315,66 imposition est nécessairement requise;

de la
taxe
1947

Considérant que l'évaluation des biens-fonds imposables est de \$202,485 et celle des biens non-imposables est de \$25,854;

En conséquence, il est proposé par M. René Dugré, secondé par M. ¹⁹⁰⁸ ^{Dubourg} Amos Dubourg, et résolu unanimement qu'une résolution, soit adoptée séance tenante aux fins:

- 1° D'imposer une taxe spéciale de 0,12 par \$100,00 d'évaluation sur tous les biens-fonds imposables et non imposables de cette municipalité, tels que portés au rôle d'évaluation en vigueur afin de pourvoir au paiement de l'éclairage des rues;
- 2° D'imposer une taxe spéciale de 0,05 par \$100,00 d'évaluation sur tous les biens-fonds imposables et non imposables de cette municipalité, tels que portés au rôle d'évaluation en vigueur afin de pourvoir au paiement d'une pompe à incendie et de boyaux d'arrosage;
- 3° D'imposer une taxe foncière générale de 0,33 par \$100,00 d'évaluation sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité tels qu'inscrits au rôle d'évaluation en vigueur afin de pourvoir au paiement des dépenses géné-

rales de cette municipalité.

Le secrétaire-trésorier est autorisé à entrer ces trois taxes dans le même colonne au rôle de perception. Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Xavier Bisson, secrétaire-trésorier.

7 octobre

1946

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Sac.

Session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 7 octobre 1946 au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Noé Dufrane, Sucas Bolduc, René Dugré, Thomas Brette et Amel Dubou, sous la présidence de monsieur le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Correspondance.

- 1^o Min. de la Santé, 24 sept. 1946, re: remise au gouvernement de la moitié des sommes recouvrées des personnes hospitalisées suivant la Loi de l'Assistance publique.
- 2^o Min. de la Santé, pour hospitalisation de Gisèle & Colette Signac \$246.00.

Proposé par M. René Dugré, secondé par M. Thomas Brette d'approuver les comptes suivants:

- | | |
|--|-------|
| 1 ^o Xavier Bisson, timbres-poste | 5.00 |
| 2 ^o J.B. Branger & Co. | 1.02 |
| 3 ^o Ferdinand Comeau, 15 lbs. de soda | 1.05 |
| 4 ^o Min. de la Santé, à compte sur montant des pour hospitalisation de Gisèle & Colette Signac. | 46.00 |

Adopté.

Il est proposé par M. Thomas Fouette, secondé par M. Amos Arbour d'autoriser le secrétaire-trésorier à prendre une information légale au sujet du compte de \$46.03 pour la demi-pension de Thérèse Austin à la Maison de Bouette et s'il y a lieu, remettre ce compte entre les mains d'un avocat pour collection. Adopté.

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Jean-Baptiste Bisson, secrétaire-trésorier.

4 novembre 1946

Terrains de Québec
Corporation municipale de Pointe-du-Bas.

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 4 novembre 1946 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Noël Dufrane, Lucas Bolduc, Donat Dupont, René Dugé, sous la présidence de monsieur le maire Ferdinand Comeau.

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Correspondance.

- 1° François Bégin, 18 oct. 1946 re collection compte de Thérèse Austin.
- 2° The Bell Telephone Co. 17 sept. 1946 re demande pour ériger 6 poteaux et une ancre dans le rang St-Charles.

Proposé par M. Noël Dufrane, secondé par M. Lucas Bolduc d'approuver les comptes suivants :-

- 1° Corp. mun. du comté de St-Maurice, versement 1946 des rentes signuariales
- 2° Revenu Municipal, abonnement d'un an
- 3° Charles Auguste Biron, pour couper les branches le long de la route des Grèves.

36.00

2.50

4.00

Adopté.

Il est proposé par M. M^r Dufrane, appuyé par M. Lucas Bolduc et adopté: -

Leur conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada continue et maintienne autorisation son réseau téléphonique dans le territoire de cette municipalité à irriguer tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 7 septembre 1944 et les plans qui l'accompagnent, et que M. S. Thomas Fouette surveille le travail pour le compte de la municipalité.

Considérant que deux demandes ont été adressées à la Régie Provinciale des Transports & Communications afin d'obtenir l'autorisation d'exploiter un service d'autobus & d'autoneige, pour le transport des voyageurs à tout partitè, entre Pointe-du-Gac & Trois-Rivières, en passant par les routes du rang du Petit et Serres & Ste-Marquitte;

Considérant que René Fouette, un résident de Pointe-du-Gac, a été le premier à s'adresser à la Régie Provinciale des Transports pour obtenir ce permis et que sans cette démarche Carier & Fries n'aurait probablement pas fait sa demande afin de desservir ce territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Donat Dupont, secondé par M. René Duigré, que ce conseil ayant approuvé en premier lieu la demande faite par René Fouette pour obtenir l'autorisation d'exploiter ce service, il lui accorde de nouveau sa préférence et son appui. Adopté.

Proposé par M. René Duigré, secondé par M. Donat Dupont que ce conseil autorise M. François Bajoie, avocat, à poursuivre les procédures dans le cas de Terre Austin et à prendre les moyens nécessaires afin d'obtenir le paiement en entier d'un

montant de \$46.03 pour la demi-pension de sa fille Shéris à la Maison de Bonette. Adopté.

Le secrétaire-trésorier soumet au conseil les arriérés de taxes dus à la corporation municipale.

Théophrastiques		Occup.	Est.	Sup.	Lang.	Taxes	Int.	TOTAL	
arriérés	Jules Balcey	agent	65			1	0.90	0.02	0.92
	Jean-Marie Bureau	avocat	65			1	15.30	0.30	15.60

La séance est levée.

Ferdinand Comeau, maire.

Kenneth Bisson, secrétaire-trésorier.

2 décembre Troisième de Québec

1946 Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Sac.

Session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le 2 décembre 1946 au lieu et à l'heure ordinaires de sessions et à laquelle sont présents messieurs les conseillers Bureau Bolduc, Donat Dupont et René Dugré, sous la présidence de monsieur le maire Ferdinand Comeau.

Après la citation de la prière et la lecture du procès-verbal de la dernière session les minutes sont approuvées.

Correspondance.

- 1^o Régie prov. des Transports, 15 nov. 1946, avis que René Bonette a retiré sa demande d'un permis pour opérer un service d'autobus.
- 2^o François Bajoie vs. Pierre Austin, consent à verser \$5.00 par mois sur son compte. Proposition acceptée.

Proposé par M. Bureau Bolduc, secondé par M. Donat Dupont, d'approuver les comptes suivants:

comptes	1 ^o Jules Godin, éclairage salle publique pendant l'année 1946	7.50
	2 ^o Ass. prov. des Sec. de Municipalités, cotisation 1947	1.00
	3 ^o Kenneth Bisson, chauffage - entretien salle publique pendant	

dant l'année 1946, 6.00, voyages à la banque 2.00

8.00

Adopté.

M. Léon Dupré appuyé par M. Lucas Bolduc propose de procéder à la vente de l'entretien pendant l'hiver 1946-47 de la partie de la traversée sur le fleuve St-Jacques entre Pointe-du-Sac et Nicolet sous le contrôle de cette municipalité.

Il est résolu d'en donner la charge de son

entretien à M. Ovide Guilbert aux conditions suivantes :

1° Qu'il soit alloué la somme de quinze dollars (\$15.00) pour la coupe des balises nécessaires à cet effet.

2° Qu'il soit alloué en plus la somme de vingt dollars (\$20.00) pour l'ouverture, le balisage et l'entretien de ladite traversée sur le fleuve pendant l'hiver 1946-47, s'il y a lieu de la balise. M. Fernand Guilbert, présent à la séance, accepte ces conditions au nom de son père empêché par la maladie d'être présent à cette assemblée.

Adopté.

Proposé par M. Lucas Bolduc, secondé par M. Donat Dupont, que le secrétaire-trésorier soit autorisé à transmettre au secrétaire-trésorier du comté de St. Maurice la liste des immeubles dérivés plus les arriérés qui devront être vendus pour arriérés de taxes au mois de mars prochain, à moins que les dits arriérés ne soient payés au préalable.

Noms des propriétaires	Superf. Cadastre	Long. Immeu.	T. serv.	Total	
Jules Bolduc	8.65	1	0.90	2.05	2.95

Adopté.

Cas siens est leci.
Hélène Guilbert, maire.
Renée Pison, secrétaire-trésorier.

JAN 28 1947
PAUL FLEURY
NOTAIRE
Vérificateur Autorisé
"Classe A 5-812"

8 janvier
1947

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation, de la Pointe du Gae

A une assemblée des électeurs municipaux de la susdite municipalité tenue à la salle publique le huitième jour de janvier 1947, à dix heures de l'avant-midi, tel que annoncé par avis public en date du 30 décembre 1946 pour la mise en nomination des candidats aux charges de maire et de conseillers de la susdite municipalité en remplacement de monsieur Ferdinand Comeau, maire, et de messieurs Thomas J. Houette, Gueas, Bolduc et Donald Dupont, conseillers.

Fus lundi, le treizième jour de janvier 1947, s'il est nécessaire, un bureau de votation sera ouvert à la salle publique, depuis huit heures du matin jusqu'à six heures du soir, pour la réception des votes des électeurs pour les candidats mis en nomination.

Je, Xavier Bisson, secrétaire-trésorier, étant de droit président de cette élection, requiers les électeurs ici présents de mettre en nomination les candidats de leur choix en remplacement du maire et des conseillers sortant de charge.

Les nominations devront être faites par écrit au président de l'élection et mentionner les noms, prénoms et occupations des candidats, ainsi que les noms au complet des proposeurs et seconds, lesquels devront être présents.

Il a été mis en nomination à la charge de
maire de cette municipalité M. Napoléon Guilbert
Ont signé le bulletin de présentation M. M. Théodore
Garceau et René Houette

Il a été mis en nomination à la charge de

conseillers de cette municipalité; M. Bruno Héroux
Ont signé le bulletin de présentation M M. Napoléon
Guilbert et Viateur Crête

amendé le
4 août 1947

La cité mis en nomination à la charge de con-
sillers de cette municipalité; M. Léo Guay
Ont signé le bulletin de présentation M M. Napoléon
Guilbert et Viateur Crête

La cité mis en nomination à la charge de
conseillers de cette municipalité; M. Napoléon Paquin
Ont signé le bulletin de présentation M M. Napoléon
Guilbert et Viateur Crête

Etant donné qu'il s'est écoulé deux heures
depuis l'ouverture de l'assemblée pour la presenta-
tion de candidats aux charges de maire et
de conseillers de cette municipalité et qu'il
n'y a que le nombre voulu de candidats
mis en nomination pour les dites charges.
Je, Xavier Bisson, président de l'élection, procla-
me élus par acclamations maire de cette
municipalité M. Napoléon Guilbert, rentier, et
conseillers de cette municipalité M M Léo Guay,
boulangers, Napoléon Paquin, menuisiers, Bruno
Héroux, commis, tous les quatre de cette
municipalité.

signé: Xavier Bisson président
Alex. Dugré secrétaire

Troisrue de Québec

Corporation municipale de la Visitation, de la Pointe-du-Sac.

Je, Napoléon Guilbert, ayant été élu maire
de la municipalité de la Visitation, de la Pointe-du-
du maire. Sac, jure solennellement que je remplirai avec
honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge

au meilleur de mon jugement et de ma capacité.
Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi

à la Pointe-du-Sac, ce

21^e jour de janvier 1947.

Renée Bisson, sec. - tris.

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Sac.

Je, Bruno Héroux, ayant été élu conseiller de
la municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Sac,

jure solennellement que je remplirai avec honnêteté

et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur

de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que

Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi Bruno Héroux

à la Pointe-du-Sac, ce

21^e jour de janvier 1947.

Renée Bisson, sec. - tris.

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Sac.

Je, Léo Guay, ayant été élu conseiller de la mu-
nicipalité de la Visitation de la Pointe-du-Sac, jure

solennellement que je remplirai avec honnêteté et

fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de

mon jugement et de ma capacité. Ainsi que

Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi Léo Guay.

à la Pointe-du-Sac, ce

3^e jour de février 1947.

Renée Bisson, sec. - tris.

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Sac.

Je, Napoléon Taquin, ayant été élu conseiller de la
municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Bac, jure so-
serment
d'un
conseiller
lennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité
les devoirs de cette charge au meilleur de mon juge-
ment et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit
en aide.

Assermenté devant moi Napoléon Taquin
à la Pointe-du-Bac, ce

10^e jour de janvier 1947.

Renée Bisson, sec. tris.

3 février
1947

Troiseme de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Bac.

Séance régulière du conseil de la susdite muni-
cipalité tenue le 3 février 1947 au lieu et à l'heure or-
dinaires des séances et à laquelle sont présents messieurs
les conseillers Noé Dupont, Bruno Hébert, Napoléon
Taquin, René Dugré, Béo Guay & Omer Arbour, sous la
présidence de monsieur le maire Napoléon Guilbert.

Le secrétaire-trésorier donne lecture du pro-
cis-verbal de l'élection municipale du 8 janvier dernier.

Après la récitation de la prière et la lecture du
procès-verbal de la dernière session les minutes sont
approuvées.

Correspondance.

- 1^o Rapport de vérification des comptes pour l'année 1946.
- 2^o Bell Telephone Co. 7 janvier 1947, ligne téléphonique termi-
née dans le rang St. Charles (jusqu'à chez Royer).

Proposé par M. Omer Arbour, secondé par M.

Béo Guay d'approuver les comptes suivants: -

- 1^o Faucel Henry, pour vérification des comptes, année 1946 - 15.00
- 2^o Secrétaire-trésorier, frais d'enregistrement 0.10, frais d'avis
0.25, timbres-poste 5.00

3^e Napoléon Paris, police, garantie secrétaire - trésorier 10.00
 comptes 4^e Corps. mun. du comté de St-Maurice, cotisations 1947. 81.00
 Adopté.

Proposé par M. Noé Duprene, secondé par M. Bruno Héroux, et résolu:

approb. 1^e Approuver le rapport de vérification des comptes de cette
 rapport vérif. municipalité pour l'année 1946 tel que préparé par
 le notaire Paul Fleury.

2^e Engager le notaire Paul Fleury, de Yamachiche, comme vé-
 vérificateur rificateur des comptes de cette municipalité pour l'année
 1947 et de lui payer la somme de \$20.00 pour ce travail.

3^e Accepter le renouvellement de la police de garantie de
 police secrétaire - trésorier au montant de \$2000.00 en faveur de
 garantie cette municipalité, et d'en payer la prime au montant
 de \$10.00
 Adopté.

Considérant que M. Napoléon Guilbert a été
 élu maire de la Trinitation de la Pointe-du-Sac en rempla-
 autorisation cément de monsieur Ferdinand Comeau dont le terme d'of-
 maire ficé était expiré, il est proposé par M. Bruno Héroux, secon-
 signé les dé par M. Napoléon Faquin, et résolu d'autoriser monsieur
 chèques. Napoléon Guilbert à signer tous chèques ayant rapport aux
 comptes de la susdite municipalité à compter du
 3 février 1947. Une copie de la présente résolution soit a-
 dressée à la succursale des Trois-Rivières de la banque
 Trésorière du Canada.
 Adopté.

Proposé par M. Noé Duprene, secondé par M. Bruno
 autorisation Héroux, d'autoriser le secrétaire - trésorier de la corpora-
 sec. - tré. tion municipale du comté de St-Maurice, à adjuger à
 à adjuger cette municipalité les lots qui n'auront pas d'enché-
 lot - risseurs lors de la vente des propriétés par le conseil de
 comté pour arrirages de taxes.
 Adopté.

Proposé par M. Béo Leay, secondé par M. René

Dugré et résolu que ce conseil invite la compagnie Carier & représentant Frère Stéé à déléguer un représentant autorisé de cette compagnie au près du conseil municipal lors de la prochaine séance le 3 mars 1947, afin de discuter avec les autorités municipales, les questions de prix de passage, d'endroits d'arrêt, etc. Adopté.

proposé par M. René Dugré, secondé par M. Des Guay de fixer le salaire du secrétaire-trésorier à \$ 350.00 par année à compter du 1^{er} janvier 1947. Adopté.

proposé par M. Bruno Héroux, secondé par M. Napoléon Faquin d'autoriser l'achat de 2 exemplaires du Code Municipal, et d'un exemplaire du Code du maire et des conseillers municipaux, par F. A. Jumeau. Adopté.

Vue les nombreuses plaintes faites au conseil municipal par les abonnés de l'aqueduc, dont M. Evariste Beclerc est le propriétaire, ces personnes se plaignant de l'insuffisance du débit de l'aqueduc;

Il est proposé par M. Napoléon Faquin, secondé par M. Bruno Héroux et résolu que ce conseil demande au propriétaire de l'aqueduc, M. Evariste Beclerc, de voir à fournir à ses abonnés un service d'aqueduc satisfaisant, tant au point de vue qualité que quantité; à défaut de quoi le conseil ne verra forcé de s'adresser à la Régie Provinciale afin d'obtenir justice pour ses administrés. Adopté.

La séance est levée.

Napoléon Beaubien, maire.

René Dugré, secrétaire-trésorier-adjoint.

Province de Québec
 Corporation municipale de la Visitation de La Pointe-du-Lac,

assistant
 sec. - tris.

Je fais la présente nommer M. Alexandre Dugré mon assis-
 tant, secrétaire-trésorier aux fins de recevoir les délibérations de ce con-
 seil.

Donné à La Pointe-du-Lac, ce 26 février 1947.
 Théodore Bisson, sec. - tris.

Province de Québec,

serment
 du sec. - tris.
 adjoint

Corporation municipale de la Visitation de La Pointe-du-Lac,
 Je, Alexandre Dugré, ayant été nommé assistant secrétaire-tré-
 sorier aux fins de recevoir les délibérations de ce conseil jure solennelle-
 ment que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette char-
 ge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu
 me soit en aide.

Alex. Dugré

Assermenté devant moi
 à La Pointe-du-Lac, ce 3 mars 1947

Napoléon Guilbert Maire

3 mars
 1947

Province de Québec
 Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-
 Lac. — Session régulière du conseil de la susdite
 municipalité tenue le 3 mars 1947, au lieu et à
 l'heure ordinaires des séances et à laquelle sont
 présents messieurs les conseillers Omer Arbour,
 Bruno Héroux, Napoléon Paquin et Yvès Dufresne sous
 la présidence de monsieur le maire Napoléon
 Guilbert formant quorum.

Après la récitation de la prière et la lecture
 du procès-verbal de la dernière assemblée les
 minutes sont approuvées.

Correspondance

1^o La Croix Rouge, Société Canadienne, une demande de

souscription, déclinée.

2^e Une requête de monsieur le curé J. E. Poisson P^{te} demandant au conseil municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac de faire pression devant les autorités provinciales afin de hâter la construction des la route provinciale entre Pointe-du-Lac et Trois-Rivières.

Proposé par Mr Omer Gélour secondé par Mr Napoléon Paquin d'approuver les comptes suivants:

- 1^{er} Mlle Yvonne Lemoine, remboursement \$100.⁰⁰ et intérêt \$20.⁰⁰
- 2^e Les éditions municipales enrg. pour deux codes ^{adapté} \$5.⁴⁵

Proposé par Mr G^{er} Dupesne secondé par Mr Bruno Héroux et résolu ce qui suit:

Pour faire suite et appuyer la requête de mr le curé J. E. Poisson P^{te} auprès du Gouvernement Provinciale, la lettre suivante est adressée simultanément au député du comté et au ministre de la voirie.

Honorable Ministre,

Unvilly, trouver ci-jointe une requête de monsieur le curé J. E. Poisson P^{te} afin de hâter la construction du boulevard entre notre municipalité et Trois-Rivières. Il importe que le changement de cette route soit exécuté le plus tôt possible afin de redresser des courbes dangereuses tel que celle qui se trouve en face de notre église et qui coûte au moins une quinzaine d'accidents par années, quelques vies parfois, en plus des dommages causés par la vibration à notre église tel que mr le curé nous le fait comprendre lui-même dans sa requête. En passant cette nouvelle route le long du fleuve en bas du village, cela

comptes

requête de
mr le curé
re: Chemin

permettrait la construction de nouvelles maisons sur des lots n'ayant pas de débouchés actuellement et au bout des emplacements qui se rendraient au nouveau chemin, réglant de ce fait le problème du logement qui existe ici comme ailleurs, et aussi nous permettrait d'augmenter nos revenus en taxes. Tant qu'aux autres courbes existantes dans notre municipalité nous sommes en faveur de leurs redressements dans l'intérêt de tous.

Adopté.

Proposé par Mr Bruno Héroux secondé par Mr Joé Dufresne qu'une lettre d'invitation comme suit soit adressée aux Rév. Frères de l'Instruction Chrétienne.

Invitation
au Frères de l'Instruction
Chrétienne
re: taxe ou
équivalent

Pointe-du-Lac
Rév. Frères

Vue le nombre toujours croissant des propriétés achetées par les communautés religieuses dans les limites de notre municipalité et desquelles nous cessons de percevoir des taxes lesquelles retombent de ce fait sur les biens des autres contribuables et en augmentent sensiblement le coût, nous réclamons un dédommagement suivant, ou à peu près, le montant que ces propriétés rapporteraient en taxes si elles appartenaient à des particuliers. Nous vous invitons à venir à la prochaine séance du conseil, le 8 avril prochain à 7½ hrs P.M. afin de discuter d'une entente raisonnable et volontaire entre les trois parties en cause, la Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac, la Commission Scolaire du Village de La Pointe-du-Lac et votre Communauté. Adopté.

Proposé par Mr Bruno Héroux secondé par Mr Joé Dufresne et résolu à l'unanimité que le conseil avise la Régie des services publics du mauvais service

d'eau que nous avons actuellement.
Régie Provinciale des services publics.
Hotel du Gouvernement
Québec.

Messieurs

Lettre à la Régie
des services publics
re: service d'eau

Ayant avisé le propriétaire de l'aqueduc, Mr
Evariste Leclerc en date du 3 février 1947, d'avoir à
donner un meilleur service d'eau et lui ayant spé-
cifiqué que nous en appelions à votre bureau s'il
n'améliorait pas ce service et n'ayant eu comme
réponse qu'une nouvelle diminution dans le
débit de l'eau nous devons vous faire part que
pas moins de 30% des abonnés n'ont pas d'eau
du tout et qu'environ 60% ont un très mauvais ser-
vice, nous vous demandons donc de bien vouloir
déléguer quelqu'un de compétant et d'autorisé en
la matière afin d'enquêter sur les lieux et voir
à ce que le service s'améliore le plus tôt possible.
Adopté.

La séance est levée

Napoléon Guilbert - maire
Alex. Dugré - secrétaire-trésorier

8 avril 1947

Province de Québec
Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac
Session régulière du conseil de la cité municipale
tenue le 8 avril 1947 au lieu et à l'heure ordinaire
des séances et à laquelle sont présents messieurs
les conseillers: Napoléon Paquin, Bureau Héroux, Noël Duplessis
et René Dugré sous la présidence de Mr le maire Napoléon
Guilbert formant quorum. Napoléon Guilbert

signature nul

Correspondance,

De Mr l'honorable Marc Trudel et Mr R. Bergeron sous-ministre

de la voie en réponse à la nôtre adopté le 3 mars 1947
re, requête de Mr le curé appuyer par la susdite muni-
correspondance cipalité concernant le chemin Loyal.

De Mr Jos. Ghem secrétaire de la régie provinciale au
sujet de la plainte des contribuables de la susdite muni-
cipalité en rapport avec l'aqueduc Leclerc.

De M. G. Brosseau officier en loi du ministère de
la voie re, information du 5 février 1947 pour le tracteur qui
passait dans les chemins d'hiver.

De la Corporation Municipale du Comté de St-Maurice,
une invitation à suivre un cours donné par un officier
du ministère des affaires municipales aux estimateurs,
maire et secrétaire-trésorier de chaque paroisse.

Réponse aux informations demandés les 17 oct 1946 et 14
janvier 1947 relativement aux cas d'assistance public.

Comptes

Proposé par Mr Napoléon Paquin secondé par Mr René Dugé
d'approuver les comptes suivants:

comptes

1^o Mme Larier Bisson téléphone de février et mars 1947 et salaire
de feu son époux au 10 mars 1947, \$9.40 \$10.42
2^o assistance public avril 46 à oct 46 \$13.75
adopté.

nomination
sec. trés.

Proposé par: M Bruno Héroux secondé par M. Napoléon Paquin que
Mr Ernest Armand Houle soit nommé secrétaire-trésorier
de la susdite municipalité en remplacement de Mr Larier
Bisson décédé. Proposé par Mr Noël Dufresne sans secondé
que Mr Antoni Garceau soit nommé secrétaire-trésorier,
Proposé par Mr René Dugé sans secondé que Mr
Alexandre Dugé soit nommé secrétaire-trésorier. Mr
Ernest Armand Houle, commis de cette municipalité, étant
le seul applicant ayant un proposeur et un secondé
est déclaré engagé secrétaire-trésorier aux conditions du précédent

engagement
sec. trés.

Promesse de Liébec

Serment d'office du secrétaire trésorier.

serment
d'office du
sec. trés.

Je, Ernest Armand Houle, commis de la Paroisse de la Pointe-du-Lac, jure solennellement que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

Ainsi que Dieu me soit en aide.

Ernest Armand Houle

(un motrayé)

Assermenté devant moi à La Pointe-du-Lac ce huitième jour de Mars avril 1947

Napoléon Guilbert - maire

Proposé par Mr le maire appuyé par tous les concillers un vote de condoléance à Mme Xavier Bisson à l'occasion du deuil cruel qui la frappe par la mort de son mari.

Barrier et Frères
autobus

La compagnie Barrier et Frères limitée ayant envoyé un représentant pour entendre nos revendications, Mr Marchand de la compagnie prend en bonne note nos demandes et nous assure qu'elles seront prises en considération et que nous aurions une réponse bientôt.

discussion
re. taxation
communautés

La Congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne étant représenté, la Commission scolaire du Village étant représenté la question d'une taxe ou contribution volontaires de la part des communautés religieuses ayant des propriétés productives dans la municipalité est abordée et discutée de part et d'autre avec le résultat qu'une réponse sera donné d'ici peu par la communauté avec laquelle la chose fut discutée ce soir.

cours d'es-
timateurs à
Yamachiche

Il est proposé par Mr Noël Dupresne secondé par Mr Bruno Héroux que les trois estimateurs MM Xavier Guay, Henri Bisson et Alexandre Dugré ainsi que Mr le maire Napoléon

Guilbert et m. le secrétaire - trésorier Ernest Armand Houle soit prié d'assister au cours donné aux estimateurs du comté à Yamachiche le 23 avril prochain.

Proposé par M. Bruno Héroux secondé par M. Nap. Paquin et résolu que, sous l'autorité de la loi du temps réglementaire, (S.R. 1941 heure avancé ch. 2) à partir de dimanche, le 27 avril 1947, à minuit et une minute, le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich et ce, jusqu'au dimanche, 28 septembre 1947, à minuit et une minute, alors que le temps réglementaire sera de cinq heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich, et que copie de la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires municipales pour son approbation. adopté.

autorisation signature chèques

Proposé par Mr Bruno Héroux secondé par Mr Noé Dupresne que Mr Ernest Armand Houle secrétaire - trésorier soit autorisé à signer les chèques et endosser toutes pièces et contrats. La signature des chèques devant être faite par m. le maire Napoléon Guilbert et le sec. tré. m. Ernest Armand Houle

audition des livres

Proposé par M. Napoléon Paquin secondé par M. Leno Dugré à l'effet que m. le notaire Paul Fleury vienne faire l'audition des livres de la municipalité avant que le nouveau secrétaire-trésorier en prenne possession.

assurance garantie

Proposé par Mr Bruno Héroux secondé par Mr Noé Dupresne que La Municipalité par le maire et le secrétaire-trésorier soit autorisé à prendre une nouvelle assurance fidélité de 2000.00 sur le nouveau secrétaire-trésorier si c'est nécessaire. Adopté

La séance est levée

Napoléon Guilbert
Alex. Dugré

mairie
secrétaire-trésorier

5 mai 1947

Province de Québec, Corporation Municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac
Session régulière de la susdite municipalité tenue au
lieu et à l'heure ordinaire des séances et à laquelle sont
présents M M Noé Dufresne, René Dugé, Omer Gabor, Léo
Guay, et Bruno Héroux — sous la présidence
de Mr le maire Napoléon Guilbert,

Après la récitation de la prière et la lecture du procès-
verbal de la dernière assemblée les minutes en son
approuvés,

démision
sec. trés,

Après la lecture de la lettre de démission comme
secrétaire-trésorier de la susdite municipalité de la
part de Mr Ernest Armand Houle il est proposé par
Mr Noé Dufresne secondé par Mr Bruno Héroux
que la dite démission soit acceptée. Adoptée

nomination
sec. trés,

Proposé par Mr Noé Dufresne secondé par Mr
Omer Gabor que Mr Alexandre Dugé
soit nommé secrétaire-trésorier de la susdite munici-
palité en remplacement de Mr Ernest Armand
Houle démissionnaire. Adoptée

Province de Québec

Corporation municipale de la Visitation de la Pointe-du-Lac
Serment d'office du secrétaire-trésorier,

serment d'office
du sec. trés,

Je Alexandre Dugé de la paroisse de la Visitation
de la Pointe-du-Lac, jure solennellement que je remplirai,
avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge
au meilleur de mon jugement et de ma capacité;
Ainsi que Dieu me doit en aide.

Alex. Dugé

Assesmenté devant moi, à La Pointe-du-Lac
ce cinquième jour de mai 1947

Napoléon Guilbert maire

autorisation
signature chèques

Proposé par Mr Léo Guay secondé par Mr René Dugré que le nouveau secrétaire-trésorier, Mr Alexandre Dugré soit autorisé à signer les chèques avec Mr le maire Napoléon Guilbert et que copie de tel résolution soit envoyée à la Banque Provinciale de Trois-Rivières Adopté

police quarantaine

Proposé par Mr Bruno Héroux secondé par Mr Moï Duperré ne que Mr Alexandre Dugré soit autorisé à prendre une police quarantaine et fidélité au montant de \$2000.⁰⁰

transfère compte
de banque à Caisse
Populaire

Proposé par Mr Léo Guay secondé par Mr Omer Arbour que le compte de banque des activités de la susdite municipalité soit transféré à la Caisse Populaire de la Pointe-du-Lac. Adoptées les deux résolutions précédentes.

souscription en
faveur des États
re: congrès marial

Proposé par Mr Léo Guay secondé par Mr Bruno Héroux que la municipalité de la Visitation de la Pointe-du-Lac souscrive un montant de \$50.⁰⁰ aux organisateurs du passage de la statue de la Vierge miraculeuse de Notre-Dame du Cap en notre paroisse Adopté.

procès verbal
route St-Charles

Le conseil autorise à faire sortir une copie du procès verbal de la route Saint-Charles et à prendre information si nécessaire en rapport avec la clôture que les Trineux de l'Instruction Chrétienne sont à faire aux abords du pont Saint-Charles.

invitation les
Pères de la Fraternité

Le conseil sur proposition de Mr René Dugré secondé par Mr Bruno Héroux invite les Révérends Pères de la Fraternité sacerdotale à venir rencontrer le dit conseil à la prochaine session le 2 juin prochain.

comptes

Il est proposé par Mr Bruno Héroux secondé par Mr Moï Duperré d'adopter les comptes suivants:

1° Mme Marie Pissier loyers et services

- 2° Henri Bisson, une avant-midi a Yamachiche \$ 3.00
- 3° Le notaire Fleury, vérification, au 10 mars \$ 11.00

démission
estimateur

Proposé par Lis Guay secondé par Omer
Arboue d'accepter la démission de M. Alexan
dre Dugri comme estimateur

Adopté.

nomination
estimateur

Proposé par M. Moï Dupresne
secondé par M. René Dugri de nommer
M. Ferdinand Comeau comme estimateur
en remplacement de M. Alexandre Dugri.

Frères de l'Instru-
ction Chrétienne
re: taxe volontaire

Proposé par Bruno Héroux et secondé
par Omer Arboue que les Frères de l'Ins-
truction Chrétienne veuille bien donner une
réponse à notre demande de taxe volontaire
ou cotisation aux corporations municipales
et scolaires avant la tenue de la deuxième
session le 2 juin prochain.

Carriers et Frères
autobus

Le conseil décide d'écrire à Carrier
Frères pour demande à notre résolution
du 8 avril dernier. Que la compagnie four-
nisse un autobus spécial ou au moins
téléphone au poste de la compagnie à La
Pointe-du-Lac quand un autobus ne peut
pas faire son voyage et surtout à 6^h heures
des travaillants.

JAN 29 1948
PAUL FLEURY
NOTAIRE
Vérificateur Autorisé
"Classe A 5-R12"

Proposé par M. Moï Dupresne secondé
par M. Bruno Héroux que le secrétaire Héroux
soit autorisé à faire sortir le procès-verbal
de la route Saint-Charles.

Adopté.

La séance est levée.
Napoleon Guilbert maire Alex. Dugri sec. tris.

- 1940
- 19 - 4 Nov Du sous ministre A Bergeron daté 11 oct ré: route régional ainsi que de St Baulac daté 17 oct.
- 1 - 4 Nov Programme aide a la jeunesse.
- 2 - 4 Nov Ordre A Bergeron demandant un projet de résolution ré: au frais du gouvernement telque specifier, rue de la Fabrique 440 pieds, rue de la station 3106 Chemin des petites terres 4330 pieds.
- 2 - 4 Nov Vente de la traverse.
- 3 - 4 Nov Ré: article 726 submission par le sec tres des arrirages de taxes
- 5 - 2 Dec Du Secrétaire de la commission municipale de Quebec daté 25 Nov 1940 ré: prescription des taxes.
- 6 - 2 Dec ré: Article 726 états des arrirages.
- 7 - 2 Dec Autorisation au maire de signer l'admission de Regina Villeneuve a l'hôpital
- 15 - 3 fev 1941 Compte du gouvernement Provincial pour pension d'aliènes
- 16 - 3 fev submission par le sec tres des comptes de municipalité pour l'année fiscal 1940. Approbation des dites comptes par le conseil
- 17 - 3 fev Rapport au conseil par le sec tres que Belle Dupont a refuser de prendre en colation le compte de J. D. Malone et autre sans avoir une autorisation générale du conseil etc
- 17 - 3 fev Le sec tres fait rapport des arrirages dits par notre conseil au gouvernement Provinciale pour aliènes et pour assistance publique
- 17 - 3 fev Résolution adresser a l'honorable Wilfrid Girouard ré: scandale occasionné par

- La vende de liqueurs alcooliques
- 20 - 3 mars Comptes du gouvernement provincial pour Orléans
- 21 - 3 mars Circulaire daté 20 fev 1941 re: mauvaises herbes
- 22 - 3 mars Copie circulaire re: mauvaises herbes.
- 23 - 3 mars avis motion régl. re J. yrale mais
- 24 - 7 av. réclamation comté St Maurice
- 24 - " " " Evariste Leclerc
- 25 - " approbation comptes
- 27 - 5 mai " compte D. Dupont re route gare
- 28 - 2 juin Bell Telephone 29 avril 1941
- 28 - " Bell Telephone 9 mai - Joteaux 3737 + 3738
- 28 - " De Francis Lajoie re éval. Prop.
- 28 - " Prop. St Joseph Bonaire re Nap. Dupont
- 28 - " Rés. nommant J. Garceau surveillant travaux B.J.
- 29 - " Rés. appr. demande Bell Tel.
- 29 - " Approbation comptes -
- 29 - " Démission de M. Jos. Martin
- 30 - " Acceptation démission " "
- 30 - " Rés. de remerciements.
- 31 - 12 juin Acc. démission Nap. Rouette et nomination de C. E. Milot.
- 32 - 16 " Nom. L. Bisson, sec. - tris. adj.
- 32 - 16 " Serment L. Bisson comme sec. - tris. adj.
- 33 - 4 août Nom. J. Garceau, pres. - maire.
- 34 - " Réel. Fonds Bâtisses + Jures. 2 juillet
- 34 - " Min. Algérie re protection contre chiens de chiens
- 34 - " Bell Tel. travaux complétés. 29 juillet
- 34 - " Min. Voirie re Route Petites Terres.
- 35 - " Approbation comptes
- 35 - " Rés. re Route Petites Terres - gravelage
- 35 - " Rés. appr. travaux Bell Tel.
- 36 - " Avis motion re régl. fixant taux

- 36 - 4 août Rés. proc. revision rôle
- 36 - " Rés. homologuer rôle.
- 37 - " Rés. autoriser p^r-mair^e signer carte W. Fournier
- 37 - " Rés. min. voirie pour calcium sur routes.
- 38 - " Serment J. Garreau
- 39 - 16 " Hop. St Joseph compte re Nap. Dupont
- 40 - " A. Bergeron re demande calcium
- 40 - " Engagement H. Bisson
- 40 - " Approbation comptes tenus par Jo. Martin
- 40 - " Rés. transmettre archives, etc.
- 40 - " Maire autorisé signer transfert police.
- 41 - " Appr. compte
- 41 - 27 " Serment H. Bisson, sec. - tris.
- 42 - 2 sept. Min. services de guerre 9 août 1941
- 43 - " Engagement H. Bisson, sec. - tris.
- 43 - " Maire autorisé signer police.
- 43 - " Secrétaire autorisé payer prime.
- 44 - " Autorisation à H. Bisson à contresigner & léguer
- 44 - " Budget 1942
- 45 - " Rég. L. N° 31
- 47 - " Appr. comptes.
- 48 - 6 oct. Min. Travail, Mines & Pêcheries; personnes bénéficiant pension minimum vieillesse. 26 juin
- 48 - " Comm. Pension vieillesse
- 48 - " Min. Aff. Mun. re police C-43608
- 49 - " De L. P. Mercier re: liste des jurés.